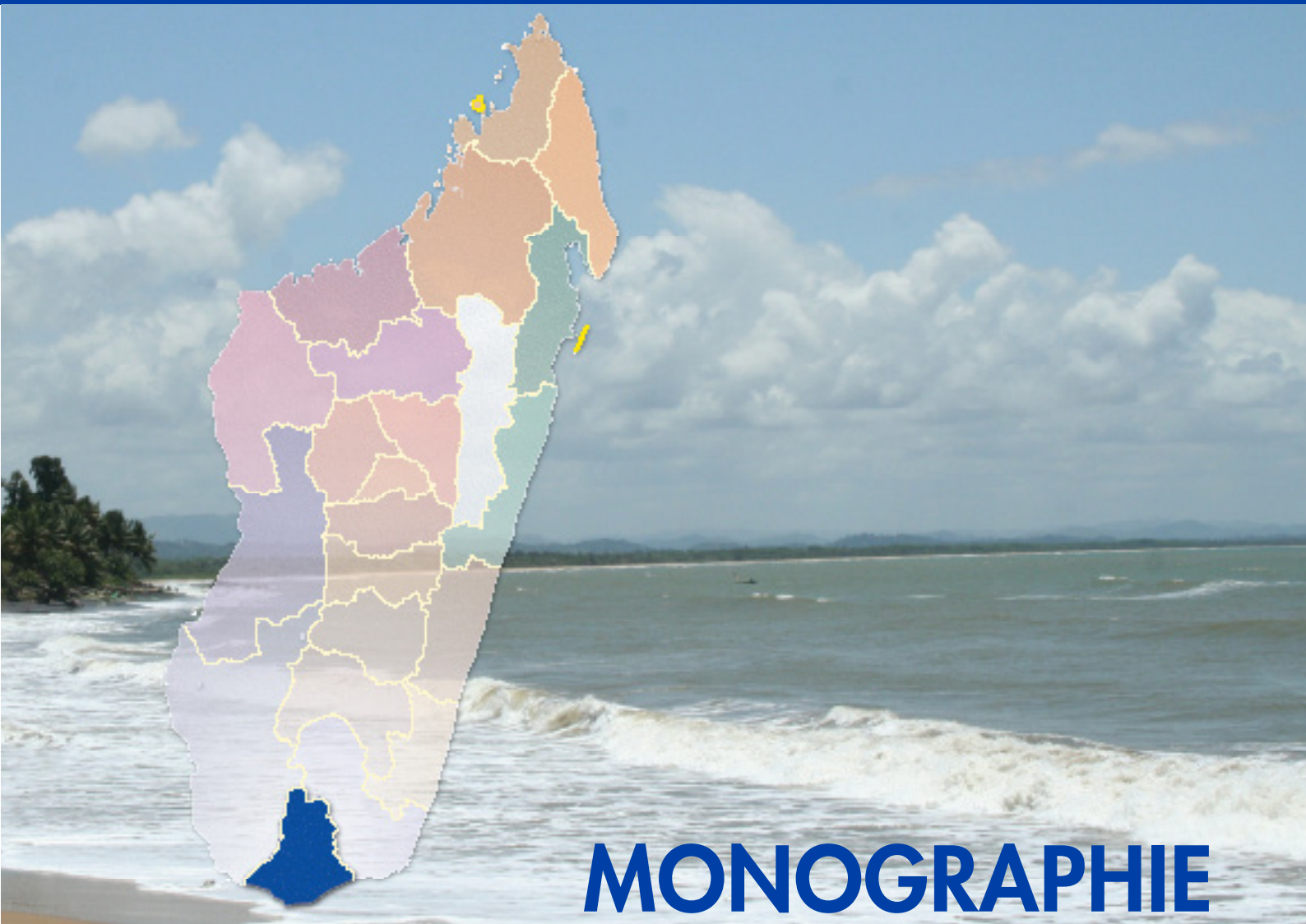


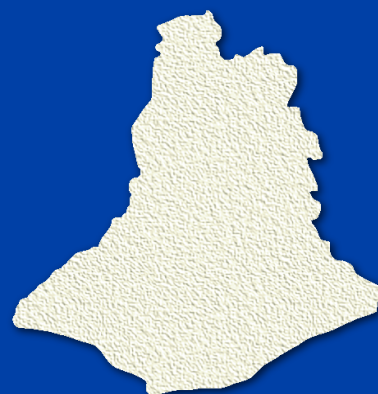


CENTRE DE RECHERCHES, D'ÉTUDES ET D'APPUI
À L'ANALYSE ÉCONOMIQUE À MADAGASCAR



MONOGRAPHIE

RÉGION ANDROY





CENTRE DE RECHERCHES, D'ÉTUDES ET D'APPUI
A L'ANALYSE ECONOMIQUE À MADAGASCAR

MONOGRAPHIE RÉGION ANDROY



Monographie de la région d'Analamanga
<Contributeurs / crédit photo / cartes>
Monographie téléchargeable depuis<adresse internet>
Cream, février 2013

Préface

L'effectivité des 22 régions et l'élaboration imminente d'un Plan National de Développement (PND) suscitent un besoin important d'information au niveau des administrations nationales, régionales et locales et de tous les acteurs et partenaires de développement.

La connaissance des réalités régionales s'avère indispensable à l'élaboration des politiques publiques d'où la nécessité d'élaborer la Monographie des 22 régions. La monographie présente une double fonction d'une part (i) elle donne une vision générale de la région, à travers différentes caractéristiques (conditions et potentialités physiques, économiques, aspect social, etc ...) et suivant des thèmes privilégiés dans l'étude ; et d'autre part (ii) elle constitue un instrument indispensable aux opérateurs économiques, aux techniciens, aux responsables et décideurs, notamment ceux au niveau des régions aux fins de l'élaboration d'une stratégie harmonieuse de développement.

C'est dans ce contexte que le CREAM, de par sa mission relative au renforcement des capacités des institutions chargée de la politique économique a élaboré, en collaboration étroite avec la Direction Générale de l'Economie du Ministère de l'Economie et de la Planification, la monographie pour les 22 régions.

Ladite monographie a été réalisée dans le respect des exigences scientifiques :

la capitalisation des études déjà effectuées ;

l'harmonisation des concepts, thèmes et indicateurs pour une possible comparaison des situations entre les régions ;

la collecte des informations qui ne figurent pas dans les annuaires statistiques des services publics, ou qui nécessitent un traitement spécifique ,en amont ; et

le traitement des données et analyses de ces dernières.

Elle a donc fait l'objet d'une enquête et une approche participative a été privilégiée, impliquant dans toutes les phases de processus d'élaboration les responsables régionaux et en particulier les Directions Régionales du Développement Economique (DRDE).

La disponibilité d'une monographie pour chacune des 22 régions est une première à Madagascar. Nous possédons ainsi une série de documents synthétiques débouchant sur les potentialités économiques de chaque région. Les monographies ont été validées au niveau des régions avec la participation des responsables régionaux et des districts ainsi que des services déconcentrés de l'Etat. Elles sont accessibles à tous sous divers formats, papier ou fichier électronique. Les monographies en tant qu'outil de pilotage du développement devront être mises à jour périodiquement d'autant plus que chaque niveau d'administration (centrale ou régionale) aura à sa disposition les bases de données y afférentes.

Elles se présentent sous des formes standardisées d'un certain nombre d'informations relatives à chacune des 22 régions permettant de connaître leurs atouts et défis de développement, et de les situer les unes par rapport aux autres.

Les bases sont jetées, nous encourageons ainsi son actualisation au niveau de chaque région car cela va nous permettre, dans le moyen terme, d'alimenter le système de suivi et évaluation des mises en œuvre de la PND, et de mesurer les impacts des actions entreprises.

Sommaire

Préface	15
INTRODUCTION	17
Chapitre I. Cadre physique et administratif	19
I.1. Cadre physique	21
I.1.1. Localisation géographique	21
I.1.2. Relief	21
I.1.3. Hydrologie	22
I.1.4. Pédologie	24
I.1.5. Géologie	26
I.1.6. Formation Végétale	26
I.1.7. Climatologie	30
I.1.8. Sauvegarde de l'environnement	32
I.2. Cadre Administratif	36
I.2.1. Généralités sur les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les Services Techniques Déconcentrés (STD)	36
I.2.2. Découpage Administratif de la Région Androy	39
I.2.3. Les Services Territoriaux Déconcentrés	39
Chapitre II. Population	43
II.1. Etat de la population	45
II.1.1. Population totale	45
II.1.2. Composition et caractéristiques démographiques de la population	46
II.1.3. Caractéristiques de la population	49
II.1.4. Statut de la femme	52
II.2. Mouvements de la population	53
II.2.1. Migration interne	53

II.2.2. Emigration	54
II.3. Habitat	55
II.3.1. Type d'habitation	55
II.3.2. Caractéristiques des habitats	55
II.4. Niveau de vie et pauvreté	57
II.4.1. Possession de biens durables	57
II.4.2. Ratio et intensité de la pauvreté	59
Chapitre III. Les organisations sociales . et économiques	61
III.1. Les Organisations sociales	63
III.1.1. Caractéristiques et rôles des organisations sociales	63
III.1.2. Associations/Organisations non gouvernementales (ONG)	64
III.1.3. Religion	65
III.1.4. Disponibilité des infrastructures sportives, culturelles, et de loisirs	66
III.2. Les Organisations économiques	67
III.2.1. Les Structures d'accompagnement	67
III.2.2. Le Pôle intégré de croissance et son influence sur la Région Androy	68
Chapitre IV. Les secteurs sociaux	69
IV.1. La Santé	71
IV.1.1. Les infrastructures sanitaires de la région	71
IV.1.2. Accessibilité de la majorité dans les centres de santé	73
IV.1.3. Les personnels soignants	76
IV.1.4. Les services de santé	77
IV.1.5. Accès aux services de la santé	78
IV.2. L'éducation	80
IV.2.1. Les infrastructures scolaires de la région	80
IV.2.2. Accessibilité	83
IV.2.3. Les personnels enseignants	85
IV.2.4. Fréquentation et performance scolaire	87

Chapitre V. Activités économiques	93
V.1. Caractéristiques de la population active	95
V.1.1. Niveau d'instruction	95
V.1.2. Répartition de la population active dans les différents secteurs d'activité	95
V.1.3. Niveau de salaire des femmes comparé à celui gagné par les Maris	97
V.2. Infrastructures économiques	97
V.2.1. Infrastructures routières	97
V.2.2. Réseau électrique	99
V.2.3. Réseau de distribution d'eau	102
V.3. Secteur primaire	104
V.3.1. Agriculture	104
V.3.2. Pêche et pisciculture	112
V.4. Secteur secondaire	113
V.4.1. Les activités de transformation	113
V.4.2. Création d'entreprises	114
V.4.3. Activité minière	115
V.5. Secteur tertiaire	116
V.5.1. Commerce	116
V.5.2. Transport et communication	119
V.5.3. Tourisme et hôtellerie–Artisanat	121
V.5.4. Banques et institutions financières	122
V.5.5. Autres services	122
Chapitre VI. Les ressources financières des collectivités de la région	125
VI.1. Transfert de ressources de l'Etat central et Programme d'Investissement Public dans la région	127
VI.2. Sources de revenu des communes	129
Chapitre VII. Les potentialités économiques de la région	131
VII.1. Les atouts	133
VII.1.1. Potentiel environnemental	133
VII.1.2. Potentiel en ressources minérales	133

VII.1.3. Capital humain	133
VII.1.4. Potentiel de développement	134
VII.1.5. Accès à l'information	135
VII.1.6. Présence d'institutions financières	135
VII.1.7. Présence de divers organismes d'appui, de programmes ou projets de développement	136
VII.2. Les contraintes et défis	137
VII.2.1. Les infrastructures économiques gagneraient à être développées	137
VII.2.2. Dégradation de l'environnement	138
VII.2.3. Insuffisance de l'eau	139
VII.2.4. Niveau d'instruction bas de la population active	140
VII.2.5. L'accès aux services de santé mérite d'être amélioré	140
VII.2.6. Pauvreté de la population et précarité des conditions de vie	141
VII.2.7. Ressources financières	141
VII.2.8. Activités économiques	141
ANNEXE. Résultats d'enquête, enquête monographique, CREAM 2009	147
Annexe 1. Démographie et accessibilité	148
Annexe 2. Réseau électrique	150
Annexe 3. Accès à l'eau courante	152
Annexe 4. Réseau de télécommunication	154
Annexe 5. Accès à l'information et sécurité	156
Annexe 6. Religion	158
Annexe 7. Sports et loisirs	160
Annexe 8. Education - Primaire publique	162
Annexe 9. Education - Primaire privé	164
Annexe 10. Education - Secondaire publique	166
Annexe 11. Education - Secondaire privé	168
Annexe 12. Education - Lycée public	170
Annexe 13. Education - Lycée privé	172
Annexe 14. Santé - Accès aux soins	174
Annexe 15. Santé - Personnel de santé	176
Annexe 16. Santé - Accessibilité maternité sans risque	178
Annexe 17. Santé - Structure sanitaire	180
Annexe 18. Production agricoles, de la pêche, et pierre et métal précieux	182

Liste des cartes

Carte 1.	Localisation géographique de la Région Androy	20
Carte 2.	Hydrographie de la Région Androy	23
Carte 3.	Pédologie de la Région Androy	25
Carte 4.	Géologie de la Région Androy	27
Carte 5.	Végétation dans la région Itasy	29
Carte 6.	Climat de la Région Androy	31
Carte 7.	Carte administrative de la Région Androy	37

Liste des graphiques

Graphique 1.	Organigramme globale de la Région Androy	41
Graphique 2.	Répartition de la population âgée de 4 ans et plus selon le niveau d'instruction	49

Liste des tableaux

Tableau 1. Superficie des districts dans la Région Androy	21
Tableau 2. Taux de boisement dans la Région Androy	32
Tableau 3. Découpage Administratif et territorial de la Région	39
Tableau 4. Répartition par district de la population de la Région Androy	45
Tableau 5. Taille moyenne des ménages selon les milieux de résidence	45
Tableau 6. Répartition par milieux de résidence de la population	46
Tableau 7. Rapport de masculinité selon le milieu de résidence	46
Tableau 8. Fécondité des femmes âgées de 15 à 49 ans	47
Tableau 9. Indicateurs de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans	47
Tableau 10. Age moyen et répartition par tranche d'âge de la population active	48
Tableau 11. Taux d'alphabétisation des individus âgés de 15 ans et plus, selon le milieu et le genre	49
Tableau 12. Etat de santé des enfants	50
Tableau 13. Taux d'activité selon le milieu et selon le genre	51
Tableau 14. Incidence du travail des enfants (de 5 à 17 ans) selon le milieu de résidence et le genre	51
Tableau 15. Types d'occupation des travailleurs âgés de 15 à 49 ans	51
Tableau 16. Argent gagné par les femmes comparé à l'argent gagné par leurs maris	52
Tableau 17. Contrôle de revenus des femmes par rapport à ceux de son mari	52
Tableau 18. Participation des femmes dans la prise des décisions au sein du ménage	53
Tableau 19. Nombre de communes par district selon l'importance de la migration	53
Tableau 20. Nombre de communes selon la provenance des immigrants à Androy Immigration	54
Tableau 21. Nombre de communes selon les causes de l'immigration vers l'Androy	54
Tableau 22. Nombre de communes selon les causes de l'émigration au départ d'Androy	54
Tableau 23. Type d'habitations des ménages	55
Tableau 24. Type de matériaux des murs extérieurs des habitations	56
Tableau 25. Type de matériaux du plancher des habitations	56
Tableau 26. Répartition des ménages selon le principal type de combustible utilisé pour la cuisine	57
Tableau 27. Taux d'accès à certains biens et services	57
Tableau 28. Taux de possession de certains biens	58
Tableau 29. Répartition de la population par quintile de bien-être économique	59
Tableau 30. Ratio et intensité de pauvreté selon le milieu en 2010	60

Tableau 31. Totaux des écarts aux seuils de pauvreté	60
Tableau 32. Nombre des ONG de la Région Androy	64
Tableau 33. Répartition des ONG suivant les secteurs d'activités	65
Tableau 34. Nombre d'édifices culturels d'obédience dans la Région Androy	66
Tableau 35. Infrastructures culturelles et sportives existant dans la Région Androy	67
Tableau 36. Répartition des communes par districts selon le système d'accouchement.	72
Tableau 37. Répartition des communes par district suivant la disposition des infrastructures sanitaires privées	72
Tableau 38. Distance pour la majorité de la formation sanitaire la plus proche	73
Tableau 39. Répartition des communes par district suivant le moyen utilisé par les ménages pour se rendre auprès d'un centre de santé.	73
Tableau 40. Répartition des communes par district suivant la durée du parcours pour aller à une formation sanitaire (%)	74
Tableau 41. Répartition des communes par district suivant la distance pour la majorité de service de maternité le plus proche	75
Tableau 42. Répartition des communes suivant leur possibilité d'accessibilité	75
Tableau 43. Répartition des communes par district suivant les moyens de locomotion utilisée par les patients pour se rendre auprès d'un service de maternité	75
Tableau 44. Pourcentage des communes par district selon la durée du parcours	76
Tableau 45. Nombre de médecins publics et de paramédicaux servants dans les CSB II	76
Tableau 46. Répartition des communes par districts selon l'existence de médecins dans une maternité, et le nombre de sages-femmes publiques dans une maternité	77
Tableau 47. Répartition des communes selon le nombre de décès maternels ramené au nombre d'accouchements dans les maternités publiques (‰)	77
Tableau 48. Répartition des communes selon le nombre de décès maternels ramené au nombre d'accouchements dans les maternités privées (‰)	78
Tableau 49. Répartition des communes selon le nombre de consultation dans les centres de soins publics en 2008	78
Tableau 50. Répartition des communes par district selon le nombre et pourcentage des services de planning familial publics	79
Tableau 51. Répartition des communes par district selon le nombre et pourcentage des services de planning familial privés	79
Tableau 52. Les infrastructures scolaires publiques en 2008 dans la Région Androy	81
Tableau 53. Les infrastructures scolaires privées en 2008 dans la Région Androy	83
Tableau 54. Répartition des communes selon la distance pour la majorité de la population de l'école primaire la plus proche dans la Région Androy	84

Tableau 55. Répartition des communes par district selon la distance pour la majorité de la population le collège le plus proche	84
Tableau 56. Répartition des communes par district selon la distance pour la majorité de la population le lycée (public, privé ou confessionnel) le plus proche	85
Tableau 57. Effectifs des enseignants des EPP par district dans la Région Androy durant l'année scolaire 2007-2008	86
Tableau 58. Effectifs des enseignants des écoles primaires privées par district dans la Région Androy durant l'année scolaire 2007 - 2008	86
Tableau 59. Effectif des enseignants dans les CEG, par district dans la Région Androy	86
Tableau 60. Effectif des enseignants des collèges privés par district dans la Région Androy durant l'année scolaire 2007 - 2008	87
Tableau 61. Effectif des enseignants dans les lycées publics et privés par district dans la Région Androy durant l'année scolaire 2007-2008	87
Tableau 62. Tableau synthétique des élèves dans les EPP par district dans la Région Androy	88
Tableau 63. Tableau synthétique des élèves dans les écoles primaires privées par district dans la Région Androy	89
Tableau 64. Tableau synthétique des élèves dans les CEG par district dans la Région Androy	89
Tableau 65. Tableau synthétique de l'effectif des élèves dans les Collèges privés par district dans la Région Androy	90
Tableau 66. Tableau synthétique de l'effectif des élèves dans les lycées publics d'enseignement général par district dans la Région Androy	91
Tableau 67. Effectif des élèves dans les lycées privés d'enseignement général de la Région Androy	91
Tableau 68. Répartition par niveau d'instruction de la population active	95
Tableau 69. Proportion de femmes occupées dans les différents secteurs d'activité à Androy	95
Tableau 70. Proportion d'hommes occupés dans les différents secteurs d'activité à Androy	96
Tableau 71. Argent gagné par les femmes comparé à celui gagné par leurs maris (en %)	97
Tableau 72. Accessibilité et moyens de transport	98
Tableau 73. Electricité/Données structurelles	99
Tableau 74. Electricité/Données opérationnelles	101
Tableau 75. Eau /Données structurelles	102
Tableau 76. Eau/Données opérationnelles	103
Tableau 77. Surface cultivable/ cultivée	104
Tableau 78. Répartition des terres cultivées selon les cultures	107

Tableau 79. Méthode culturales/engrais utilisés	108
Tableau 80. Classement des types de techniques utilisés selon leur importance	108
Tableau 81. Cultures pratiquées à des fins commerciales	109
Tableau 82. Part des cheptels porcin, ovin, caprin, volaille et bovin par district	111
Tableau 83. Disponibilité des services aux agriculteurs et aux éleveurs	112
Tableau 84. Proportion des communes pratiquant pêche, Rizipisciculture et pisciculture	113
Tableau 85. Les activités de transformation	114
Tableau 86. Nombres d'entreprises individuelles et de sociétés nouvellement créées en 2008, par District	114
Tableau 87. Activité minière de la Région	115
Tableau 88. Infrastructures de commercialisation	117
Tableau 89. Collecte de produits agricoles	118
Tableau 90. Circuit commercial du produit phare	118
Tableau 91. Transport routier	119
Tableau 92. Réseaux de télécommunication	120
Tableau 93. Service postal au niveau des communes	121
Tableau 94. Infrastructures hôtelières/agences de voyage	121
Tableau 95. Existence d'Agences de Banques et d'Institutions financières au niveau district	122
Tableau 96. Disponibilité des services de proximité	123
Tableau 97. Evolution du montant du PIP d'Androy et son taux d'engagement de 2008 à 2010	128
Tableau 98. Montant des budgets primitifs des communes en 2008	129
Tableau 99. Montant des subventions obtenues des communes en 2008	129
Tableau 100. Montant des recettes collectées par les communes en 2008	130

Liste des abréviations et acronymes

BEPC	Brevet de fin d'Etude du Premier Cycle
CEG	Collège d'Enseignement Général
CEPE	Certificat de fin d'Etude Primaire Elémentaire
CHD	Centre Hospitalier de District
CHRR	Centre Hospitalier de Référence Régionale
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CiSco	Circonscription Scolaire
CNaPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CREAM	Centre de Recherche, d'Etudes et d'Appui à l'Analyse Economique à Madagascar
CSB	Centre de Santé de Base
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DREN	Direction Régionale de l'Education Nationale
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EF	Education Fondamentale
EPM	Enquête Permanente auprès des Ménages
EPP	Ecole Primaire Public
FM	Fréquence Modulation
FRAM- INSTAT	Fikambanan'ny Ray Aman-drenin'ny Mpianatra Institut National de Statistique
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONE	Office National de l'Environnement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PIP	Programme d'Investissement Public
PRD	Plan Régional de Développement
PROSPERER	Programme de soutien aux pôles de micro – entreprises rurales et aux économies régionales
RIP	Route d'Intérêt Provincial
RN	Route Nationale
RNA	Recensement National Agricole
STD	Service Territorial Déconcentré
UNFPA	United Nations Fund for Population and
VPEI	Vice-Primature Chargé de l'Economie et de l'Industrie
ZAP	Zone d'Activité Pédagogique

INTRODUCTION

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), Madagascar a opté pour une approche, misant sur le développement durable et équilibré, sur toute l'étendue du territoire. Conformément à cette vision, les Autorités ont mis en place un nouveau découpage territorial, appelé « région » ; afin de mieux définir les stratégies et bien cerner les populations cibles. C'est ainsi que les 22 régions ont été instituées. En général, une région est composée de deux ou plusieurs districts avoisinants, ayant des intérêts économiques et/ou sociaux communs.

Peu après la mise en place effective des 22 régions, des besoins accrus d'informations se font sentir, surtout dans l'élaboration des plans régionaux de développement. La connaissance des réalités régionales s'avère cruciale, plus particulièrement en vue de l'évaluation des ressources tant humaines que physiques disponibles ainsi que les contraintes à lever. En effet, il existe très peu d'informations en cohérence avec les zones nouvellement créées et celles existantes ne coïncident pas souvent avec le nouveau découpage. C'est pour répondre à ces besoins et pallier à cette lacune que le CREAM se propose d'élaborer en 2009, des monographies régionales pour chacune des 22 régions et ceci en collaboration étroite avec la Direction des Méthodes et de la Planification (DMP) de la Vice-Primature chargée de l'Economie et de l'Industrie (VPEI), du Ministère de l'Intérieur (MI), du Ministère de la Décentralisation (MD) et la Vice-Primature chargée du Développement et de l'Aménagement du Territoire (VPDDAT)

Sans être une nouveauté¹, la Monographie régionale reste un instrument de prise de décision, en étant un outil de planification par excellence, notamment dans l'administration du territoire, dans la gestion économique et sociale, dans les plaidoyers et négociations et dans la mobilisation sociale. Sans prétendre être exhaustive à toute utilité, elle constitue un bon cadre de référence et une base de données assez précise où chaque responsable régional puisse exploiter et utiliser à bon escient les informations nécessaires. A court terme, sinon pour les besoins du quotidien, elle est utile pour mieux cerner les objectifs, mieux déterminer les priorités, mieux diriger les interventions et mieux apprécier les impacts socio-économiques des politiques publiques adoptées. A terme, la Monographie régionale va initier les Responsables régionaux dans la logique « Connaître – Mobiliser – Agir » menant vers une « région entrepreneur » en vue de soutenir une économie à forte croissance et réduire la pauvreté.

Dans l'élaboration de ce document, le CREAM a adopté une approche participative, itérative et progressive, impliquant dans toutes les phases du processus les Responsables régionaux et en particulier les Directions Régionales de l'Economie (DRE). A part les travaux de compilation des documents à caractère monographique régional existants et des consultations réalisées au niveau de quelques régions, une opération de collecte de données a été réalisée en 2009, et ceci en concertation avec la Direction Générale de l'Economie et la Direction Générale de l'INSTAT (Institut National de la

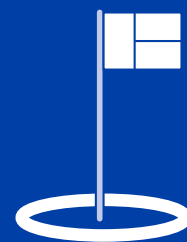
1 Différentes études monographiques existent déjà. Elles se différencient entre elles par les thèmes abordés et

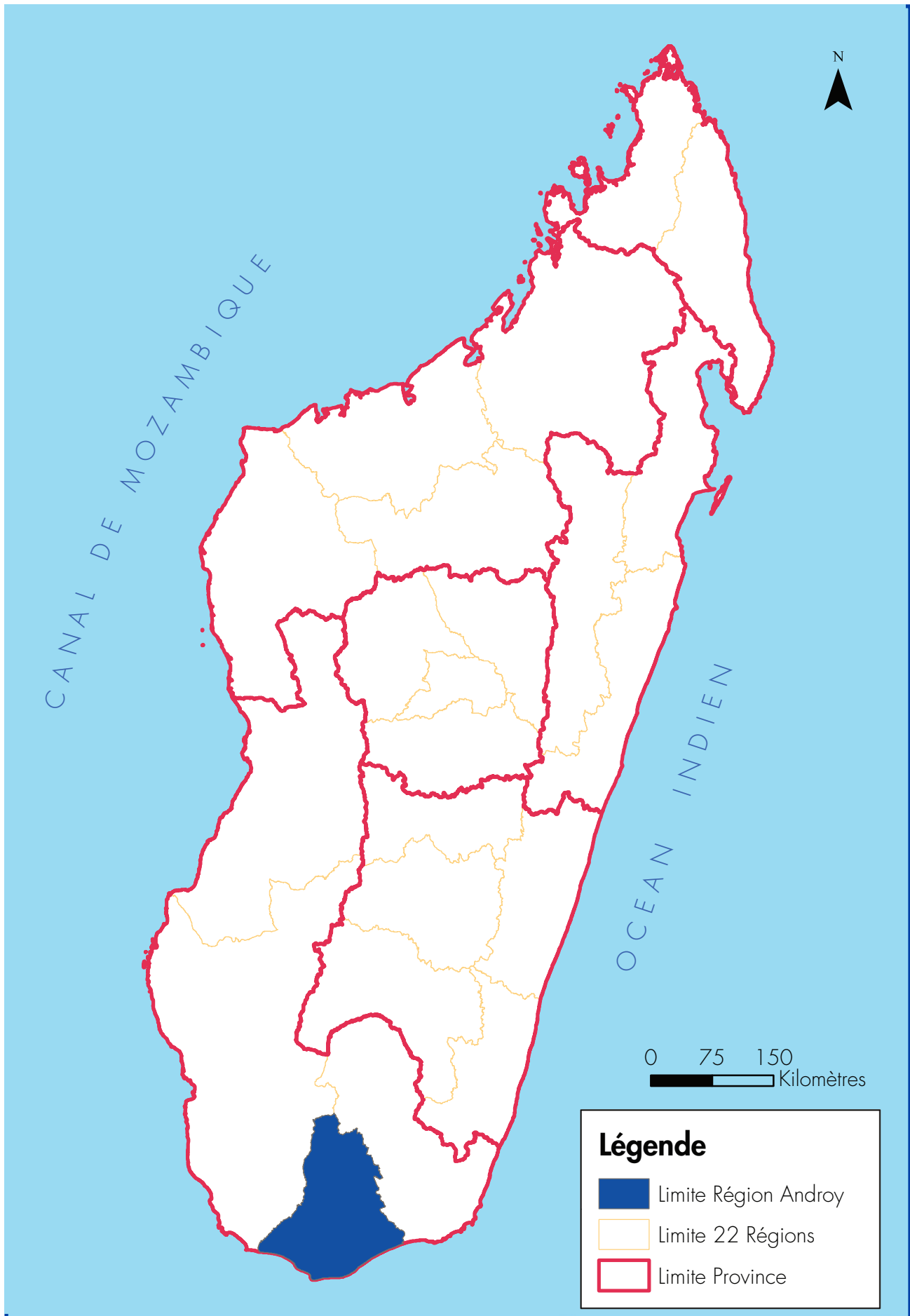
Statistique). L'objectif étant de collecter les données qui ne figurent pas dans les documents existants ou les annuaires statistiques courantes et celles qui requièrent une mise à jour périodique. La période de référence de l'enquête a été l'année 2008 et l'unité statistique enquêtée a été les Districts. L'analyse des données et la rédaction du rapport ont été effectuées par l'équipe du CREAM et le document est publié après un processus de validation aux niveaux national et régional.

Ce document est subdivisé en sept chapitres, dont le premier présente le cadre physique et administratif de la région en question. Viennent ensuite les chapitres 2 et 3 sur la population et les organisations sociales qui vont étayer, entre autres, la structure de la population et son organisation. Le chapitre 4 concerne les secteurs sociaux de la Région, plus particulièrement les offres disponibles dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Mis à part l'inventaire des infrastructures de développement existantes, le chapitre 5 va développer les différentes activités économiques de la Région. Le chapitre 6 évalue les ressources financières de la Région et le chapitre 7 résume les atouts et contraintes à lever dans la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus. Enfin, en annexe de ce rapport se trouve, une base de données détaillées par commune de quelques variables, pour des besoins de suivi-évaluation et de mises à jour ultérieures.

Chapitre I

Cadre physique et administratif

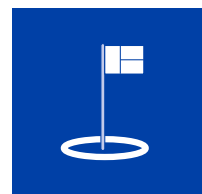




Source : FTM 2000

Carte 1. Localisation géographique de la Région Androy

I.1. Cadre physique



I.1.1. Localisation géographique

Située au Sud-Ouest de Madagascar, la Région Androy se trouve dans l'extrême Sud de Madagascar. Elle occupe le territoire compris entre les fleuves du Mandrare à l'Est et de Menarandra à l'Ouest. Elle est limitée au Nord par les contreforts montagneux des Hautes Terres Méridionales Bara et au Sud par l'Océan Indien et le Canal de Mozambique.

Son chef lieu de région est Ambovombe qui se trouve à 1 000 km environ de la capitale de Madagascar. Les autres districts qui la composent sont les suivants : Bekily, Beloha et Tsihombe. Elle est limitée à l'Est et au Nord par la région d'Anosy, par respectivement les districts d'Amboasary Atsimo et de Betroka, à l'Ouest par la région d'Atsimo Andrefana avec le district d'Ampanihy. Elle est composée de 51 communes avec 881 fokontany.

Elle est limitée par les coordonnées géographiques suivantes :

- latitude : entre 24°13' et 25°24' Sud ;
- longitude : entre 45°20' et 46°26' Est.

Elle couvre une superficie de 19 538 km², ce qui représente 3,33 % de la superficie totale de Madagascar.

Tableau 1. Superficie des districts dans la Région Androy

District	Superficie en km ²
Ambovombe Androy	6 617
Bekily	5 575
Beloha	6 789
Tsihombe	3 316
Ensemble de la Région	22 297

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

I.1.2. Relief¹

Dans sa partie Nord limitée par les contreforts montagneux des Hautes Terres méridionales Bara, la région de l'Androy est montagneuse avec des altitudes entre 1 046 et 1 190 m près de Beraketa, à l'extrémité Ouest de la chaîne Ivakoana en forme de fer à cheval (rebord Manambien). Au Sud de la couronne formée par cette chaîne, sa partie centrale dont l'altitude décroît du Nord au Sud, est formée d'une vaste étendue aplanie (plateaux et pénéplaines de 300 à 600 m d'altitude) d'où émergent des reliefs isolés en inselbergs : elle est limitée à l'Ouest par le fleuve Menarandra et à l'est par le fleuve Mandrare. Traversé par ce fleuve dans la zone à l'est d'Antanimora-Atsimo, la partie occidentale du massif volcanique de l'Androy se trouve incluse dans la région et présente deux points culminants : Manandavenoka à 504 m et Tsitsira à 820 m.

1. ONE, Prescriptions Environnementales Région Androy, 2009

Dans la partie méridionale de la région dont l'altitude varie entre 150 et 250 m, de vastes zones sableuses encadrent les deux bassins sédimentaires d'Ambovombe et de Beloha, isolés de la mer par le plateau grés-calcaire de Karimbola. La limite Sud du littoral y est formée par une haute falaise surplombant l'Océan Indien et les bourrelets dunaires en bord de mer.

I.1.3. Hydrologie²

a) Les eaux de surface

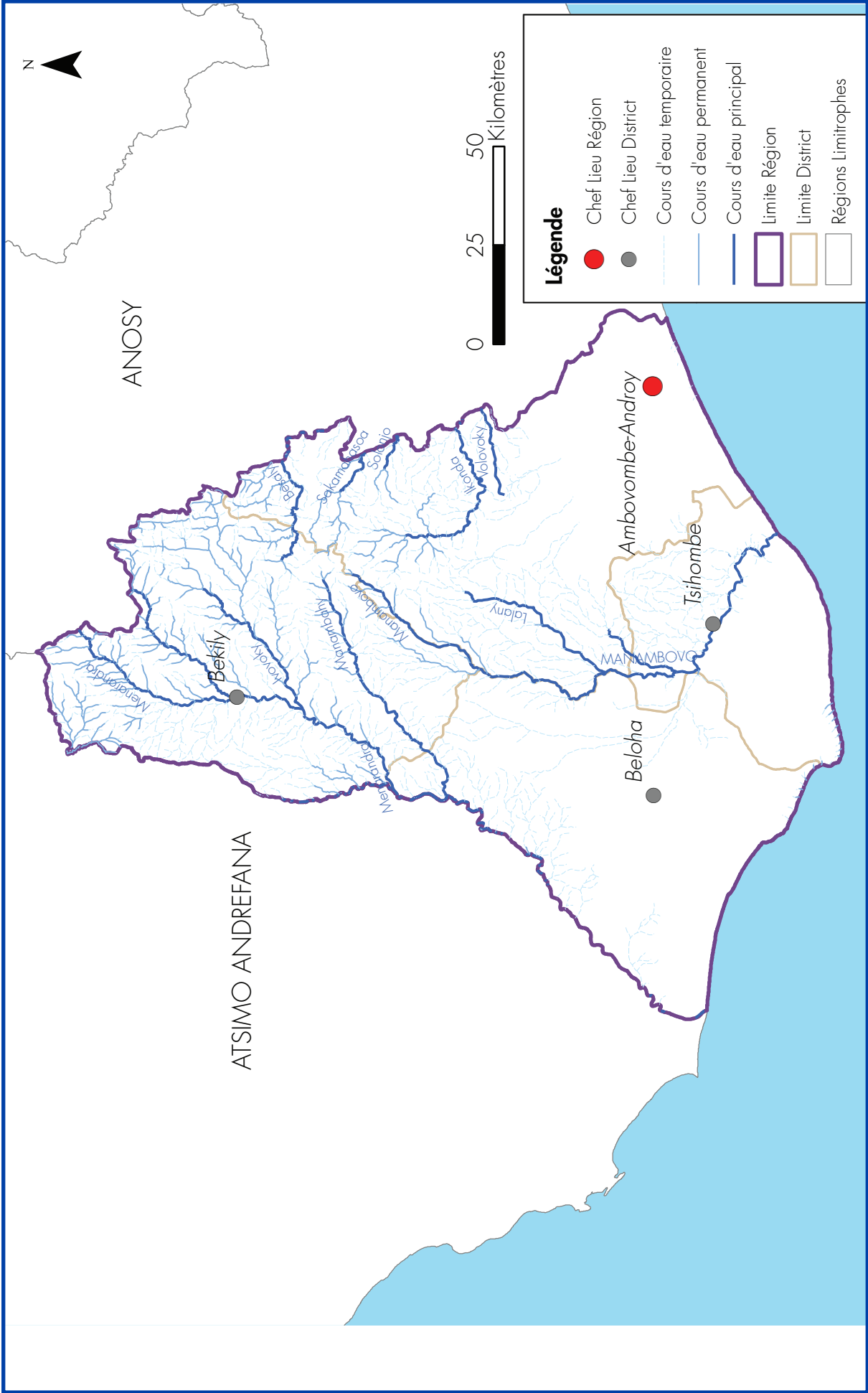
Fleuves et rivières : la région de l'Androy est drainée par trois grands fleuves issus du socle cristallin qui s'écoulent selon une direction globale Nord-Sud : Menarandra, Manambovo et Mandrare.

- **Le Menarandra** : prend naissance à l'Ouest d'Isoanala, situé à environ 45 km au Nord de Beraketa, dans le massif du Tsikoriry vers 800 m d'altitude. S'écoulant du Nord-Est vers le Sud-Ouest, il reçoit en rive gauche au niveau de Bekily, la Manantanana et, 30 km plus au Sud, la Menakompy. Il passe par *Tranoroa* et longe ensuite les limites Ouest des communes de Beloha et Marolinta jusqu'à son embouchure. D'une longueur totale de 270 km, dont 180 km traversant la région, le Menarandra draine un bassin versant d'une superficie de 8 350 km² et peut rester à sec pendant 5 mois sur 12. Ses nombreux petits affluents ne coulent que pendant la saison des pluies, seul son principal affluent, la Menakompy, conserve plus ou moins un écoulement permanent toute l'année.
- **Le Manambovo** : d'une longueur totale de 165 km, prend sa source à 40 km au Nord d'Antanimora dans la zone Ouest d'Andalatanosy vers 400 à 500 m d'altitude. Ses principaux affluents de la rive droite prennent aussi naissance dans la même zone : Andriambarotra, Sakavola et Andranomiteraka, tandis que la Lalany le rejoint plus au Sud. Le Menarandra qui draine un bassin versant de 4 450 km², s'écoule globalement depuis sa source selon une direction Nord-Sud avant de bifurquer Sud-Est au niveau de Tsihombe jusqu'à la mer. Pendant sept à huit mois, ces cours d'eau n'ont pas d'écoulement superficiel.
- **Le Mandrare**, à partir de Ranomainty, et son affluent l'Andratina, traversant les zones Est de Beraketa et Imanombo, longent la partie orientale de la région selon une direction globalement Nord-Sud jusqu'à la mer. Plusieurs petits affluents de la rive droite du Mandrare qui prennent naissance dans le Nord du district d'Ambovombe, s'écoulent globalement d'Ouest en Est : Sakamahaso, Ikonda, Besatra, Bemanda et Ikoroma. Ils drainent les eaux de pluies et sont pour la plupart à sec pendant la saison sèche.

Tous ces grands fleuves ne sont pas pérennes et sont réduits à un écoulement de surface quasi-nul à très faible en saison sèche (Mai à Septembre). Cependant, des sous-écoulements notables peuvent être observés en étiage. Leurs affluents n'ont d'écoulement superficiel que pendant une courte période de la saison des pluies. Et dans la zone cristalline, plusieurs petits cours d'eau ayant les caractères d'un oued sont temporaires : à sec pendant la majorité de l'année mais pouvant être inondés le temps d'un orage.

Lacs : A part le lac salé d'Ihodo et celui de Sihanapotsy (district de Tsihombe) ou le lac d'eau douce Imonto (commune Imongy), les lacs de quelque importance n'existent pratiquement pas dans la région : seules des mares périodiques et les « *ranovato* » y sont présentes.

2. ONE, Prescriptions Environnementales Région Androy, 2009



Source : FTM 2000

Carte 2. Hydrographie de la Région Androy

Les eaux souterraines³

Les aquifères existent aussi bien au niveau du socle cristallin et du massif volcanique d'Androy que dans les terrains sédimentaires où leur minéralisation et leur profondeur sont très variable selon leurs localisations.

Au niveau du socle, les aquifères sont captés dans les fissures et fractures de la roche saine où pour des raisons de profondeur d'accès à l'eau et la présence de reliefs, seuls les forages au niveau de la pénéplaine située à l'Ouest de la route RN 13 sont envisageables : cas des alentours d'Antanimora, au Nord d'Ambovombe où certains d'entre eux recoupent des venues d'eau salée et dont les débits sont généralement inférieurs à 5m³/h.

Dans le sédimentaire, la région comporte plusieurs types d'aquifères dont :

- les aquifères alluviaux des rivières parmi lesquels celui des alluvions d'anciens méandres du cours inférieur du Menarandra près d'Ampotaka où l'eau est douce et celui du sous-écoulement du Manambovo à Tsihombe ;
- les aquifères des cordons dunaires littoraux parmi lesquels ceux entre Ambovombe et Marovato (Tsihombe) où le débit est toujours faible (de 1 à 10 m³/h), la profondeur variant de 15 à 100 m et les eaux sont chargées (de 2 à 5 g/litre) lorsque l'aquifère est capté à proximité de la mer ;
- les aquifères perchés des plateaux et de sables blancs avec soubassement d'argile (Karimbola, Beloha, Laparoy, Ambondro, Ambovombe) qui sont toujours limités et mal alimentés, à une profondeur variant entre 40 et 200 m et à débit pouvant être inférieur à 1 m³/h.

La sévérité du climat et la situation hydrologique de l'Androy constituent l'un des principaux problèmes environnementaux persistant qui a toujours eu une répercussion directe tant sur les rythmes et les types d'activités socioéconomiques des populations que sur la nature et la répartition des éléments de sa biodiversité continentale.

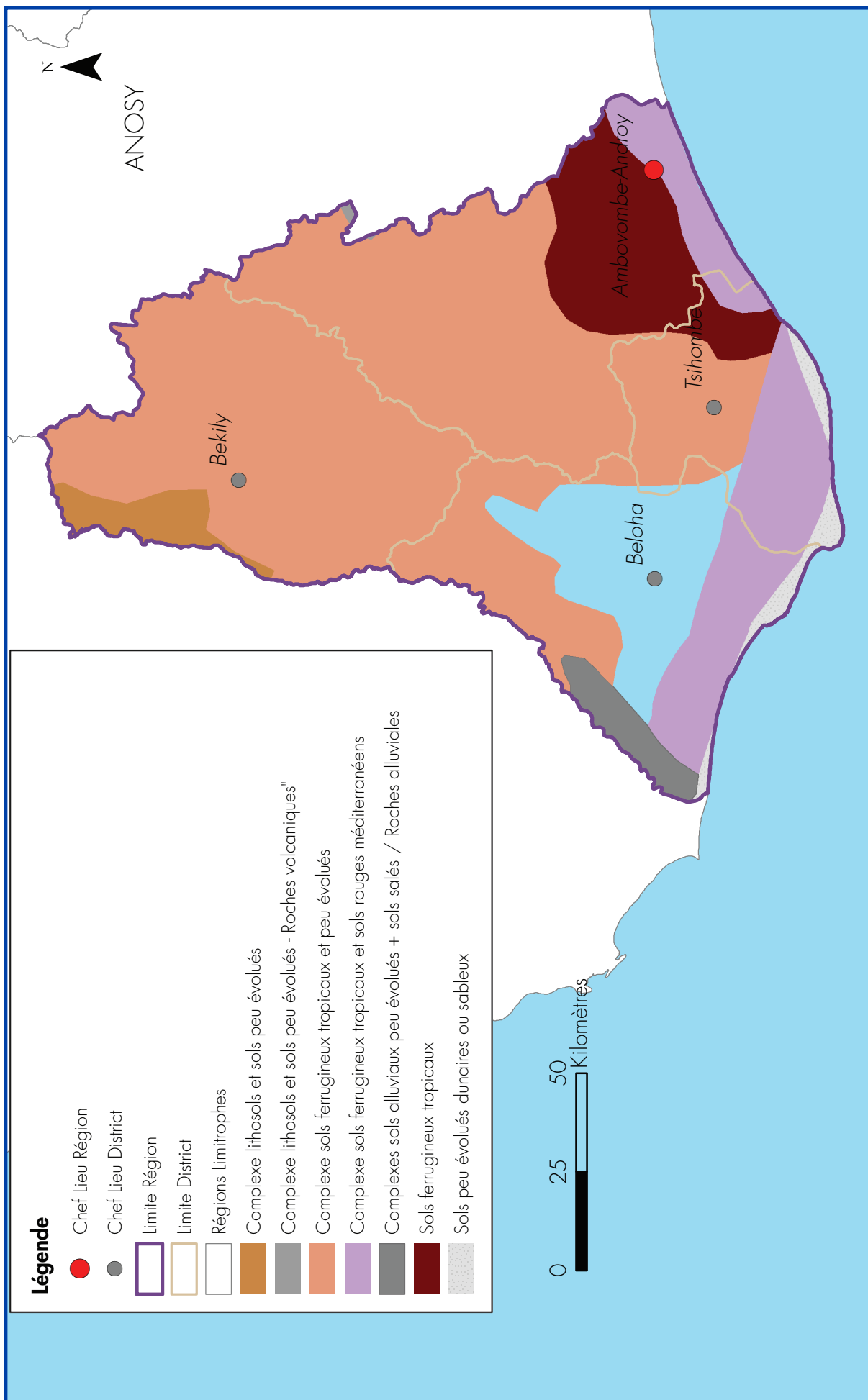
I.1.4. Pédologie⁴

D'une façon générale, les sols de la région sont particulièrement pauvres, peu ou pas humifères et fragiles mais restent tout de même très cultivés.

- Dans les parties méridionales de la région, les sols ferrugineux tropicaux formés sur roches métamorphiques et couvrant de vastes surfaces, sont le plus souvent des sols peu ou non évolués à tendance squelettique, d'une faible valeur agricole et pastorale :
 - sur l'étroite bande côtière allant de l'embouchure de la Menarandra, en passant par Cap Sainte-Marie (Tanjona Vohimena) et Faux Cap (Betanty), jusqu'à proximité d'Antaritarika au Sud-Est de Tsihombe : des sols peu évolués formés en grande partie par des sols sableux issus de l'érosion éolienne de dunes récentes ou anciennes et de colluvions sableuses calcaires ;
 - au Nord de cette bande côtière jusqu'au cours inférieur de la rivière Manambovo, le plateau Karimbola : sols rouges sableux sur grès calcaires quaternaires ;

3. ONE, Prescriptions Environnementales Région Androy ,2009

4. Prescriptions Environnementales, Région Androy, 2009



Source : FTM 2000

Carte 3. Pédologie de la Région Androy

- a l'Ouest de ce plateau, en passant par tout le Sud des zones d'Ambondro et d'Ambovombe jusqu'à l'embouchure de la Mandrare : un complexe de sols sableux dunaires et de sols jaunes ferrugineux ;
- vers l'intérieur des terres au Nord du plateau Karimbola: un complexe de sols rouges peu humifères, de sols jaunes sableux, de sables blancs ou beiges d'origine complexe, de sols gris sablo-argileux sur gneiss et de sols à séries métamorphiques peu ou non évolués.

Sur les zones cristallines tout au Nord de Tsihombe et d'Ambovombe en passant par celles de Bekily, de Beraketa et d'Antanimora : le même complexe de sols que précédemment sauf que les zones au Nord d'Ambovombe présentent aussi des sols rouges sableux sur grès calcaires et leurs parties orientales bordant la Mandrare un complexe de grès ferrugineux, de sols rouges sableux sur grès calcaires et de sables.

- Les sols de la partie centrale, à l'Est d'Antanimora et remontant au Nord vers Imanombo, sont des sols d'érosion ou squelettiques, basaltiques et rhyolitiques, du massif volcanique crétacé de l'Androy.
- Le long du fleuve Mandrare est formé de sols alluviaux non calcaires, récents et peu évolués, tandis que celui de la rivière Menarandra est constitué d'alluvions récentes mais calcaires et plus ou moins hydromorphes, ainsi que de colluvions sableuses calcaires.

1.1.5. Géologie⁵

Le socle cristallin caractérisé par des faciès granulites apparaît en affleurement dans la partie Nord de la région de l'Androy. Il réunit des couches de diverses roches à dominance ultra- métamorphique caractérisées par des gneiss (à sillimanite, à cordiérite, à grenat, à divers types de mica), des quartzites (à grenat, à magnétite, à sillimanite ou à graphite), des marbres et des pyroxénites à micas, etc.

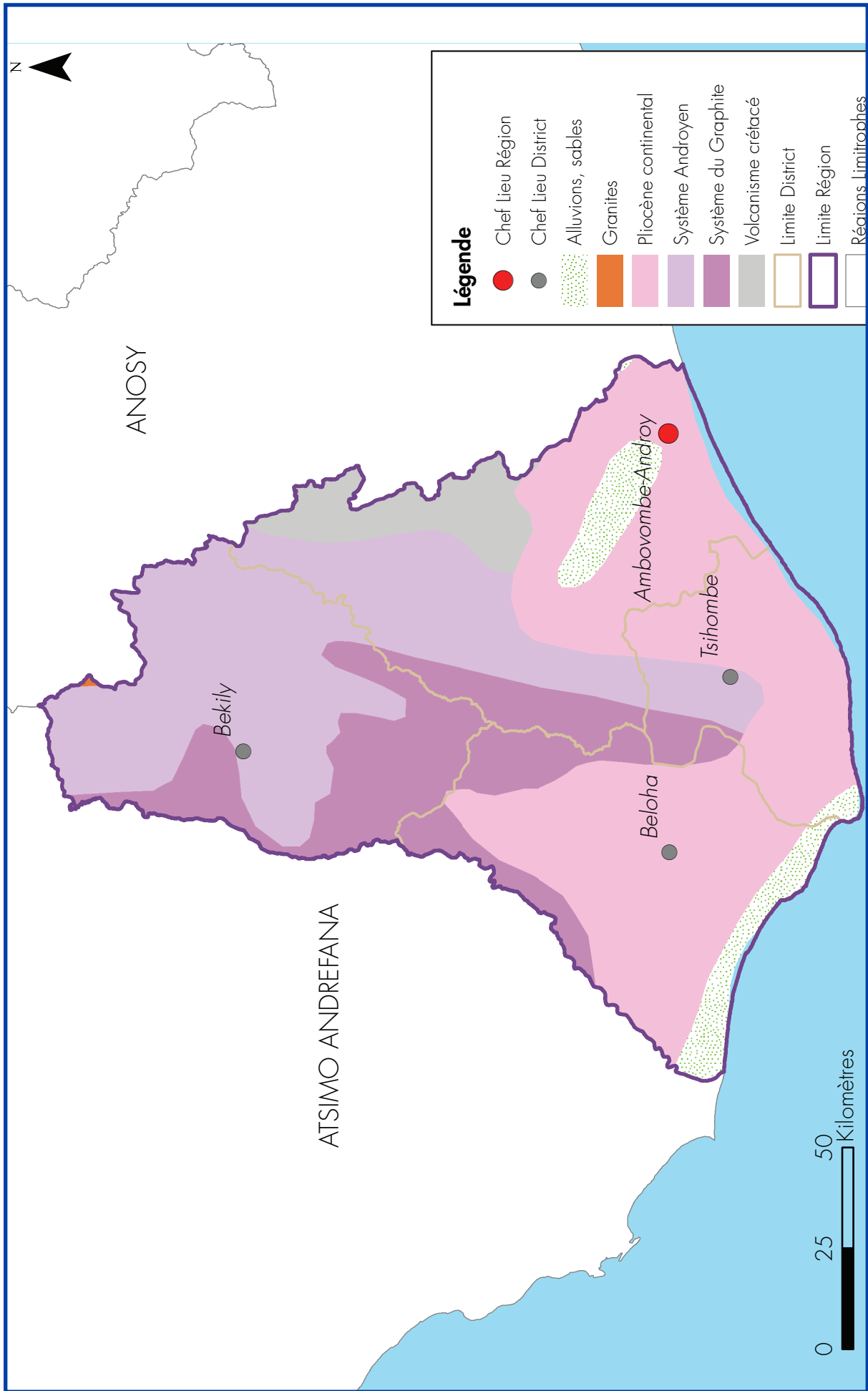
Sa partie au Nord-Est et à l'Est est recouverte par les basaltes et rhyolites du massif volcanique crétacé de l'Androy dont le grand axe d'une longueur de 80 km environ est orienté Nord-Sud, la zone orientale du massif est incluse dans le district d'Amboasary. La partie centrale et méridionale de la région est recouverte par des formations sédimentaires quaternaires et du pliocène continental (fin tertiaire) qui reposent sur le socle cristallin : grès calcaires, sables marins et dunaires, grès argileux, marnes et sables argileux. Dans les lits et le long des fleuves (Mandrare et Menarandra) se sont déposées des alluvions récentes de sables et de limons épaisses.

1.1.6. Formation Végétale⁶

Du point de vue environnemental, la région de l'Androy est très riche en biodiversité. Elle fait partie du réseau de formation forestière unique au monde les « fourrés d'épineux ». Cette formation est marquée par la dominance du Roy (*Mimosa delicatula*) qui a donné son nom à la région et à son peuple l'Androy et les AntAndroy. Ces fourrés sont classés parmi les écosystèmes les plus riches au monde avec des faunes et flores uniques. Elles abritent des espèces les plus connues à Madagascar à savoir : le *Maki* et le *Sifaka*, lémuriens (*Lémur catta*, et *Propithecus v. verreauxi*), les tortues terrestres

5. ONE, Prescriptions Environnementales, Région Androy, 2009

6. ONE, Prescriptions Environnementales, Région Androy, 2009



Carte 4. Géologie de la Région Androy

(*Geochelone radiata*, *Pyxis arachnoïdes*) et plusieurs espèces d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens qui sont uniques à cette région. Par ailleurs, il faut aussi noter la présence de forêts galeries le long des cours d'eau, la présence de l'*Alafohy* forêts naines constituées de bonzaï naturels.

Toutes ces formations forestières sont également des sources de matières premières pour la pharmacopée traditionnelle et les produits naturels à usage multiple. Nul n'ignore les renommées du *Trongatse/Vonenina/Pervenche* de Madagascar (*Cathartus roseus*) qui est endémique de cette région et qui a permis au monde entier de traiter la leucémie surtout des enfants. Les *Fatsiolitse* qui fournissent des bois de construction et d'énergie domestique. Les *Raketa* qui offrent des fruits délicieux et désaltérant, dont les feuilles sont utilisées pour l'alimentation animale, le bois pour l'énergie domestique. Le *Jatropha mahafalensis* qui a les mêmes potentialités que son confrère le mieux connu le *Jatropha curcas*.

Les fourrés à didieracees et euphorbes de l'Androy

Il est caractérisé par une hauteur variable d'espèces de 2 m de haut jusqu'aux petits arbres de 3 à 4 m.

La plus connue des euphorbes est l'*Euphorbia Stenoclada* (famata) : elle a une grande importance en cas de grande sécheresse; elle est utilisée comme substitut de boisson pour les zébus. Ensuite, on peut citer les espèces appartenant à la famille des didieracees : *Didiera*, *Alluaudia procera* (fantsilisé) utilisé pour la construction et comme bois de caisserie. Au sein de cette formation, on rencontre des baobabs comme *Andasoina Za et Fony*, *Aise Suzannae* (8 à 10 m de hauteur), *Pachypodium* (Apocynacées) à troncs très charnus et gorgés d'eau. L'arbre tout entier est recouvert d'épines.

La savane

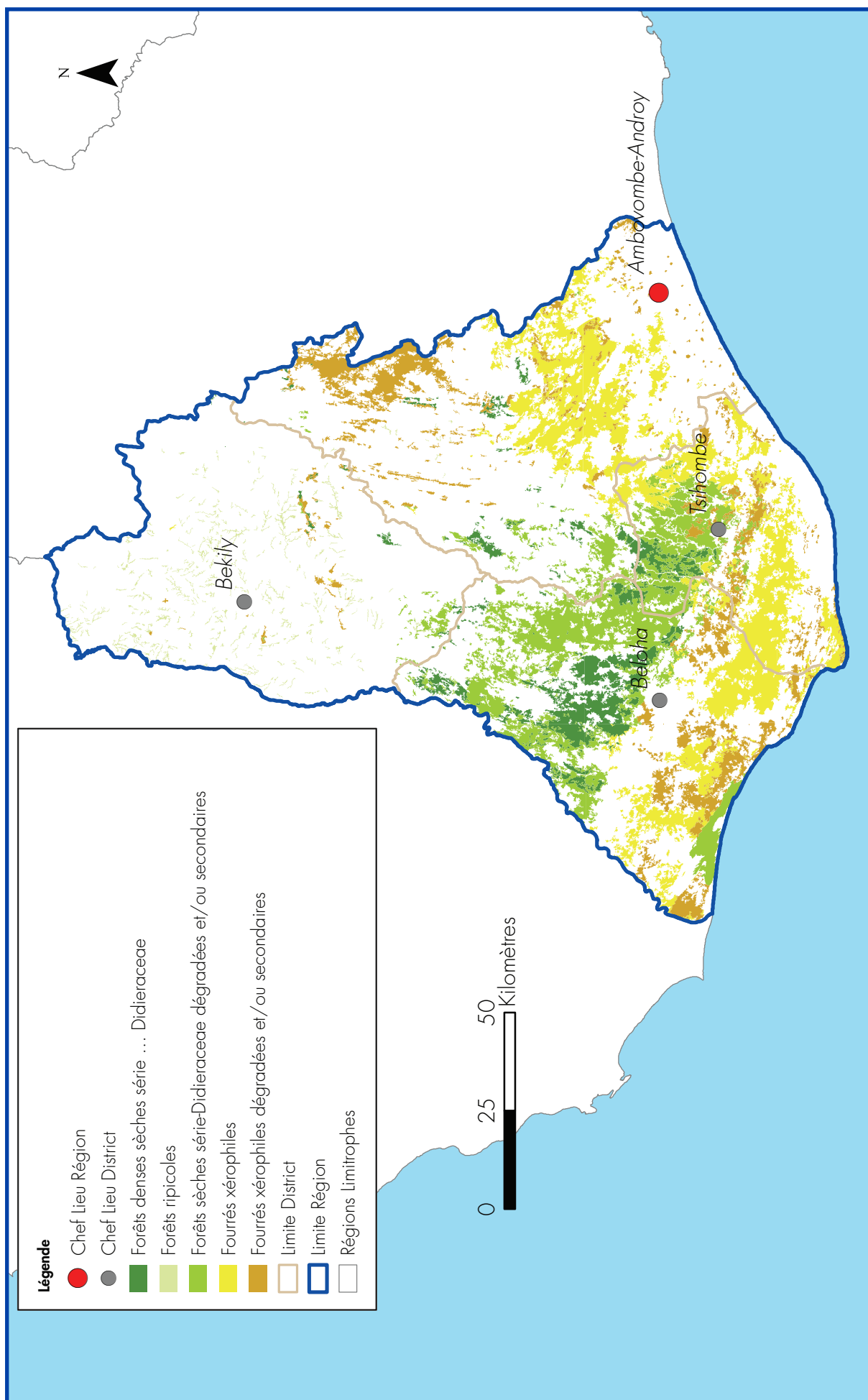
Vers le Nord (Androy cristalline), on rencontre une savane arbustive à base de *Poupartia caffra* (Sakoa), à côté duquel est toujours associé *Flacourtia indica* (Lamoty) et le *Celastrus linéaris* (Tsingilofilo). La plaine côtière est couverte de végétations à base de *Stenotaphrum* et d'*Exonepus*. Ce sont des savanes et steppes à Aristide.

Les pâturages

Les clairières du plateau du *Karimbola* sont occupées par *Celastrus linéaris* tandis que sur le plateau de *Tsivory*, l'*Heteropogon contortus* domine. Lorsqu'il y a surpâturage, *Eragrostis tenella*, *Aristide* Sp restent. Les montagnes de l'*Ivakoana* et du Centre-Sud sont complètement dénudées, car ravagées annuellement par les feux de brousse.

Les forêts

L'Androy Cristalline et la moitié Nord de la sous préfecture d'Amboasary se caractérisent par les feux de brousse annuels avant la saison des pluies (septembre à novembre). On y constate un défrichement systématique, par suite de la pression démographique et du surpâturage ainsi que l'approvisionnement des villes en charbon. La couverture végétale est constituée par des savanes arbustives et herbeuses à base de *Poupartia Caffra* (Sakoa), *Tamarindus* (Killy), *Celastrus linéaris* (Tsingilofilo), *Flacourtia indica* (Lamoty), *Stéréospermum variable* (Mangarahara), *Diconia incona* (Peha), *Hyphaene shattom* (Satrana). Les pâturages sont à base de *Heteropogon contortus* (Danga ou Ahidambo), *Hyparrhenia rufa* (Vero), dans les zones hydromorphes, *Eragrostis tenella* (Ahipotsy). Androy sédimentaire est couvert par des fourrés à Euphorbes et Didieracees, cactacées, pâturage à *Cenchrus* et *Eragrostis*.



Source : FTM 2000

Carte 5. Végétation dans la région Itasy

1.1.7. Climatologie⁷

Appartenant au domaine sub-aride du Sud de Madagascar, la Région Androy est soumise à un climat de type tropical semi-aride à aride avec deux saisons tranchées : saison humide (été) et saison sèche (hiver).

L'aridité croît du Nord et Nord-Est au Sud et Sud-Ouest de la région et se traduit dans les changements des paysages végétaux et des sols. Cette aridité est amplifiée par des températures toujours élevées et par des vents forts, persistants et desséchants, plus particulièrement sur la frange côtière méridionale de la région (*Tsiok'Atimo*).

a) Température

Le climat reste chaud dans toute la région avec des moyennes annuelles oscillant entre 23 °C (Ambovombe et Faux-Cap) et 24 °C (Beloha et Tsihombe), l'hiver est doux (19° à 20 °C) sauf au voisinage des secteurs montagneux du Nord-Est où l'altitude atténue quelque peu les températures et l'été atteint des moyennes de 26°-27 °C.

Les variations thermiques de mois en mois restent faibles, avec Janvier ou Février comme le mois le plus chaud (Beloha : 28 °C ; Ambovombe : 26°4 C ; Faux-Cap : 21°4 C) et Juillet le mois le plus frais (Beloha : 15°3 C ; Ambovombe : 18°5 C ; Faux-Cap : 12°2 C en août). C'est dans l'intérieur que les maxima moyens atteignent leur plus forte valeur en été (novembre à mars), la côte étant un peu moins chaude que l'intérieur. Les températures assez basses sont enregistrées pendant la saison fraîche (mai à septembre), la moyenne des minima du mois le plus froid (Juillet) pouvant descendre en deçà de 12 °C, en particulier dans les secteurs élevés au Nord de la région.

b) Pluviométrie

La région apparaît comme un pays très sec où les quantités d'eau reçues mensuellement et annuellement restent très faibles et très irrégulières. A partir de l'extrême Sud-Ouest au niveau de la frange côtière du plateau Karimbola, zone la plus aride, la moyenne des pluviosités annuelles augmente vers le Nord-Est et de la côte vers l'intérieur (Beloha : 352,8 mm, Tsihombe : 429,9 mm, Ambovombe : 536,5 mm et Bekily 68 mm pour la période 1992-1997). Et globalement, cette pluviosité décroît du Nord vers le Sud de la région bien que des nuances soient observées suivant la localisation des secteurs et les accidents du relief (vallées, cuvettes, escarpements, massifs). C'est ainsi que les secteurs élevés près de Beraketa dans le district de Bekily ont des pluies annuelles plus copieuses. Par ailleurs, les variations interannuelles des pluies pour un même mois peuvent aller du simple au quintuple selon les localités, ce qui dénote des perturbations assez nettes dues aux effets du changement climatique.

A une longue saison sèche (7 à 9 mois), succède une brève saison des pluies parfois aléatoire, souvent très irrégulière et toujours pauvre en précipitations. Etant très mal réparties dans l'année, 70 % à plus de 90 % des pluies annuelles tombent normalement pendant la saison humide ou estivale, de novembre à mars, mais surtout entre décembre et février, janvier étant souvent le mois le plus arrosé.

La période hivernale, de mai à septembre mais pouvant s'étendre jusqu'en octobre, est remarquablement sèche, juillet ou août étant souvent les mois enregistrant les minima de quantité d'eau reçue.

7. ONE, Prescriptions Environnementales, Région Androy, 2009



Source : FTM 2000

Carte 6. Climat de la Région Androy

1.1.8. Sauvegarde de l'environnement⁸

L'ensemble des formations forestières naturelles de la région, constituées par des fourrés xérophiles, forêts denses sèches caducifoliées et forêts ripicoles, couvrait 399 704 ha en 2005, soit 21 % environ de la superficie totale de la région, alors qu'en 1994, la couverture forestière a été évaluée à 419 628 ha soit 22,4 % environ du territoire : elle avait ainsi régressé de 19 924 ha (Tableau 5). Et, les taux annuels de déforestation pendant la période 1990-2000 et la période 2000-2005 sont sensiblement les mêmes, 0,66 % et 0,62 %, si pour l'ensemble de Madagascar le taux annuel de déforestation a nettement baissé entre ces deux mêmes périodes, 0,82 % à 0,55 %.

Si les pressions semblent inexistantes sur les forêts ripicoles, les formations primaires et dégradées de forêt dense sèche et de fourré xérophile sont partout très affectées par la déforestation sauf dans le district de Bekily.

Les ressources forestières sont inégalement réparties entre les districts et, ramenées en terme de taux de boisement, ceux qui en disposent le plus sont : Tsihombe et Beloha.

La région de l'Androy se distingue par la présence et la particularité des forêts denses sèches et des fourrés xérophiles dans l'extrême Sud de Madagascar dont l'ensemble est appelé aussi forêts d'épineux. Constituant 95,5 % du couvert forestier en 2005 (381 803 ha), leurs superficies ne couvrent que 20,65 % de la région et la faiblesse relative de leurs étendues dans la plupart des districts constitue un réel handicap pour leur conservation face aux pressions anthropiques.

Tableau 2. Taux de boisement dans la Région Androy

District	Superficie (*) (ha)	Couverture Forestière (ha)	% Boisement
Beloha	466 700	170 979	36,64
Tsihombe	249 900	126 584	50,65
Ambovombe	661 700	90 518	13,68
Bekily	557 500	11 623	2,08
Région	1 935 800	399 704	20,65 %

Source : ONE, 2005

Les forêts d'épineux à lente croissance et régénération naturelle subissent de fortes pressions générées par les diverses activités anthropiques. Les principales menaces sont : le défrichement, les feux de végétation, les besoins croissants en bois de construction et d'énergie, l'accès au foncier et l'extension des terrains de culture, les pâturages en forêts pour le cheptel bovin et caprin, les prélèvements illicites d'espèces endémiques d'importance commerciale sur le marché international, etc.

La région abrite un site de forêts naturelles à vocation de conservation, la Réserve Spéciale de Cap Sainte Marie localisée dans la commune de Marovato, district de Tsihombe qui occupe 28 255 ha.

D'après les données recueillies auprès des services de forêts durant l'enquête monographique du CREAM en 2009, le district d'Ambovombe Androy enregistre une superficie de 847 938 ha de forêts. En 2008, ce dernier a pu protéger 133 529 ha de ces forêts. Quant à la superficie détruite, aucune donnée n'a été transmise.

Pour les trois autres districts aucune donnée n'a pu être transmise.

8. Source : ONE, Prescriptions Environnementales, Région Androy 2009

Réponse locale à la sauvegarde de l'environnement

Le projet *Ala Maiky* de WWF en décembre 2002 vise à accroître l'étendue de forêts à vocation de conservation dans l'écorégion de forêts d'épineux de Madagascar dont la région de l'Androy.

A ce titre, la région est le seul endroit au monde abritant l'*Alafohy* (forêt naine constituée de formation de bonzaï) établie naturellement ainsi que des œufs fossiles d'aepyornis.

Par ailleurs, des complexes de conservation de forêts intéressent la région :

- le complexe *Tranovaho Tsinava*, Cap-Sainte Marie, Bereny est situé dans l'extrême Sud de Madagascar : il couvre une superficie de 53 000 hectares d'habitat de type bas fourré sur calcaire ;
- le complexe *Ambanisarika Ambohimalaza Antanimora Jafaro* qui vise à capturer 90 000 ha de type d'habitat fourré sur sol non calcaire ;
- deux autres complexes doivent faire l'objet de priorisation à savoir : le complexe Nord Est de Tsihombe et celui de *Tranoroa Beloha* forêt d'Ivango.

D'après les données recueillies auprès des services de forêts durant l'enquête monographique du CREAM en 2009, la réponse de la région face aux problèmes de feu de brousse est faible car la superficie reboisée en 2008 était seulement de 200 ha dans le district d'Ambovombe, une superficie qui représente 6,66 % seulement des superficies détruites qui est de l'ordre de 3 000 ha. Aucune donnée n'a pu être recueillie pour les 3 autres districts.

Photo 1. Légende image

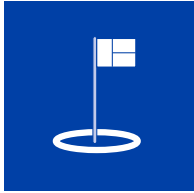


Selon le Tableau de bord environnemental élaboré en 2008 : les problématiques environnementales de la région sont concentrées sur trois axes principaux, à savoir : la perte de la biodiversité, la dégradation des ressources marines et côtières, l'exploitation irrationnelle de ressources naturelles (tortues), la déforestation, la désertification et érosion du sol.

- Par ailleurs, les problèmes environnementaux suivants sont rencontrés dans la région :
 - par rapport au sol et à la couverture végétale ;
 - dégradation des forêts denses sèches ;
 - dégradation des sols ;
 - défrichement ;
 - ensablement ;
 - problèmes des *Valala* (fréquence et superficie affectée) ;
 - pressions biologiques ;
 - surexploitation des ressources naturelles (forestières, halieutiques...) ;
 - besoins de bois d'œuvre, bois d'énergie, bois pour les clôtures...
 - utilisation des pesticides et de *l'aro* (quantité et fréquences des maladies causées par leur utilisation)

Photo 2. Légende image





- dégradation et insuffisance des infrastructures agricoles ;
 - dégradation des paysages ;
 - feux de brousse ;
 - extension de l'agriculture au détriment de la forêt ;
 - pression / bois d'énergie ;
 - conséquences environnementales de l'exploitation minière.
- Par rapport au littoral :
- phénomène de la migration, à cause des conditions de vie liées à la pauvreté ;
 - non-respect des conventions sociales établies pour la conservation des ressources naturelles ;
 - sédimentation ;
 - pollutions le long des plages ;
 - absence de textes spécifiques à la gestion et la protection des récifs.
- Par rapport aux eaux continentales
- gestion/Insuffisance de l'eau ;
 - pollution ;
 - gestion des eaux usées.
- Par rapport au climat :
- désertification des plateaux calcaires ;
 - avancement des dunes ;
 - environnement urbain ;
 - infrastructures de voirie ;
 - insuffisance des aires de récréation ;
 - des zones inondables.
- Par rapport à l'indicateur socio- économique :
- analphabétisme ;
 - insécurité (conséquences indirectes).

Les problèmes environnementaux qui caractérisent la Région Androy sont :

- *Menace de disparition des plantes endémiques* : 90 à 95 % des plantes dans les forêts épineuses sont endémiques à Madagascar, mais sont soumis à de fortes pressions anthropiques, un grand nombre de ces espèces sont menacées de disparition si bien que plusieurs d'entre elles sont dotées de statuts de protection et mesures de conservation au niveau national et sur le plan international.

- *Menace de disparition de la faune* : Les divers types d'habitats forestiers accueillent une faune terrestre diversifiée et particulière à l'écorégion de forêts sèches du Sud. Une grande majorité des espèces connues, notamment chez les Vertébrés, sont endémiques tels la tortue radiée et le lémurien Lémur catta. Ces espèces endémiques sont menacées de disparition si bien que plusieurs d'entre elles sont dotées de statuts de protection et mesures de conservation au niveau national et sur le plan international.

Les principales menaces affectant la faune terrestre sont essentiellement la déforestation, les feux de végétation, la destruction des habitats, l'extension des zones de cultures ou des terrains pastoraux ainsi que la chasse et l'exploitation illicites pour l'alimentation ou la commercialisation.

- *Menace de disponibilité des ressources en eau douce* : la sévérité des étiages et la profondeur des aquifères constituent un grave handicap pour la disponibilité des ressources en eau douce. Elles diminuent les possibilités d'usage de l'eau, de prélèvements et surtout de captage pour les puits et les forages. Elles amoindrissent aussi les capacités de dilution des rejets (rejets domestiques, polluants minéraux et organiques, sous-produits liés à des activités agricoles, industriels et miniers).
- *Menace sur la biodiversité marine et côtière caractérisée par* :
 - la déforestation en amont et les phénomènes d'érosion dans les bassins versants entraînant l'ensablement et l'envasement des écosystèmes côtiers ;
 - le développement de la pêche et de l'aquaculture insuffisamment réglementées ou la surexploitation des espèces à haute valeur commerciale (crevettes, langoustes, holothurie) ;
 - les changements climatiques et la désertification ;
 - les mouvements et flux sédimentaires avec l'érosion éolienne sur le littoral, en particulier.

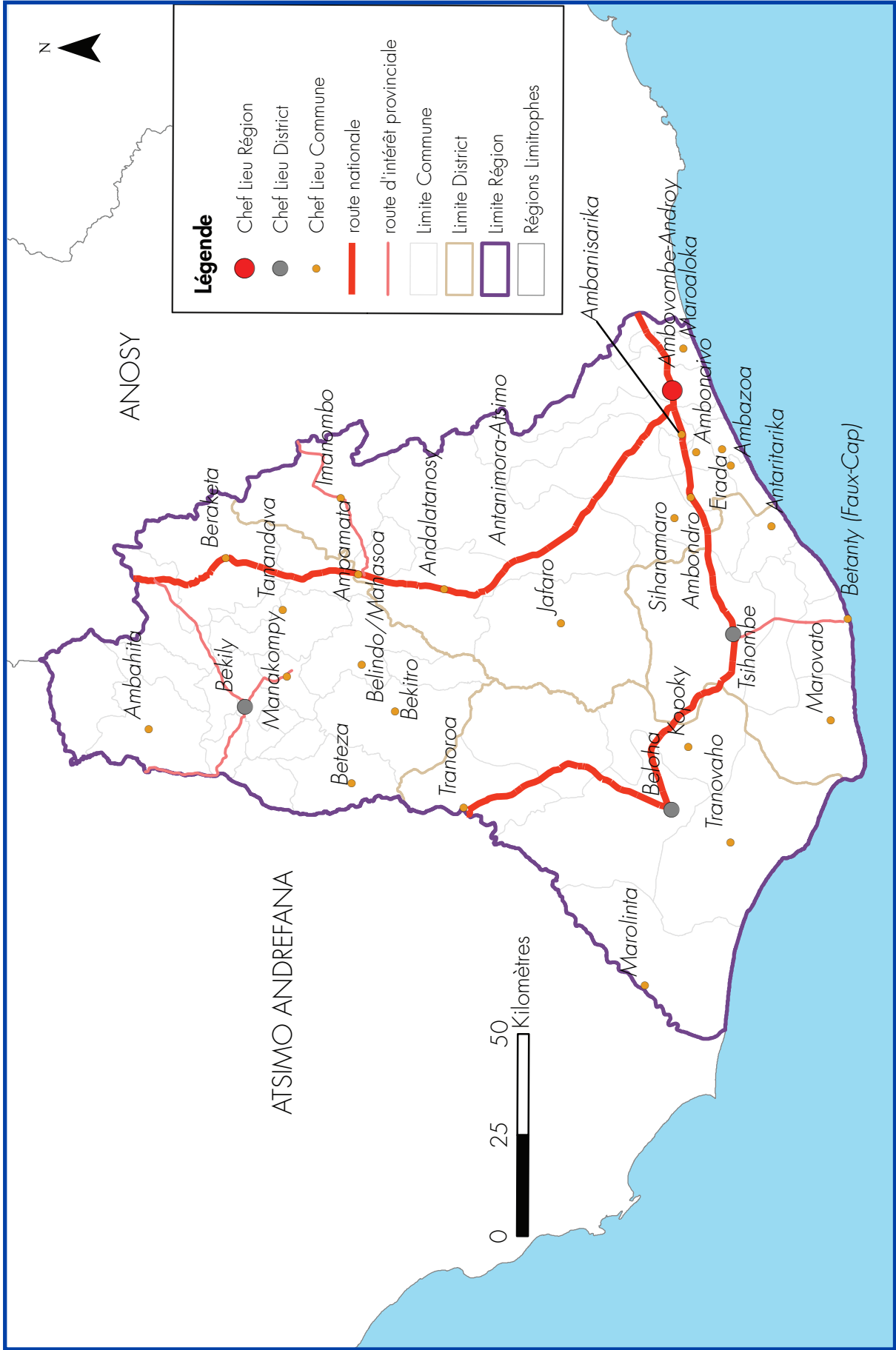
L'avancée des dunes vives entraînant l'ensevelissement des champs, habitations, points d'eaux et végétation forestière.

1.2. Cadre Administratif

1.2.1. Généralités sur les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les Services Techniques Déconcentrés (STD)

a) Définition d'une Collectivité Territoriale Décentralisée (CTD)

Une collectivité territoriale décentralisée est une portion du territoire national dans laquelle l'ensemble de ses habitants électeurs de nationalité malagasy dirige l'électivité régionale et locale en vue de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique et



Source : FTM 2000

Carte 7. Carte administrative de la Région Androy

technologique de sa circonscription. Elle assure, avec le concours de l'Etat, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la sécurité publique et l'administration, l'amélioration du cadre de vie ainsi que la préservation de son identité. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Les CTD sont dotées de l'assemblée délibérante dénommée conseil (conseil régional pour les régions, conseil municipal pour les communes urbaines, conseil communal pour les communes rurales) et d'un bureau exécutif⁹.

b) La Région

D'après la loi 2004-001 du 17 juin 2004, Madagascar est subdivisé en 22 régions. Se définit comme étant une collectivité publique à vocation économique et social, la région dirige, dynamise, coordonne et harmonise le développement économique et social de l'ensemble de son territoire. Elle assure la planification, l'aménagement du territoire et la mise en œuvre des actions de développement.

La région est à la fois une Collectivité Territoriale Décentralisée et une circonscription administrative. En tant que Collectivité Décentralisée, elle dispose de la personnalité morale, de l'autonomie financière, et s'administre par des conseils régionaux. En tant que circonscription administrative, elle regroupe l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat au niveau régional.

La Région Androy est dirigée par le Chef de Région qui représente l'Etat dans sa circonscription¹⁰.

c) Les districts

Le Décret N°2005-012 du 11 Janvier 2005, modifié et complété par le Décret N° 2007-720 du 25 Juillet 2007 et le Décret N°2008-869 du 11 Septembre 2008 portant création des Districts et Arrondissements stipule que le district est une circonscription administrative relevant de la région dont les limites territoriales coïncident avec celles des anciennes sous préfectures, ex. fivondronampokontany. Il comprend un ou plusieurs Arrondissements administratifs. Les Chefs Districts sont nommés par voie de Décret du Premier Ministre, tandis que leurs Adjoints sont nommés par arrêté du Ministre de l'Intérieur.

d) Les communes

La commune est une collectivité décentralisée de base au même titre que la région. Elle est une collectivité locale de droit public dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et administrative. Ses organes, le maire et les conseillers sont élus au suffrage universel direct et administrent librement la commune¹¹.

e) Les fokontany

Le fokontany est une subdivision administrative de base au niveau de la commune. Le comité du fokontany dirigé par son Président¹² est l'auxiliaire du chef d'arrondissement, dans ses attributions administratives et fiscales. Les habitants du fokontany constituent le « *fokonolona* ». Le fokontany, selon l'importance des agglomérations, comprend des hameaux, villages, secteurs ou quartiers.

9. Décret n°2007- 151 du 19 février 2007

10. Loi n°2004-001 du 11 juin 2004

11. Loi n°94-007 du 26 avril 1995

12. Actuellement appelé Chef de fokontany

I.2.2. Découpage Administratif de la Région Androy

Les districts de la Région Androy sont composés en moyenne de 13 communes avec un maximum de 19 communes pour chacun des districts d'Ambovombe Androy et de Bekily. Quant aux fokontany, chaque district possède en moyenne 357 fokontany, le district d'Ambovombe dispose d'un nombre record de 792 fokontany, suivi par Bekily avec 279 fokontany, Beloha 200 et Tsihombe 158.

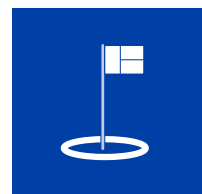


Tableau 3. Découpage Administratif et territorial de la Région

District	Nombre des communes	Nombre des fokontany	
		2009	2012
Ambovombe Androy	19	792	583
Bekily	19	279	228
Beloha	6	200	152
Tsihombe	7	158	176
Total	51	1 429	1 139

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Par rapport à la superficie totale de la Région Androy qui est de 19 538 km², un fokontany a en moyenne une superficie de 13,67 km².

I.2.3. Les Services Territoriaux Déconcentrés

Les services territoriaux déconcentrés sont les représentants des Ministères au niveau régional. Ils ont pour mission de mettre en œuvre la politique de leurs Ministères de rattachement respectifs. Ils assurent la fonction de relais du Ministère central à un niveau plus rapproché des administrés. Elles rendent compte au Ministère du niveau central sur l'exécution de leur mission au niveau régional.

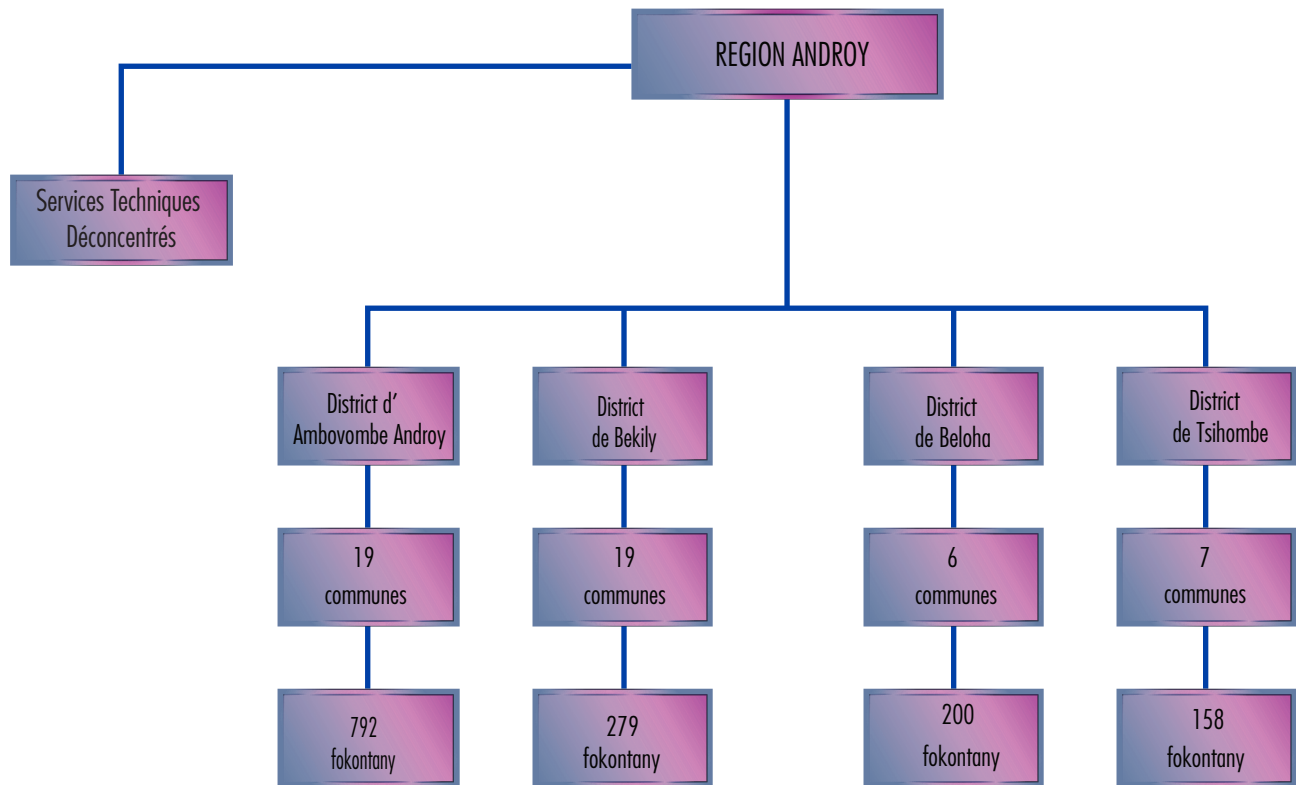
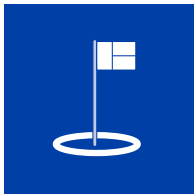
Liste nominative des Services Techniques Déconcentrés dans la Région Androy¹³

- 1 - Groupement de la GN Androy
- 2 - Délégation Régionale du gouvernement Androy
- 3 - Tribunal de première instance Ambovombe
- 4 - Service Régional de la Solde et des Pensions Androy
- 5 - Direction Régionale du Budget Androy
- 6 - Poste contrôle financier Androy
- 7 - Trésorerie Générale Androy
- 8 - Direction Régionale de l'Economie Androy
- 9 - Direction Régionale du Tourisme et de l'Artisanat Androy
- 10 - Direction Régionale du Commerce Androy

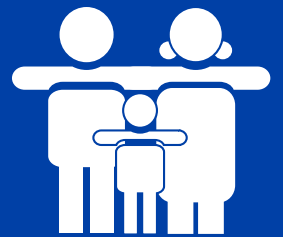
13. En cette année 2012, les directions s'élargissent, à savoir la Direction Régionale du domaine, le service Régionale de la statistique, La Direction interrégionale des impôts, centre fiscale d'Ambovombe, La Direction interrégionale de l'élevage et la Commissariat du District

- 11 - Direction Régionale du Développement Rural d'Androy
- 12 - Direction Régionale de la Pêche Androy
- 13 - Direction Régionale de l'Environnement, des Eaux et Forêts et du Tourisme Androy
- 14 - Direction Régionale de l'Environnement et des Forêts Androy
- 15 - Direction Régionale de l'Eau Androy
- 16 - Direction Régionale des Travaux Publics et de la Météorologie Androy
- 17 - Service Régional de Topographie Androy
- 18 - Direction de la Santé Publique Androy
- 19 - Service Médico Sanitaire Androy
- 20 - Service de district de la Santé Publique Ambovombe Androy
- 21 - Service de district de la Santé Publique Bekily
- 22 - Service de district de la Santé Publique Beloha
- 23 - Service de district de la Santé Publique Tsihombe
- 24 - CHD 1 et CSB du district d'Ambovombe Androy
- 25 - CHD 1 et CSB du district de Bekily
- 26 - CHD 1 et CSB du district de Beloha
- 27 - CHD 1 et CSB du district de Tsihombe
- 28 - Centre Hospitalier Référence Régionale Androy
- 29 - Service Médico Sanitaire Androy
- 30 - Direction Régionale de la Jeunesse et des Loisirs Androy
- 31 - Direction Régionale de la Population et des Affaires Sociales Androy
- 32 - Service Régional de la Protection Sociale du Genre, de la Famille et de l'Enfance
- 33 - Service Régional de la Population et du Développement Social Androy
- 34 - Service de district de la Population et des Affaires Sociales Ambovombe Androy
- 35 - Service de district de la Population et des Affaires Sociales Bekily
- 36 - Service de district de la Population et des Affaires Sociales Beloha
- 37 - Service de district de la Population et des Affaires Sociales Tsihombe
- 38 - Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Culture Androy
- 39 - Direction Régionale de l'Education Nationale Androy

Graphique 1.

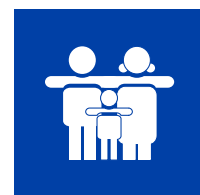


Chapitre II Population



II.1. Etat de la population

Un développement soutenable et durable proviendra principalement des actions de la population et de leur encadrement. Elle en sera aussi la première bénéficiaire. La connaissance de l'état de la population, de part son effectif, sa structure et ses conditions de vie, aide à mesurer les efforts à entreprendre pour réduire la pauvreté et soutenir le développement. De plus, cet état de la population permet de connaître sa capacité en termes de ressources humaines et de potentialités d'activités économiques locales et régionales. Ces informations permettent de déterminer les objectifs à atteindre, les stratégies à établir et les efforts à entreprendre pour réduire la pauvreté et soutenir le développement.



II.1.1. Population totale

Selon les informations recueillies pendant la collecte de données monographiques en 2009, 3,4 % de la population nationale vivent dans la Région Androy. Cette proportion est inférieure de 1,1 points à la moyenne nationale de 4,5 %. Concernant les districts, Ambovombe Androy abrite plus de la moitié de la population de la région, suivi de Bekily avec 23,3 % de la population. Au niveau national, leurs habitants représentent 2,5 % de la population. Tsihombe et Beloha sont les districts les moins peuplés, abritant respectivement d'une part 13,9 % et 12,6 % de la population de la région et d'autre part, 0,5 % et 0,4 % de la population nationale.

Tableau 4. Répartition par district de la population de la Région Androy

District	Part dans la population de la Région Androy	Part dans la population totale de Madagascar
Ambovombe Androy	50,2	1,7
Bekily	23,3	0,8
Beloha	12,6	0,4
Tsihombe	13,9	0,5
Total	100,0	3,4

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

En ce qui concerne les ménages de la région, selon les résultats de l'Enquête Périodique auprès des Ménages de 2010 (EPM 2010), ils sont composés de 5,7 personnes en moyenne. En comparaison avec la situation nationale, la taille moyenne des ménages de la région est supérieure de 0,9. En milieu rural, la taille du ménage serait de 5,7 personnes contre 5,4 en milieu urbain. Les ménages ruraux se composent de plus d'individus que ceux urbains. La différence de 0,4 individu est proche de celle observée au niveau national.

Tableau 5. Taille moyenne des ménages selon les milieux de résidence

	Unité : Individu		
	Urbain	Rural	Ensemble
Androy	5,4	5,7	5,7
Madagascar	4,5	4,9	4,8

Source: INSTAT/DSM/EPM2010

II.1.2. Composition et caractéristiques démographiques de la population

a) Répartition par milieu (urbain, rural) de la population

Selon la délimitation classant comme localités urbaines les communes qui sont chefs lieux de leur district d'appartenance¹, plus de 4 individus sur cinq de la population totale de la Région Androy habitent en milieu rural. Cette répartition urbain-rurale, bien que s'apparentant à la structure nationale, présente une différence de 3,1 points pour le milieu rural et le milieu urbain par rapport au niveau national.

Tableau 6. Répartition par milieux de résidence de la population

	Urbain	Rural	Total
Androy	17,2	82,8	100,0
Madagascar	20,3	79,7	100,0

Source: INSTAT/DSM/EPM2010

b) Répartition par sexe de la population

Le rapport de masculinité² mesure l'équilibre, ou le déséquilibre, entre l'effectif des hommes et celui des femmes dans un groupe de population. Dans la région, ce rapport est de 100,5 contre 98,0 au niveau national. C'est surtout le rapport de masculinité du milieu urbain de 102,6 qui caractérise la région.

Tableau 7. Rapport de masculinité selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Total
Androy	102,6	100,1	100,5
Madagascar	97,1	98,3	98,0

Source: INSTAT/DSM/EPM2010

c) Caractéristiques démographiques

Natalité et fécondité

Sous l'hypothèse de stabilité des conditions démographiques, économiques et sociales, qui ont des influences sur les indicateurs de fécondité, les statistiques issues de l'EDS IV de 2008 et 2009 montrent qu'une femme âgée de 15 à 49 ans de la Région Androy aura, en moyenne, 6,4 enfants au cours de sa vie. Cet indice est supérieur de 1,6 à la moyenne nationale qui est de 4,8 enfants. Ainsi, avec l'amélioration de l'espérance de vie, la population de cette région va doubler en moins de 20 ans.

Pour le groupe de celles âgées de 40 à 49 ans, le nombre moyen d'enfants nés vivants est de 5,6 à Androy, ce qui est proche de celui du niveau national se chiffrant à 5,5.

Par ailleurs, pendant la période de collecte des données de l'EDSM-IV, 10,8 % des femmes d'Androy sont enceintes contre 8,3 % au niveau national. Il en est de même pour l'âge moyen à la première naissance qui est de 18,8 ans dans la région contre 20,1 ans au niveau national. Cette fécondité élevée est confirmée par le fait que 45,6 % des adolescentes, âgées entre 15 et 19 ans, ont déjà entamé leur vie féconde (en ayant déjà donné naissance ou en étant enceinte).

1. Délimitation des EPM qui constitue la source des statistiques utilisées dans la présente répartition

2. Il s'agit du quotient entre l'effectif des hommes et l'effectif des femmes.

Tableau 8. Fécondité des femmes âgées de 15 à 49 ans

	Indice Synthétique de fécondité	Pourcentage de femmes enceintes au moment de l'interview	Nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes de 40-49 ans	Age médian à la première naissance	Nombre de mois écoulés depuis la naissance précédente	Pourcentage d'adolescente de 15 à 19 ans ayant déjà donné des naissances
Androy	6,4	10,8 %	5,6	18,8 ans	30,4 mois	45,6 %
Madagascar	4,8	8,3 %	5,5	20,1ans	32,7mois	31,7 %

Source: INSTAT/ Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009



Mortalité des enfants

Les indicateurs sur la mortalité des enfants font partie des outils pour mesurer les conditions de vie de la population. Ils sont en effet à interpréter non seulement comme des proportions qui décrivent une situation mais aussi comme étant des probabilités, ou des risques, pour un nouveau né de ne pas atteindre un âge donné. Le niveau de développement économique, l'abondance et la qualité des produits alimentaires, la salubrité des lieux d'habitation et la disponibilité des infrastructures et services en matière de santé conditionnent les niveaux des indicateurs de mortalité infantile. Ce dernier aspect a une influence sur le comportement du ménage vis-à-vis de la procréation. En effet, des risques de mortalité infantile élevés vont conduire les ménages à décider d'avoir plus d'enfants pour augmenter l'assurance de la descendance.

Tableau 9. Indicateurs de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans

unité : ‰

	Mortalité néonatale	Mortalité postnéonatale	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité infanto juvénile
Androy	24	30	53	26	77
Madagascar urbain	26	19	45	20	63
Madagascar rural	24	31	55	31	84

Source: INSTAT/ Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009

Le tableau ci-dessus montre des indicateurs de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans qui peuvent être classés comme élevés. Durant les 10 ans qui précèdent la collecte des données de l'EDS-IV, 24 nouveau-nés sur 1 000 n'atteignent pas 1 mois. Il y aura encore 30 autres qui seront morts avant l'âge de 1 an. Ce qui donne un taux de mortalité infantiles de 53‰ (pour mille). En tout, 77 nouveau-nés n'atteignent pas leur 5^e anniversaire. Les conditions socio économiques individuelles des ménages, en particulier l'alimentation, la nutrition, la prévalence des maladies et des épidémies, ainsi que les conditions communautaires telles que la disponibilité des soins et autres services de pédiatries expliquent ces niveaux de mortalité des enfants.

Les indicateurs de mortalité des enfants âgés de moins de 5ans de la Région Androy sont plus ou moins proches de ceux du milieu rural au niveau national mais sont supérieurs à ceux du milieu urbain.

d) Composition ethnique³

La majorité des habitants de la région est de l'ethnie Androy. La région est habitée par un nombre non négligeable d'autres groupes ethniques, en particulier des Antanosy, Mahafaly, Merina et Betsileo.

e) Répartition par classe d'âge et par sexe de la population active

La population active de la région est relativement plus jeune. Si au niveau national, les individus de ce groupe ont une moyenne d'âge de 32,1ans, pour ceux d'Androy, elle est de 28,1ans. Ceux qui sont âgés entre 15 et 24 ans constituent près de 31,3 % de la population et 44,6 % de la population active y sont âgés de 25 à 64 ans. Concernant les seniors, les 65ans et plus ne forment que 3 % du groupe. Il faut noter que les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 21 % de la population active de la région. C'est surtout les branches agricoles qui emploient cette proportion qui s'insère trop tôt au monde du travail.

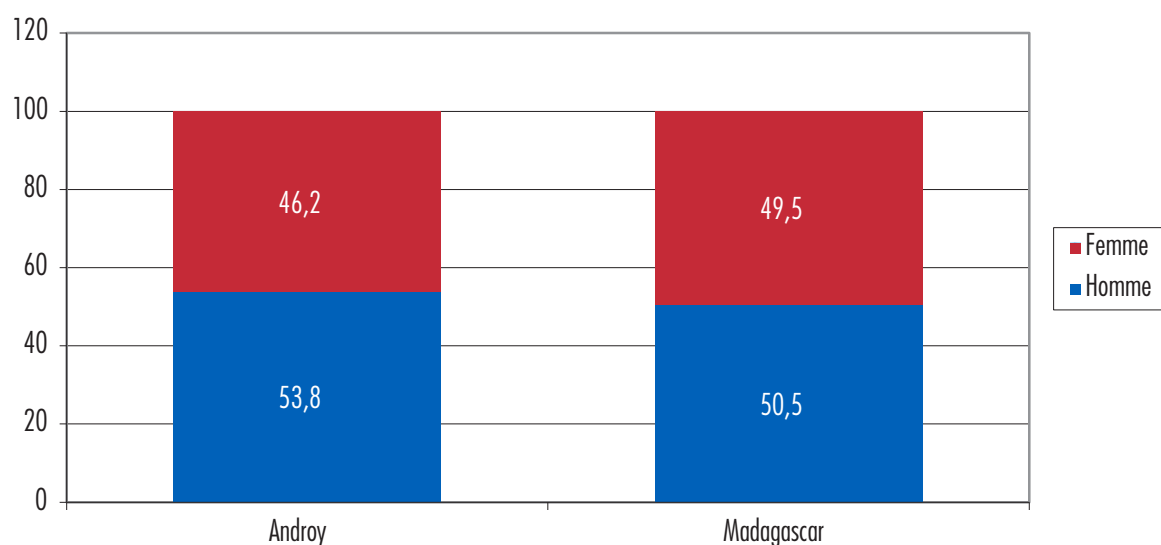
Tableau 10. Age moyen et répartition par tranche d'âge de la population active

Proportion selon la tranche d'âge (%)							
	Age moyen (ans)	05-09	10-14	15-24	25-64	65 et plus	Total
Androy	28,1	6,7	14,3	31,3	44,6	3,1	100,0
Madagascar	32,1	2,9	7,2	27,4	59,6	3,0	100,0

Source: INSTAT/DSM/EPM2010

Les hommes représentent 53,8% de la population active de la Région. Cela s'explique surtout par le taux d'activité des hommes qui est supérieur de 7,6 points à celui des femmes. Au niveau national, on a une répartition par genre presque équilibré de la population active.

Répartition par genre de la population active



Source: INSTAT/DSM/EPM2010

3. PRD, Région Androy, 2005

II.1.3. Caractéristiques de la population

a) Niveau d'instruction

Les statistiques issues de l'EPM 2010 décrivent que seulement 39 % des individus âgés de 15 ans et plus de la Région Androy sont alphabétisés au sens qu'ils savent lire, écrire et faire des calculs arithmétiques simples. Ce taux est inférieur de 31,4 points à celui de l'ensemble du pays. La différence de taux d'alphabétisation atteint 2,6 points entre le milieu urbain et le milieu rural de la région. A l'instar de la situation nationale, les femmes y sont moins alphabétisées que les hommes. Néanmoins, quel que soit le groupe d'individus considéré, la situation de la région n'est pas meilleure que la moyenne nationale : tant au niveau du milieu qu'au niveau du genre, les indicateurs de la région sont presque la moitié de ceux de la nation.



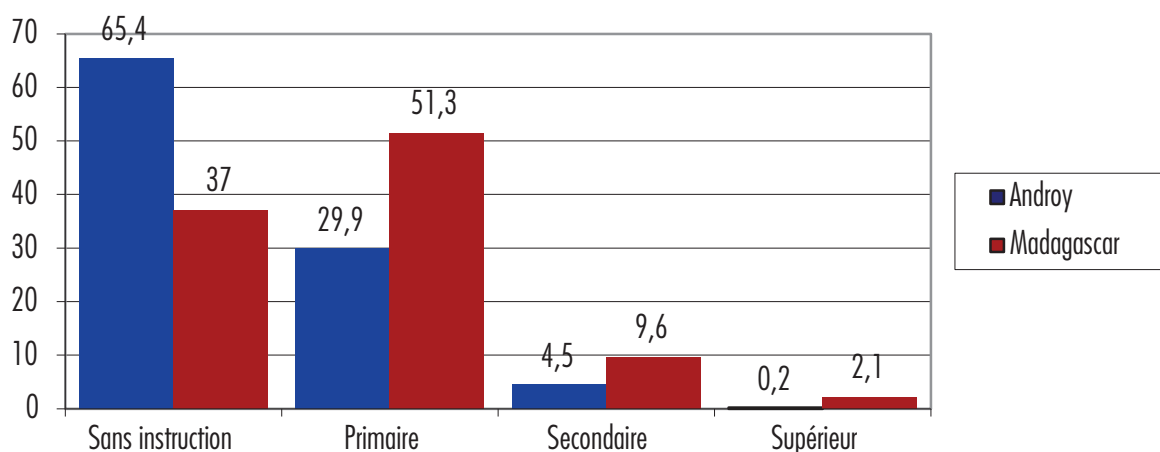
Tableau 11. Taux d'alphabétisation des individus âgés de 15 ans et plus, selon le milieu et le genre

	Milieu		Genre		Ensemble
	Urbain	Rural	Hommes	Femmes	
Androy	41,4	38,5	42,8	35,5	39,0
Madagascar	83,7	67,8	74,9	68,0	71,4

Source: INSTAT/DSM/EPM2010

Pour ce qui est du niveau d'instruction de la population, 65,4 % des individus de la région sont classés sans instruction. 29,9 % y possèdent le niveau primaire et 4,5 % le niveau secondaire. Seule 0,2 % de ceux qui sont âgés de 4 ans et plus possèdent le diplôme de baccalauréat ou ont fréquenté un établissement d'enseignement supérieur. Ce dernier taux est de 2,1 % au niveau national.

Graphique 2. Répartition de la population âgée de 4 ans et plus selon le niveau d'instruction



Source: INSTAT/DSM/EPM2010

b) Etat de santé des enfants

Selon les résultats de l'EDS-IV, aux environs de 1 enfant sur 4 âgés de 12 à 23 mois, d'Androy ont obtenu tous les vaccins nécessaires. Mais deux enfants en bas âge sur cinq n'ont reçu aucun vaccin. La situation des enfants de la région en termes de vaccination est nettement inférieure à celle au niveau national. Et les incidences des maladies ou les symptômes de maladies telles que la diarrhée

y sont plus importantes, avec un taux de 13,3 % contre 8,3 % au niveau national. Par contre, le taux de symptômes d'IRA de 2,6 % est proche de celui du niveau national (2,9 %) et le taux de fièvre, inférieur de 1,4 point à celui du niveau national.

Tableau 12. Etat de santé des enfants

	Vaccinations des enfants âgés de 12 à 23 mois		Enfants âgés de moins de 5 ans		
	Tous les vaccins	Aucun vaccin	Symptômes d'IRA	Fièvre	Diarrhée
Androy	30,1	42,4	2,6	7,9	13,3
Madagascar	61,6	13,3	2,9	9,3	8,3

Source: INSTAT/ Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009

c) Activité

Le taux d'activité dans la région est de 67,8 % contre 63,7 % au niveau national. Les taux d'activité selon le milieu et selon le genre de la région sont supérieurs à ceux du milieu national. La région se caractérise par la supériorité des taux d'activité en milieu rural par rapport au milieu urbain qui est de 68,9 % contre 62,5 %. Pour les hommes, il est de 72,8 % contre 62,9 % pour les femmes. Cet écart se retrouve au niveau national. Selon les milieux, le taux d'activité dans la région est supérieur à celui du niveau national mais selon le genre, seul le taux d'activité des hommes est supérieur tandis que pour les femmes, il est le même que celui au niveau national.

Photo 3. Légende image



Tableau 13. Taux d'activité selon le milieu et selon le genre

	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Ensemble
Androy	62,5	68,9	72,8	62,9	67,8
Madagascar	60,1	64,6	65,0	62,4	63,7

Source: INSTAT/DSM/EPM2010

Madagascar a ratifié la convention de l'Organisation Internationale du Travail stipulant que l'âge minimum d'admission à l'emploi est de 15 ans. Malgré les efforts entrepris pour retirer les enfants du monde du travail, beaucoup de progrès restent encore à accomplir.

En effet, l'incidence du travail des enfants âgés de 5 à 17 ans est de 40 % (à temps plein ou partiel). Ce taux est supérieur de 15,3 points à l'incidence nationale du travail des enfants qui est de 24,7 %. Les incidences auprès des garçons ne sont pas meilleures par rapport à celles des filles avec les taux respectifs de 48,6 % et 31 %. Par contre, c'est en milieu rural que 41,9 % des enfants travaillent contre 31 % en milieu urbain.



Tableau 14. Incidence du travail des enfants (de 5 à 17 ans) selon le milieu de résidence et le genre

Unité: %

	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Androy	31,0	41,9	48,6	31,0	40,0
Ensemble	17,2	26,5	26,2	23,2	24,7

Source : INSTAT/ DSM / EPM 2010

Dans la Région Androy, près de 9 travailleurs sur 10 pratiquent l'agriculture comme principal emploi. Pour les femmes, le taux est supérieur de 18,5 points au taux national et pour les hommes la différence est de 12,1 points. La vente et les services occupent 4,9 % des femmes de la région. Cette deuxième place revient aux travaux manuels qualifiés chez les hommes avec une proportion de 8 %. A l'instar de la situation nationale, les cadres et les techniciens de direction occupent seulement 0,6 % des femmes et 1,8 % des hommes qui travaillent.

Tableau 15. Types d'occupation des travailleurs âgés de 15 à 49 ans

	Cadre ou technicien de direction	Employé	Ventes et services	Manuel qualifié	Manuel non qualifié	Agriculture	Manquant	Total
Androy, femmes âgés de 15 à 49 ans	0,6	0,0	4,9	2,1	1,0	91,2	0,1	100
Madagascar, femmes âgés de 15 à 49 ans	3,5	0,5	12,2	6,0	4,6	72,7	0,4	100
Androy, hommes âgés de 15 à 49 ans	1,8	0,8	1,1	1,6	8,0	85,8	1,0	100
Madagascar, hommes âgés de 15 à 49 ans	4,5	0,5	6,6	11,2	3,1	73,7	0,4	100

Source: INSTAT/ Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009

II.1.4. Statut de la femme

a) Emplois et rémunérations des femmes

Pour l'ensemble des femmes qui travaillent, la majorité, 68 % gagnent moins de revenus que leur mari ou conjoint contre seulement 2,8 % qui en gagnent plus. 26,6 % des femmes y ont un revenu à peu près du même niveau que celui de leur mari contre 39,1 % au niveau national. Notons que ces informations font abstraction des postes et types d'emplois occupés par les 2 conjoints. Par contre elles peuvent expliquer, ne serait ce qu'en partie, le statut de la femme dans la région.

Tableau 16. Argent gagné par les femmes comparé à l'argent gagné par leurs maris

Unité: %

	Plus	Moins	A peu près le même	Mari/partenaire n'a pas de revenu	Ne sait pas/manquant	Total
Androy	2,8	68,0	26,6	0,0	2,6	100,0
Madagascar	8,1	47,6	39,1	1,2	4,1	100,0

Source: INSTAT/ Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009

b) Contrôle du revenu des femmes

Concernant la gestion de ses propres revenus, dans la Région Androy, 62 % des femmes décident principalement de l'utilisation de leur propre revenu contre 32,6 % au niveau national. Par contre pour 32,3 % d'entre elles, la gestion se fait avec le conjoint ; ce taux est de moitié inférieur à celui du niveau national. Seulement, 5,4 % des femmes ont déclaré que leur conjoint en a principalement le contrôle.

Tableau 17. Contrôle de revenus des femmes par rapport à ceux de son mari

Unité: %

	Principalement la femme	Mari/partenaire et femme ensemble	Principalement le mari partenaire	Autre	Manquant	Total
Androy	62,0	32,3	5,4	0,2	0,0	100,0
Madagascar	32,6	62,9	3,8	0,3	0,5	100,0

Source: INSTAT/ Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009

c) Participation des femmes dans la prise des décisions au sein du ménage

La participation des femmes dans la prise des décisions au sein du ménage est une des manifestations de l'émancipation de la femme.

Un peu moins de 53,2 % des femmes participent à la totalité des 4 principales décisions évoquées lors de l'EDS IV de 2008-2009. Au niveau national, ce taux est de 72,1 %. Néanmoins, il n'y a que 0,8 % des femmes qui ne participent à aucune décision, respectivement 1,7 % des femmes à Madagascar, qui ont déclaré ne participer à aucune des décisions citées. C'est pour les décisions sur les grosses dépenses que le taux de participation des femmes dépasse les 80 %. Par ailleurs, plus de la moitié des femmes ont déclaré ne participer à aucune des quatre prises de décisions citées lors des interviews.

Tableau 18. Participation des femmes dans la prise des décisions au sein du ménage

Unité: %

	Soins de santé personnels	Grosses dépenses du ménage	Achats des besoins quotidiens du ménage	Visite à sa propre famille/ parents	Celles qui participent aux quatre décisions	Celles qui ne participent à aucune des décisions
Androy	75,6	80,7	91,8	78,8	53,2	0,8
Madagascar	87,9	85,9	93,7	88,8	72,1	1,7

Source: INSTAT/ Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009



II.2. Mouvements de la population

Pour des raisons de sécurité ou de recherche de mieux être, une partie ou la totalité de la population a migré. De nos jours, ce sont surtout les causes économiques qui sont à l'origine des mouvements de population. Ces derniers sont facilités par la disponibilité d'infrastructures, services de transport et l'amélioration des accès aux informations sont des conditions qui en sont liées. Une localité attire les migrants par le biais des opportunités économiques et sociales qui s'y trouvent. Grâce à l'abondance des ressources humaines, l'immigration contribue à l'accélération du développement des localités d'accueil. Par contre, elle génère des surplus de contraintes démographiques et sociales. Il en est de même pour les localités de départ avec des phénomènes inverses. Pour que la migration soit bénéfique pour tous, il s'agit pour les Autorités centrales et Locales d'agir en faveur non seulement des conditions citées ci-dessus mais aussi d'un développement équilibré et intégré des localités du Pays.

II.2.1. Migration interne

Selon les informateurs au niveau des districts, il n'y a que dans 2 communes sur les 51 que compte la région où l'on observe une forte migration. Ces 2 communes se trouvent à Ambovombe Androy. Dans 48 communes, la migration est classée moyenne. Pour une seule commune du district de Beloha, la migration est jugée faible. Ainsi, on peut conclure que la migration apparait en particulier dans le Chef lieu de la région et les communes avoisinantes.

Tableau 19. Nombre de communes par district selon l'importance de la migration

District	Forte	Moyenne	Faible	Total
Ambovombe Androy	2	17	0	19
Bekily	0	19	0	19
Beloha	0	5	1	6
Tsihombe	0	7	0	7
Total	2	48	1	51

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

Les immigrants viennent en premier lieu des localités du même district. Il s'agit donc d'une immigration de proximité. 5 communes ont répondu que les immigrants viennent en second lieu de la même région. En ce qui concerne les troisièmes lieux de provenance, dans 5 communes, il s'agit d'autres régions contre 2 où il s'agit d'autres provinces.

Tableau 20. Nombre de communes selon la provenance des immigrants à Androy Immigration

	Première provenance	Deuxième provenance	Troisième provenance
A l'intérieur du District	5	0	1
A l'intérieur de la Région	2	5	0
Autres Régions	1	2	5
Autres Provinces	0	1	2
Total	8	8	8

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

Pour 5 communes sur huit où l'on a pu obtenir des informations, le cataclysme naturel pousse les immigrés à s'installer dans la Région Androy. Vient ensuite, la période de soudure qui est évoquée dans 2 communes. Le manque d'opportunité locale d'emploi concerne seulement une commune.

Tableau 21. Nombre de communes selon les causes de l'immigration vers l'Androy

Causes de l'immigration	Nombre de communes
Période de soudure	2
Manque d'opportunité locale en emploi	1
Cataclysme naturel	5
Total	8

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

II.2.2. Emigration

L'émigration concerne 42 communes de la région ; selon les informateurs, 16 communes affirment qu'elle est due à la période de soudure. Le cataclysme naturel et l'émergence d'un pôle de travail concernent respectivement 14 communes et 8 communes. Le manque d'opportunité locale en termes d'emploi est évoqué dans 3 communes et les autres causes dans une seule commune.

Tableau 22. Nombre de communes selon les causes de l'émigration au départ d'Androy

Causes de l'émigration	Nombre de communes
Période de soudure	16
Manque d'opportunité locale en emploi	3
Cataclysme naturel	14
Emergence d'un pôle de travail	8
Autres causes	1
Total	42

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

II.3. Habitat

Le revenu d'un ménage est en liaison positive avec les caractéristiques de son logement. Par ailleurs, les caractéristiques du logement du ménage telles que la superficie, la disponibilité et la salubrité des installations dans le lieu d'habitation ont des impacts sur la santé et le bien-être de ses membres. Du côté des analyses économiques et sociales, ces caractéristiques sont facilement observables. Les informations collectées sont alors nettement plus fiables que celles issues des réponses déclaratives telles que les montants du revenu et des dépenses.



II.3.1. Type d'habitation

Si une grande majorité des Malgaches habitent dans des maisons individuelles de type traditionnel, cette situation concerne la quasi-totalité (94,4 %) de la population d'Androy. Loin derrière, les chambres tiennent la deuxième place avec une proportion de 3,5 %, suivies des appartements avec un taux de 1,5 %. Tous les autres types de logement abritent chacun moins de 1 % de la population.

Tableau 23. Type d'habitations des ménages

Unité: %

	Appartement	Studio	Chambre	Maison individuelle de type traditionnel	Villa de type moderne	Autres	Total
Androy	1,5	NS	3,5	94,4	0,6	NS	100,0
Madagascar	4,0	0,6	8,0	85,3	1,6	0,5	100,0

Source : INSTAT/DSM/EPM 2010 NS : Non Significatif

II.3.2. Caractéristiques des habitats

a) Type de matériaux du mur extérieur

Plus de 46,6 % des habitants de la région habitent dans des maisons dont les murs sont bâtis avec de la planche, contre 10,8 % avec des écorces, feuilles et tiges. Les maisons dont les murs ont été bâtis avec des matériaux durables tels qu'en terre battue, abritent 21,8 % de la population, et celles en brique 17,4 %. Au niveau national, ces 2 types de mur extérieur concernent 57 % de la population. Le climat et la disponibilité des matériaux expliquent cette situation régionale.

Tableau 24. Type de matériaux des murs extérieurs des habitations

	Androy	Madagascar
Ecorce, feuille, tige	10,8	31,4
Terre battue	21,8	34,5
Planche	46,6	7,0
Contreplaqué	NS	NS
Tôle ondulée	0,6	1,8
Fût bidon	NS	0,1
Pierre	1,5	0,2
Brique	17,4	22,5
Parpaing	0,8	2,2
Autres	0,6	0,3
Total	100,0	100,0

Source: INSTAT/DSM/EPM2010 NS : Non Significatif

b) Type de plancher

Pour ce qui est du plancher des habitations, pour 3 individus sur 4, il est en terre battue. Ce qui constitue une condition sanitaire défavorable en particulier pour les enfants en bas âge. Avec une proportion de 20 %, le bois est le deuxième type de plancher dans la région, ce qui est proche de celle du niveau national qui est de 28, 2 %. Si au niveau national, le plancher en ciment béton concerne 18,9 % des habitations, dans la Région Androy, ce type de plancher n'est utilisé que par 4,5 % de la population.

Tableau 25. Type de matériaux du plancher des habitations

	Androy	Madagascar
Terre battue	75,1	44,1
Bois	20,0	28,2
Pierre brique	NS	0,4
Ciment béton	4,5	18,9
Autres	0,3	8,3
Total	100,0	100,0

Source: INSTAT/DSM/EPM2010 NS : Non Significatif

c) Type de combustibles

Selon les résultats de l'EPM 2010, tous les ménages d'Androy dépendent des ressources naturelles de la forêt pour la cuisson. Les bois ramassés sont utilisés par 90,2 % des ménages contre 7,2 % pour les bois achetés. 2,7 % des ménages utilisent du charbon de bois. En particulier, avec la raréfaction des ressources naturelles forestières de la région, il faudrait qu'il y ait des efforts de régénération de ces ressources ou de promotion d'autres sources énergies afin d'éviter des surplus de problèmes environnementaux à moyen terme.

Tableau 26. Répartition des ménages selon le principal type de combustible utilisé pour la cuisine

Unité: %

	Androy	Madagascar
Bois ramassé	90,2	77,7
Bois acheté	7,2	4,5
Charbon	2,7	17,1
Gaz	NS	0,2
Electricité	NS	0,2
Pétrole	NS	0,1
Autres	NS	0,2
Total	100,0	100,0

Source: INSTAT/DSM/EPM2010 NS : Non Significatif



d) Sources d'eau à boire, accès à l'électricité et type de toilette

En 2010, 63,9 % de la population de la Région Androy ont accès à des sources contrôlées d'eau à boire. Ce niveau est supérieur de 19 points à la moyenne nationale. Quant à l'accès à l'électricité, 1,6 % seulement de la population de la région sont concernés contre 13,3 % au niveau national. En ce qui concerne le type de toilette, un nombre réduit de la population, soit 5,2 % utilisent une latrine (ou mieux) contre 39,8 % au niveau national.

Tableau 27. Taux d'accès à certains biens et services

	Eau contrôlée	Electricité	Latrine ou mieux
Androy	63,9	1,6	5,2
Madagascar	44,9	13,3	39,8

Source: INSTAT/DSM/EPM2010

II.4. Niveau de vie et pauvreté

II.4.1. Possession de biens durables

Pour ce qui est de la possession de biens durables, la population de la Région Androy est relativement moins lotie que celle du reste de Madagascar. Pour ce qui est des 8 biens cités, les taux de possession sont inférieurs à ceux de l'ensemble du Pays. Toutefois, le taux de possession de radios, bicyclettes dans cette région est proche de celui de l'ensemble de Madagascar. Pour les meubles, les moyens de télécommunication et les postes téléviseurs, les taux de possession des habitants de la Région Androy ne représentent que la moitié des taux nationaux.

Tableau 28. Taux de possession de certains biens

	Androy	Madagascar
Chaises	20,8	51,6
Machines à coudre	6,9	9,4
Radios	11,5	14,9
Radio- cassette	NS	12,8
Poste TV	16,5	38,7
Bicyclette	19,7	20,5
Téléphones portables	11,5	25,0
Lecteur CD, VCD, DVD, et autre lecteurs	NS	10,2

Source: INSTAT/DSM/EPM2010 NS : Non Significatif

Compte tenu des lacunes de statistiques sur les revenus et les consommations dues à l'économie informelle et faiblement monétarisée de Madagascar, une méthode de classement des ménages, par région, selon les quintiles de bien-être économique est adoptée. Elle consiste à attribuer des scores aux possessions de biens durables et aux accès à quelques services tels que l'eau contrôlée et l'électricité. En comparaison à la répartition nationale qui est uniforme par construction des quintiles, on constate qu'une majorité de la population de l'Androy, soit 49,3 %, appartient aux quintiles intermédiaires 2,3 et 4. Le tableau ci-dessous confirme les constats du paragraphe consacré à la possession des biens durables d'une manière individuelle. En effet, les 48,9 % de la population de la région sont classés

Photo 4. Légende image



parmi les plus pauvres et 1,8 % seulement parmi les plus riches. La population de l'Androy fait donc partie de la catégorie « relativement moyenne » de l'ensemble de la population malgache.

Encadré 1. Regroupement des individus en quintile

En considérant une variable dont les valeurs peuvent être ordonnées, on classe par ordre croissant les individus de la population toute entière. On les regroupe alors dans 5 sous ensembles dont le quintile 1 est constitué des 20% de la population dont les valeurs sont les plus basses. Le quintile 5 contient alors les 20% dont les valeurs sont les plus élevées. Ce classement permet de diagnostiquer la situation d'une sous population par rapport à d'autres sous populations. Si la sous population est constituée majoritairement par ceux des quintiles inférieurs (respectivement supérieurs), alors on conclut que c'est un sous ensemble plus défavorisé (respectivement plus favorisé) que le reste de la population en référence à la variable considérée. Le classement par quintile, ou plus généralement en percentile pour n groupes, est complémentaire avec la comparaison d'autres indicateurs comme la moyenne, la médiane, la variance... Les quintiles ont moins de sensibilités aux valeurs extrêmes.



Tableau 29. Répartition de la population par quintile de bien-être économique

Unité: %

	Le plus pauvre	Second	Moyen	Quatrième	Le plus riche	Total
Androy	48,9	33,5	12,2	3,6	1,8	
Madagascar	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0

Source: INSTAT/ Rapport principal de l'EDS-IV Madagascar 2008-2009

II.4.2. Ratio et intensité de la pauvreté

En complémentarité à l'approche par quintile précédente, les indicateurs de pauvreté confirment qu'une large majorité, 94,4 %, de la population de la région est classée comme pauvre en 2010. Il s'agit de ceux qui ont un niveau de consommations agrégées (alimentaires et non alimentaires) inférieur au seuil national de pauvreté de 468 800 Ar/personne/an⁴. Cette incidence de la pauvreté est la même entre le milieu urbain et le milieu rural.

En ce qui concerne l'intensité de la pauvreté qui mesure la moyenne des écarts en pourcentage des consommations des pauvres par rapport au seuil de pauvreté⁵, son niveau à Androy est de 60,9 % en 2010. Il est de 21,3 % en milieu urbain contre 38,3 % en milieu rural. En comparaison avec la situation nationale, l'incidence et l'intensité de la pauvreté sont plus graves.

4. Se référer à INSTAT/ Rapports principaux des EPM 2005 et 2010 pour les détails de la définition de la pauvreté et des calculs des indicateurs de la pauvreté.

5. On impute 0 à cet écart en pourcentage si l'individu est non pauvre (dont la consommation est supérieure ou égale au seuil). L'intensité de pauvreté est un indicateur qui prend en compte la proportion des pauvres et qui donne plus d'importance aux pauvres qui sont plus éloignés du seuil.

Tableau 30. Ratio et intensité de pauvreté selon le milieu en 2010

Unité: %

Indicateurs	Ratio de pauvreté			Intensité de pauvreté			
	Milieu	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Androy		94,4	94,3	94,4	63,8	60,3	60,9
Madagascar en 2010		54,2	82,2	76,5	21,3	38,3	34,9

Source: INSTAT/DSM/EPM2010

En 2010, le total des écarts par rapport au seuil de pauvreté de toute la population de la Région Androy s'élève à 232 milliards d'Ariary. Il s'agit de la somme minimale nécessaire pour que les niveaux de consommation des pauvres égalisent le seuil de pauvreté. Autrement dit, c'est le montant nécessaire à transférer aux pauvres pour effacer la pauvreté. Ceci n'inclut pas encore les autres montants nécessaires pour la gestion et les frais de distribution de ce montant. Néanmoins, il rend compte les efforts à entreprendre pour réduire significativement la pauvreté. Ce montant représente 7 % du montant global au niveau national qui atteint 3 298 milliards d'Ariary, soit à peu près le 1/6^e du PIB.

Tableau 31. Totaux des écarts aux seuils de pauvreté

	Total des écarts au seuil de pauvreté	Part nationale (%)
Androy	232	7,0
Madagascar	3 298	100,0

Source: INSTAT/DSM/EPM2010

En ce qui concerne l'inégalité en termes de niveau de consommation agrégée, l'indice de Gini au sein de la population de l'Androy est de 0,415. Ce même indice est de 0,403 au niveau national. Les 2 chiffres ne sont pas directement comparables à cause du fait que l'inégalité au niveau national inclut à la fois les inégalités intra régionales et celles entre les régions. Néanmoins, on constate que la répartition des consommations à Androy classe la région parmi celles où il y a plus d'inégalités.

Chapitre III
Les organisations sociales
et économiques



III.1. Les Organisations sociales

III.1.1. Caractéristiques et rôles des organisations sociales

Les organisations sociales appelées également société civile se définissent comme :

« L'ensemble des entités sociales, des acteurs sociaux et des institutions (églises, ONG, syndicats, organisations populaires, groupement de paysans, etc.) qui ne sont pas impliqués directement dans la gouvernance et dans la gestion des affaires publiques, et dont l'action concourt à l'émergence ou à l'affirmation d'une identité sociale collective, à la défense des droits de la personne humaine et au mieux-être des populations¹ ». C'est un espace composé d'un grand nombre de groupements plus ou moins indépendants de l'Etat organisés et dotés de différentes formes d'organisations. Elles travaillent dans le domaine entre les sphères étatiques, économiques et privées.

Les organisations sociales possèdent les caractéristiques suivantes : indépendantes de l'Etat et des organisations économiques, autosuffisantes et ne travaillant pas dans un but lucratif, autonomes et auto disciplinées. Elles travaillent sur la détermination des objectifs, attirent les attentions sur les intérêts et disposent d'une autorégulation.



Photo 5. Légende image



Le rôle primordial des organisations sociales consiste à éduquer la population sur le civisme, la citoyenneté, les principes fondamentaux de la politique et l'Etat de droit, la démocratie. Elles figurent parmi les acteurs principaux dans la promotion des principes des valeurs inhérentes à la bonne gouvernance et contribuent à accroître la participation politique des citoyens.

Elles jouent le rôle d'interface entre les gouvernants et les gouvernés et contribuent à la transmission des aspirations et préférences des citoyens aux pouvoirs publics.

III.1.2. Associations/Organisations non gouvernementales (ONG)

De par sa spécificité en étant une région à vocation agropastorale et artisanale, la Région Androy abrite plusieurs organisations, associations et groupements qui œuvrent dans ces domaines et en grande partie dans le développement rural. D'après le tableau ci-dessous, le nombre total d'ONG dans la Région Androy est de 237. On note une concentration de ces ONG dans le district d'Ambovombe Androy qui est la capitale de la région (163 ONG) suivi de Beloha et Tsihombe possédant des ONG à un nombre égalitaire (35 ONG) et de Bekily (4 ONG). Cette répartition des ONG suivant les districts s'explique par le niveau de développement et la diversification des activités.

Tableau 32. Nombre des ONG de la Région Androy

District	Nombre ONG
Ambovombe Androy	163
Beloha	35
Bekily	4
Tsihombe	35
Ensemble de la Région	237

Source: PFNOSCM (Plate-Forme Nationale des Organisations de la Société Civile de Madagascar) 2008

Dans les districts d'Ambovombe et de Beloha, le nombre d'ONG se concentre dans le développement rural à savoir respectivement 28,9 % et 16,7 %. Ceci s'explique par sa vocation agro pastorale. La population d'Androy s'adonne également à d'autres activités. Ce qui explique le nombre d'ONGs dans le secteur développement économique (17,1 % à Ambovombe 16,7 % à Beloha et 10,2 % à Tsihombe).

Les autres associations se concentrent dans les secteurs sociaux tels que le genre, la santé, l'éducation, la protection sociale, la gouvernance et les secteurs de la protection de l'environnement, de l'eau et assainissement.

Tous les districts possèdent des associations ou des ONGs s'occupant de la question du genre : 66,7 % à Beloha, 31,6 % à Ambovombe, 25 % à Bekily et 6,1 % à Tsihombe ; pour l'éducation, les districts en possèdent à l'exception de Beloha ; pour la santé, seuls Tsihombe et Ambovombe en possèdent, respectivement 71,4 % et 2,6 % ; pour la protection sociale, seuls Ambovombe et Bekily en sont dotés respectivement de 6,6 % et 25 %.

Concernant l'eau et l'assainissement, seul Ambovombe est concerné avec 2,6 %, de même pour la protection de l'environnement et des ressources naturelles, seul Bekily est concerné avec 25 %.

Quant à la gouvernance, si trois districts sont dotés d'associations pour une proportion de 25 % à Bekily, 2,6 % à Ambovombe et 2 % Tsihombe ; pour la protection du droit humain, seul Ambovombe en est doté de 1,3 %.

Tableau 33. Répartition des ONG suivant les secteurs d'activités

unité : %

Districts	Développement rural	Développement économique	Droit humain	Education formation, culture	Environnement, Gestion ressources naturelles	Foncier	Genre	Gouvernance	Protection sociale	Santé	Eau et assainissement	Total
Ambovombe	28,9	17,1	1,3	6,6	0	0	31,6	2,6	6,6	2,6	2,6	100
Beloha	16,7	16,7	0	0	0	0	66,7	0	0	0	0	100
Bekily	0	0	0	25	25	0	25	25	25	0	0	100
Tsihombe	8,2	10,2	0	2,0	0	0	6,1	2,0	0	71,4	0	100



Source: PFNOSCM (Plate-Forme Nationale des Organisations de la Société Civile de Madagascar) 2008

III.1.3. Religion

La Région Androy dispose d'environ 186 édifices cultuels d'obédience lors de l'enquête 2009, dont un peu moins de la moitié se trouve dans le district de Tsihombe. L'EKAR est la plus importante en termes de représentativité avec 89 églises recensées, dont presque la moitié se trouve dans le district

Photo 6. Légende image



de Tsihombe. Viennent ensuite, les églises protestantes FLM avec 62 édifices. Ces 2 religions représentent près de 81,2 % des édifices culturels d'obédience dans la région. Les autres types de religion à savoir, l'église adventiste, le *Jesosy Mamonjy* et les autres chrétiens comptent chacun 11 édifices. La religion FJKM, la religion musulmane et la religion anglicane sont peu présentes dans la région.

Tableau 34. Nombre d'édifices culturels d'obédience dans la Région Androy

	EKAR	Anglicane	FJKM	FLM	Adventiste	Jesosy mamonjy	Autres chrétiennes	Musulmane	Autres	Total
Ambvombe Androy	19	1	2	19	1	5	7	1	0	55
Bekily	16	0	1	10	1	3	5	0	0	36
Beloha	6	0	1	6	0	2	2	1	0	18
Tsihombe	48	0	0	27	1	1	1	0	0	77
Ensemble de la région	89	1	4	62	11	11	11	2	0	186

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

III.1.4. Disponibilité des infrastructures sportives, culturelles, et de loisirs

Ces différentes disciplines jouent un rôle important dans l'encadrement et l'éducation de la population en général et dans la lutte contre les dangers de la délinquance.

Photo 7. Légende image



Les résultats de l'enquête menée par le CREAM en 2009 ont fait ressortir que la Région Androy dispose en tout de 20 salles de spectacles, dont 14 publics, de 37 terrains de sport dont 21 publics, 5 centres de lecture et 1 hall d'information.

La répartition par district montre que celui de Bekily ne dispose ni de bibliothèque ni de hall d'information. Seul le district de Beloha est doté d'un hall d'information dans la région. Or, un hall d'information est un outil très important dans la diffusion d'informations au niveau des différentes catégories de la population au sein d'une commune.

Tableau 35. *Infrastructures culturelles et sportives existant dans la Région Androy*

Districts	Salles de spectacle (nombre)	Bibliothèque		Hall d'information	Terrains de sport (nombre)	
	Publics	Privés	Nombre de communes	Nombre de communes	Publics	Privés
Ambovombe Androy	1	1	3	0	4	2
Bekily	3	2	0	0	5	8
Beloha	5	2	1	1	9	5
Tsihombe	5	1	1	0	3	1

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009



III.2. Les Organisations économiques

III.2.1. Les Structures d'accompagnement²

Cette partie traite essentiellement des organismes, des Structures et Projets qui offrent leurs appuis techniques et/ou financiers, qu'ils soient étatiques ou privés, et opérant dans la région :

- existence de structures et plate-forme de concertation pour l'élaboration du processus de planification, de coordination et de suivi : GTDR et CRD ;
- enregistrement de 300 Associations et Groupements de base (VOI) en tant qu'acteurs directs dans le cadre du développement socio-économique et culturel ;
- existence dans chaque commune de Plan Communal de Développement (PCD) confectionné en tant qu'outil de prise de décision pour tout investissement public de développement socio-économique. Mais selon le WWF, les PCD sont limités dans leur approche de développement durable, faute d'intégration systématique de la dimension spatiale et de gestion durable des ressources naturelles ;

2. PRD, Région Androy, 2005

- le projet ACORDS entreprend de gros investissements pour le renforcement de capacité de gouvernance de proximité au niveau communal ;
- le projet Misonga offre le renforcement des sociétés civiles pour se constituer en acteurs et partenaires de développement ;
- le SAP (Système d’Alerte Précoce) en tant qu’organisme responsable des suivis des indicateurs socio-économiques et climatiques pour les besoins de veille et d’alerte précoce nécessaire à la prise de décisions stratégiques relatives à la sécurité alimentaire ;
- existence de sensibilisation sur le Projet de Gouvernance des Ressources Minérales (PGRM.). Cependant, les autorités locales reconnaissent l’insuffisance de leurs connaissances sur le mode opératoire, les droits et obligations des détenteurs de titre ainsi que le mécanisme d’accès à ces titres. Il est donc important que le PGRM fournisse des séances d’information, communication, formation sur le Code Minier et les rôles et responsabilités des autorités locales suivant les exigences de la Loi. A ce titre, vu aussi l’importance de la biodiversité dans la région, les autorités locales doivent recevoir des sensibilisations et formations sur les conflits potentiels et les actions conjointes entre exploitations minières et environnement.

Toutefois, la région a besoin d’une plate-forme de représentation des groupes d’intérêt régional qui aura la charge de défendre, de négocier, de plaider les besoins et les intérêts de la région de l’Androy. Cette plate-forme doit être composée des élus locaux : maires, parlementaires, de hauts fonctionnaires de la région, de services techniques, d’organismes de développement et d’appuis ainsi que de la société civile, des congrégations religieuses, des représentants des différents groupements professionnels sous la coordination de la région.

III.2.2. Le Pôle intégré de croissance et son influence sur la Région Androy

La création de *Pôle Intégré de Croissance* (PIC) dans la Région Anosy promet une ouverture économique et commerciale non-négligeable pour la Région Androy. En effet, étant le passage obligé des biens et des personnes entrant ou sortant de la Région Anosy, la Région Androy va forcément bénéficier des effets indirects ou directs de ce pôle. En particulier, la Région Androy doit se positionner pour fournir les besoins alimentaires créés par l’expansion du PIC, s’organiser pour pouvoir mieux exporter ses produits avec l’ouverture et l’expansion des activités portuaires, se doter de services connexes modernes nécessaires (services de poste et télécommunication, services financiers, eau et électricité, chaînes de froid, mécanismes de contrôle et de fiscalité) pour créer et renforcer son développement industriel et la promotion de son secteur privé.

La région se doit également de se prémunir des risques des effets pervers du développement de ce pôle à savoir, la croissance des infections sexuellement transmissibles (IST) et le VIH/SIDA, l’exploitation abusive de ses ressources naturelles surtout ses ressources halieutiques sans politique de gestion adéquate et ses ressources forestières sans politique d’utilisation d’énergie domestique autre que le charbon de bois et le bois de chauffe. Les phénomènes d’émigration et immigration qui en résultent peuvent créer des conflits sociaux, accroître la criminalité et augmenter des déchets de différentes sortes.

Chapitre IV

Les secteurs sociaux



IV.1. La Santé

IV.1.1. Les infrastructures sanitaires de la région

a) Les infrastructures sanitaires publiques

Le système de santé à Madagascar est structuré par rapport aux niveaux d'administration qu peuvent être définis par les services offerts, la qualité des personnels et les types d'infrastructures disponibles. L'encadré ci-dessous donne un aperçu du système de santé existant.

Encadré 2. Le système de santé à Madagascar

Le système de santé malgache comprend quatre niveaux de structures sanitaires à savoir :

Les formations sanitaires de base

Elles sont constituées par des centres de santé de base niveau I (CSB I), des centres de santé de base niveau II (CSB II). Les CSB I sont équipés d'infirmiers et d'aides-soignants et ne dispensent que les services de vaccination et les soins de santé de base. Les CSB II sont équipés de médecins, paramédicaux, d'infirmiers, de sages-femmes et offrent entre autres des soins de maternité.

Les centres de référence de premier recours

Ils comprennent les centres hospitaliers de district niveau 1 (CHD I) et niveau 2 forment cette catégorie.

Les CHD I offrent les soins obstétricaux essentiels, mais n'assurent pas de service de chirurgie et ne disposent pas de plateau technique adéquat permettant l'établissement du diagnostic et la prise en charge des cas complexes (service d'imagerie, banque de sang et laboratoire).

Les CHD II sont équipés en plus, par rapport aux CHD I, de chirurgiens, de réanimateurs pratiquent la chirurgie d'urgence et offrent des soins obstétricaux complets.

Les Centres de Référence de second recours

Dans cette catégorie d'établissements, on compte les 22 Centres Hospitaliers de Référence Régionale (CHRR) situés au niveau de la capitale régionale (dont 4 ex- hôpitaux provinciaux).

Ces Centres de Référence devront assurer, selon le plateau technique dont ils disposent, la prise en charge des cas médicaux référés par les niveaux inférieurs ainsi que des interventions chirurgicales. Ils sont équipés de personnel de toutes spécialités.

Les Centres de Référence Nationale

Les Hôpitaux de référence de 3e recours sont composés du groupe CHU d'Antananarivo et de Mahajanga. Ce sont des Hôpitaux de Référence Nationaux et lieux de formation universitaire initiale et postuniversitaire. Ils assurent l'encadrement des hôpitaux de premier recours. Pour un meilleur équilibre régional, les hôpitaux provinciaux de Toamasina et de Fianarantsoa ont été promus au niveau de CHU. Leur personnel comprend des professeurs et des spécialistes.

Extrait de la Politique Nationale de Santé dernière version, 2005



Selon le tableau ci-après : 95,92 % des communes de la Région Androy possèdent des maternités qui intègrent des chambres d'accouchement contre 4,08 % qui n'en disposent pas. En effet, toutes les communes d'Ambovombe Androy, de Beloha et de Tsihombe et 89,47 % des communes de Bekily disposent chacune de chambres pour accouchement. Suivant le résultat de l'enquête, la pratique d'un accouchement par césarienne dans les services de maternité des communes de la Région Androy n'est possible actuellement que dans 5,88 % des communes d'Ambovombe Androy.

Concernant le nombre de lits d'hôpitaux publics par district, 86 sont recensés dans la région dont la majorité se trouve dans le district d'Ambovombe pour un effectif de 40 lits. Les districts de Beloha et Tsihombe n'en disposent respectivement que de 08 et 08.

Tableau 36. Répartition des communes par districts selon le système d'accouchement.

District	Pourcentage des communes disposant des chambres pour accouchement (%)			Peut-on pratiquer un accouchement par césarienne (%)			Nombre de lit d'hôpitaux publics par district
	Dispose	Ne dispose pas	Total	On peut	On ne peut pas	Total	
Ambovombe Androy	100.00	0.00	100.00	5.88 ¹	94.12	100.00	40 ²
Bekily	89.47	10.53	100.00	0.00	100.00	100.00	30
Beloha	100.00	0.00	100.00	0.00	100.00	100.00	08
Tsihombe	100.00	0.00	100.00	0.00	100.00	100.00	08
Total pour la région	95.92	4.08	100.00	2.04	97.96	100.00	86

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

b) Les infrastructures sanitaires privées

Sur les 51 communes de la Région Androy, une seule commune (celle du district de Beloha) possède des cabinets médicaux privés. De même, en termes de maternité privée, une seule commune se trouvant dans le district d'Ambovombe Androy en dispose. Aucune commune n'est en possession d'hôpital et clinique privé, ni d'un cabinet dentaire privé. Toutefois, tous les districts disposent de dépôts de médicaments, même si la fréquence constatée pour chaque district est faible : 3 % des communes à Ambovombe Androy, 2 % à Bekily ainsi qu'à Beloha et seulement 1 % à Tsihombe.

Tableau 37. Répartition des communes par district suivant la disposition des infrastructures sanitaires privées³

District	Cabinet privé	Maternité privée	Hôpital et clinique privé	cabinet dentaire privé	Officine ou dépôt de médicament	Total des communes
Ambovombe Androy	0	1	0	0	3	19
Bekily	0	0	0	0	2	19
Beloha	1	0	0	0	2	6
Tsihombe	0	0	0	0	1	7
Total pour la région	1	1	0	0	8	51

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

1. Le rattachement du système par rapport au district (CHD) est la cause de ce 5,88 % et non par rapport à la Région sinon il aurait évalué à 100 %.

2. Au niveau du CHRR

3. En 2012, Ambovombe Androy, Bekily et Tsihombe disposent respectivement de 1 puis 2 et enfin 1 cabinet privé. Pour la même année, Ambovombe, Bekily et Beloha disposent également de 4 ; 3 et 1 respectivement d'officine ou dépôt de médicament

IV.1.2. Accessibilité de la majorité dans les centres de santé

a) Accessibilité dans un centre de santé le plus proche

Pour la Région Androy, la population dans 46,94 % des communes parcourt moins de 1 km pour se rendre à la formation sanitaire la plus proche, celle dans 6,12 % des communes entre 1 et 5 km, celle dans 36,73 % entre 6 et 10 km et celle dans 10,20 % des communes parcourt 11 km.

Les populations des communes des districts de Bekily et de Tsihombe ne peuvent accéder à une formation sanitaire à moins de 1 km, contrairement à la majorité des communes d'Ambovombe Androy et de Beloha. Il est à noter que pour Bekily et Tsihombe, respectivement 10,53 % et 14,29 % de leurs communes ont leur formation sanitaire située entre 1 et 5 km. De plus, la population de 78,95 % et 42,86 % de leurs communes sont confrontées à un éloignement de 6 à 10 km, et celles de 10,53 % et 42,86 % de leurs communes se trouvent à 11 km.

Tableau 38. Distance pour la majorité de la formation sanitaire la plus proche

District	Distance pour la majorité de la formation sanitaire la plus proche (%)				
	moins de 1 km	1 à 5 km	6 à 10 km	11 km	Total
Ambovombe Androy	100.00	0.00	0.00	0.00	100.00
Bekily	0.00	10.53	78.95	10.53	100.00
Beloha	100.00	0.00	0.00	0.00	100.00
Tsihombe	0.00	14.29	42.86	42.86	100.00
Total pour la région	46.94	6.12	36.73	10.20	100.00

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

Selon les données du tableau ci-après, pour se rendre à des formations sanitaires, il n'existe aucun moyen de locomotion si ce n'est qu'à pied. La circulation des personnes est difficile à cause de l'état des routes et du fait des terrains sablonneux⁴.

Tableau 39. Répartition des communes par district suivant le moyen utilisé par les ménages pour se rendre auprès d'un centre de santé.

District	Moyen de locomotion des ménages (%)	
	à pied	Total
Ambovombe Androy	100.00	100.00
Bekily	100.00	100.00
Beloha	100.00	100.00
Tsihombe	100.00	100.00
Total pour la région	100.00	100.00

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

En termes de durée, la population au niveau de 45,83 % des communes de la région met moins d'une heure pour aller à la formation sanitaire la plus proche : au niveau des districts, cette situation concerne toutes les communes d'Ambovombe Androy et de Beloha. La population au niveau de 54,17 % des communes de la région met entre 1 h et 3 h de trajet : cette fourchette concerne Bekily et Beloha.

4. PRD, Région Androy, 2005



Tableau 40. Répartition des communes par district suivant la durée du parcours pour aller à une formation sanitaire (%)

Durée du parcours pour aller à cette formation sanitaire (%)

District	Moins d'une heure	1h à 3 heures	Total
Ambvombe Androy	100.00	0.00	100.00
Bekily	0.00	100.00	100.00
Beloha	100.00	0.00	100.00
Tsihombe	0.00	100.00	100.00
Total pour la région	45.83	54.17	100.00

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

b) Accessibilité des services de maternité.

Le tableau ci-dessous nous montre les différentes tranches de distance pour la majorité de service de maternité le plus proche des communes auxquelles les femmes enceintes doivent se rendre pour accoucher.

Au niveau global, dans la Région Androy, la majorité de la population pour rejoindre la maternité la plus proche au niveau des 85,11 % des communes parcourt moins de 1 km. Pour les habitants d'autres communes, cette distance est plus ou moins longue. Par exemple, pour la population de 2,13 % des communes, elle doit parcourir entre 1 et 5 km, entre 6 et 10 km et 11 km et plus pour respectivement 6,38 % des communes.

Photo 8. Légende image



Par district, des différences apparaissent quant à la distance à parcourir pour aller au service de maternité le plus proche. Presque la totalité des communes des districts de la région a leurs maternités à moins de 1 km à l'exception de celles du district de Tsihombe dont 14,29 % des communes ont leur service de maternité entre 1 et 5 km, 42,86 % des communes entre 6 et 10 km et la même proportion de communes à 11 km et plus.

Tableau 41. Répartition des communes par district suivant la distance pour la majorité de service de maternité le plus proche

District	Distance pour la majorité de service de maternité le plus proche (%)				Total
	Moins de 1 km	1 à 5 km	6 à 10 km	11 km et plus	
Ambvombe Androy	100.00	0.00	0.00	0.00	100.00
Bekily	100.00	0.00	0.00	0.00	100.00
Beloha	100.00	0.00	0.00	0.00	100.00
Tsihombe	0.00	14.29	42.86	42.86	100.00
Total pour la région	85.11	2.13	6.38	6.38	100.00

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Suivant le tableau ci-dessous, presque les services de maternité de tous les districts sont tous accessibles durant toute l'année. Ainsi 97,83 % des communes de la région bénéficient de cet avantage. Mais, 14,29 % des communes de Tsihombe ne sont accessibles que durant la période sèche.



Tableau 42. Répartition des communes suivant leur possibilité d'accessibilité

District	Accessibilité (en % des communes)		Total
	Toute l'année	Durant la période sèche uniquement	
Ambvombe Androy	100.00	0.00	100.00
Bekily	100.00	0.00	100.00
Beloha	100.00	0.00	100.00
Tsihombe	85.71	14.29	100.00
Total pour la région	97.83	2.17	100.00

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Pour se rendre à ces services de maternité, la population des communes de la région d'Androy ne peut l'effectuer qu'à pied. Cette situation est confirmée par les informations dans le tableau ci-dessous où la majorité des patients de toutes les communes des 4 districts ne peut accéder à un service de maternité qu'à pied.

Tableau 43. Répartition des communes par district suivant les moyens de locomotion utilisée par les patients pour se rendre auprès d'un service de maternité

District	Moyen de locomotion des ménages (%)	
	à pied	Total
Ambvombe Androy	100.00	100.00
Bekily	100.00	100.00
Beloha	100.00	100.00
Tsihombe	100.00	100.00
Total pour la région	100.00	100.00

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

En termes de durée, le parcours pour se rendre à un service de maternité le plus proche peut varier entre moins d'une heure et 3 heures. La majorité de la population des communes des districts d'Ambovombe et de Beloha parcourt une distance de moins d'une heure pour se rendre à un service de maternité et celle des communes de Bekily et Tsihombe pour une durée de parcours comprise entre 1 heure et 3 heures.

Tableau 44. pourcentage des communes par district selon la durée du parcours

Durée de parcours pour se rendre à un service de maternité (en % des communes)

District	Moins d'une heure	1 h à 3 heures	Total
Ambovombe Androy	100.00	0.00	100.00
Bekily	00.00	100.00	100.00
Beloha	100.00	0.00	100.00
Tsihombe	0.00	100.00	100.00
Total pour la Région	47.83	52.17	100.00

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

IV.1.3. Les personnels soignants

a) Dans les CSB I et CSB II

Le tableau ci-dessous relate le nombre de médecins exerçant dans les Centres de Santé de Base de niveau II, ainsi que le nombre d'aides sanitaires servant dans ces établissements.

A la lecture de ces résultats, on constate qu'en moyenne chaque district possède 4 médecins travaillant dans des CSB II et 22 aides sanitaires en appui. La répartition entre les districts est inégale : le district d'Ambovombe Androy dispose de 3 médecins contre 7 à Bekily et 4 à Tsihombe. Parallèlement à cette situation, le nombre d'aides sanitaires constaté et correspondant à ces districts sont respectivement 40, 28 et 12. C'est le district de Beloha qui possède le nombre minimum de personnels soignants : 2 médecins publics et 7 aides sanitaires.

La Région Androy tient une part de 1,27 % en termes de nombre de médecins par rapport à l'ensemble des 22 régions, et 1,82 % par rapport au nombre d'aides-sanitaires servant dans les CSB II.

Tableau 45. Nombre de médecins publics et de paramédicaux servants dans les CSB II

District	Nombre de médecins publics exerçant dans les CSB II	Nombre de paramédicaux servants dans les CSB II
Ambovombe Androy	3	40
Bekily	7	28
Beloha	2	7
Tsihombe	4	12
Total pour la région	17	87
Total pour l'ensemble du pays	1 183	4792
Part de la région dans l'ensemble du pays (%)	1,27	1,82

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

Par ailleurs, au niveau des services de maternité, le tableau suivant donne la répartition par district du nombre de médecins et de sages-femmes servant au niveau des communes.

Dans la Région Androy, toutes les communes des districts sont pourvues de médecins dans leur maternité à l'exception du district d'Ambovombe Androy où aucune commune n'en dispose.

Par contre, plus de la moitié des 30 sages-femmes de la région se trouvent dans le district d'Ambovombe Androy, et le reste réparti d'une manière plus ou moins égale entre les autres districts : Bekily (7), Tsihombe (6) et Beloha (4).

Tableau 46. Répartition des communes par districts selon l'existence de médecins dans une maternité, et le nombre de sages-femmes publiques dans une maternité

District	Il existe	Il n'existe pas	Total	Nombre de sages femmes publiques dans une maternité
Ambovombe Androy	0.00	100.00	100.00	13
Bekily	36.84	63.16	100.00	7
Beloha	33.33	66.67	100.00	4
Tsihombe	57.14	42.86	100.00	6
Total pour la région	26.53	73.47	100.00	30

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009



IV.1.4. Les services de santé

a) Utilisation du service de maternité public en 2008

Le tableau ci-dessous nous montre la répartition des communes selon le nombre de décès maternels ramené au nombre d'accouchements dans les maternités publiques. En effet, le nombre d'accouchements dans les établissements publics est de 5 169 dans la région, soit une moyenne de 1 292 par district. En effet, l'effectif d'accouchement pour la majorité des districts est légèrement en dessous de cette moyenne, et l'effectif le plus élevé est recensé dans le district d'Ambovombe Androy, soit 1 962.

Pour ce qui en est du nombre de décès infantile à l'accouchement ramené au nombre d'accouchements, la moyenne régionale se chiffre à 9,48 ‰ en 2008 : le chiffre pour le district d'Ambovombe Androy tourne autour de 7,65‰ contre 19,5‰ pour Bekily et 13,82‰ pour Beloha.

Tableau 47. Répartition des communes selon le nombre de décès maternels ramené au nombre d'accouchements dans les maternités publiques (‰)

District	Nombre d'accouchement dans les maternités publiques	Nombre de décès maternels à l'accouchement	Nombre de décès infantile à l'accouchement	Nombre de décès maternels à l'accouchement ramené au nombre d'accouchements (‰)	Nombre de décès infantile à l'accouchement ramené au nombre d'accouchements (‰)
Ambovombe Androy	1 962	4	15	2,04	7,65
Bekily	1 024	0	20	0	19,53
Beloha	1 013	4	14	3,95	13,82
Tsihombe	1 170	2	0	1,71	0,00
Total pour la région	5 169	10	49	7,7	9,48

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

b) Utilisation du service de maternité privé en 2008

En 2008, la Région Androy ne recense que 79 accouchements dans les maternités privées et ce, uniquement dans le district d'Ambovombe Androy. Dans les maternités privées, le nombre de décès maternels à l'accouchement ramené au nombre d'accouchements et le nombre de décès infantile ramené au nombre d'accouchements sont nuls.

Tableau 48. Répartition des communes selon le nombre de décès maternels ramené au nombre d'accouchements dans les maternités privées (‰)

District	Nombre d'accouchements dans les maternités privées	Nombre de décès maternels à l'accouchement	Nombre de décès infantile à l'accouchement	Nombre de décès maternels à l'accouchement ramené au nombre d'accouchements (‰)	Nombre de décès infantile à l'accouchement ramené au nombre d'accouchements (‰)
Ambovombe Androy	79	0	0	0	0
Bekily	0	0	0	-	-
Beloha	0	0	0	-	-
Tsihombe	0	0	0	-	-
Total pour la région	79	0	0	0	0

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

IV.1.5. Accès aux services de la santé

a) Nombre de consultations dans les centres de soins publics en 2008

Par rapport à l'ensemble des 4 Districts, Tsihombe enregistre le plus grand nombre de consultations auprès des centres de soins publics en 2008, avec un taux de fréquentation de 43,06 % de l'effectif régional, Bekily vient en deuxième position avec 42,10 %, suivi par Beloha avec 14,84 %. Le district d'Ambovombe Androy présente 17 386 consultations dans les centres de soins.

Le soin prénatal est une fréquente consultation que les femmes enceintes devraient suivre auprès de leur médecin avant l'accouchement. Ceci est extrêmement important, car il permet de prévenir les risques et les complications lors de l'accouchement. Suivant la situation des soins prénatals de Madagascar relatée dans l'enquête Madagascar Démographique et de santé 2008 - 2009 : « A Madagascar, une proportion élevée de femmes ont reçu des soins prénatals dispensés par du personnel formé (86 %). A l'opposé, dans la région d'Androy, cette proportion n'est que de 65 %. A ces disparités géographiques s'ajoutent des disparités en fonction du niveau d'instruction de la mère et des disparités économiques ».

Tableau 49. Répartition des communes selon le nombre de consultation dans les centres de soins publics en 2008

District	Nombre de consultation dans les centres de soin public en 2008	Part du district par rapport à l'ensemble de la Région (%)
Ambovombe Androy	17 386	40,57
Bekily	18 039	42,10
Beloha	6 358	14,84
Tsihombe	18 452	43,06
Total pour la région	42 849	100,00

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

b) Le service de planning familial public

Le tableau donné ci-dessous fournit des informations, d'une part, sur l'existence d'un service de planning familial à caractère public, et d'autre part, sur le nombre de femmes affiliées à ce service au niveau des 4 districts de la Région Androy. Sur les 4 districts, Bekily est le seul où le service de planning familial ne couvre pas 100 % des communes (84,21 %) ; 93,88 % intègrent des services de planning familial public, contre 6,12 % qui n'en possèdent pas.

Par rapport à la variation annuelle du nombre de femmes affiliées durant la période 2007-2008, on pourrait constater que les variations par district sont toutes positives. Ainsi, on a recensé qu'un nombre de 8 184 femmes est concerné par le planning familial entre les deux années d'observation.

Tableau 50. Répartition des communes par district selon le nombre et pourcentage des services de planning familial publics

	Existence d'un planning familial public dans la commune			Nombre de femmes affiliées au service de planning familial		
	Dispose	Ne dispose pas	Total	2007	2008	Variation
Ambovombe Androy	100.00	0.00	100.00	2 323	3 366	1 043
Bekily	84.21	15.79	100.00	764	1 491	727
Beloha	100.00	0.00	100.00	780	1 091	311
Tsihombe	100.00	0.00	100.00	2 058	8 161	6 103
Total de la Région	93.88	6.12	100.00	5 925	14 109	8 184

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.



c) Le service de planning familial privé

Contrairement à ce que nous observons dans le service de planning familial public, celui du planning familial privé n'est pas disponible au niveau de la plupart des districts de la région à l'exception du district d'Ambovombe Androy où 5,88 % des communes seulement en disposent.

En ce qui concerne la variation annuelle de l'effectif des femmes affiliées à ce service durant la période 2007-2008, elle a été positive (23 %) au niveau du district d'Ambovombe Androy.

Tableau 51. Répartition des communes par district selon le nombre et pourcentage des services de planning familial privés

District	Existence d'un planning familial public dans la commune			Nombre de femmes affiliées au service de planning familial		
	Dispose	ne dispose pas	Total	2007	2008	Variation
Ambovombe Androy	5.88	94.12	100.00	93	116	23
Bekily	0.00	100.00	100.00	0	0	0
Beloha	0.00	100.00	100.00	0	0	0
Tsihombe	0.00	100.00	100.00	0	0	0
Total de la Région	2.04	97.96	100.00	93	116	23

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009.

IV.2. L'éducation

IV.2.1. Les infrastructures scolaires de la région

Globalement, le système éducatif à Madagascar comprend cinq niveaux : l'alphabétisation et le préscolaire, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire général (collège et lycée), la formation technique et professionnelle et l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

L'enquête menée par le CREAM en 2009 a porté sur les types d'infrastructures correspondant aux niveaux de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire existant dans la région, leur appartenance (publique ou privée) ainsi que sur leur répartition spatiale.

a) Les infrastructures scolaires publiques

Les Ecoles primaires Publiques (EPP)

Selon l'enquête monographique de 2009, toutes les 51 communes de la Région Androy disposent au moins d'une EPP. Au total 637 EPP⁵ ont été recensées dans les 1 429 fokontany que possède la région, soit plus de la moitié des fokontany n'en disposent pas. Parmi les EPP de la région, 153 (24,01 %) sont des écoles communautaires . Par rapport au niveau national, dont le taux moyen des écoles communautaire⁶ est de 2,6 %, on peut dire que le nombre de ce type d'EPP dans la Région Androy est élevé. Cependant, en termes de répartition spatiale, ce type d'EPP est presque présent dans tous les districts à l'exception d'Ambovombe Androy et de Tsihombe.

Du point de vue logistique, 1203 salles de classe ont été recensées soit en moyenne près de 2 salles de classe par EPP (niveau national 2,6 salles de classes par EPP).

Existence de cantines scolaires dans les EPP :

En général, toutes les EPP de la région ne disposent pas de cantines scolaires sauf dans quelques communes du district de Bekily et Tsihombe où les EPP en ont bénéficié.

Les Collèges d'Enseignement Général (CEG)

Dans l'ensemble, 35,3 % des communes de la région ont des CEG implantés sur leurs territoires, une proportion faible représentant la moitié de la moyenne nationale de 70,2 %. Au total, on a recensé 18 CEG⁷ dans la Région Androy. En termes de répartition spatiale, c'est le district d'Ambovombe Androy qui en dispose majoritairement de l'ordre de 7, suivi de Tsihombe 5, de Bekily et Beloha dotés de 3 chacun. En termes de salles de classe des CEG, la Région Androy compte 74 soit 4 salles par établissement, chiffre qui est inférieur de la moyenne nationale (5,9 salles de classe par établissement). Pourtant, cette moyenne a caché la disparité par district. En effet, les CEG du district de Bekily ont en moyenne entre 6 et 7 classes, suivi de ceux d'Ambovombe Androy et de Tsihombe qui ont en moyenne entre 4 et 5 salles de classe et tandis que ceux de Beloha n'en possèdent en moyenne qu'une salle de classe.

5. Ce chiffre s'élève à 1033 en 2012

6. Anciennement appelées « Ecoles daba »

7. En 2012, on recense 39 CEG publiques et 9 privés

Tableau 52. Les infrastructures scolaires publiques en 2008 dans la Région Androy

	Ambovombe Androy	Bekily	Beloha	Tsihombe	Ensemble région	Niveau national
Disponibilité des infrastructures						
Existence d'EPP	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Existence de CEG	36,8 %	15,8 %	50 %	71,4 %	35,3 %	70,2 %
Existence de Lycée	5,3 %	5,3 %	16,8 %	14,3 %	7,8 %	6,3 %
Nombre d'infrastructures⁸						
Nombre d'EPP	206	196	78	157	637	2,8 %
Nombre d'EPP Communautaire	0	125	28	0	153	2,6 %
Nombre de CEG	7	3	3	5	18	1,5 %
Nombre de CEG Communautaire	0	0	0	0	0	0,0 %
Nombre de Lycées ens. génér.	1	1	1	1	4	2,8 %
Nombre de lycée technique	0	0	0	0	0	
Nombre des salles de classe⁹						
Dans les EPP	437	361	130	275	1203	2,2 %
Dans les CEG	29	20	3	22	74	1,0 %
Dans les Lycées ens. génér.	12	4	6	4	26	1,6 %
Dans le lycée technique	0	0	0	0	0	

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Les lycées publics d'enseignement général

Au total, 5 communes de la région disposent d'un lycée public d'enseignement général, soit 7,8 % contre 6,3 % pour tout Madagascar. En termes de répartition spatiale, les 4 districts disposent chacun d'1 lycée public d'enseignement général.

En termes de salle de classe, les lycées de la Région Androy en disposent au total de 26 soit en moyenne entre 6 et 7 salles par établissement contre une fourchette de 10 à 11 pour tout Madagascar. Pourtant, si le lycée public d'Ambovombe Androy est doté en moyenne de 12 salles de classe, celui de Beloha n'en dispose que de 6 et celui de Bekily et de Tsihombe de 4.

Les lycées publics d'enseignement technique

La Région Androy ne dispose d'aucun lycée public d'enseignement technique.

b) Les infrastructures scolaires privées

Les infrastructures scolaires privées, comme celles du secteur public, peuvent être catégorisées selon les trois niveaux d'enseignement.

Ecoles primaires privées

Les résultats de l'enquête CREAM 2009 font ressortir l'existence d'écoles primaires privées dans 62,7 % des communes de la région, une proportion supérieure par rapport à celle du niveau national



où le taux a été de 57,6 %. En termes de répartition spatiale, 73,7 % des communes d'Ambovombe Androy et 71,4 % de celles Tsihombe en disposent contre 66,7 % pour Beloha et 47,4 % pour Bekily. Au total, il a été recensé 104 écoles primaires privées dans toute la région en 2008, dont 65 sont situées dans le district d'Ambovombe Androy, 17 dans le district de Bekily, 15 dans le district de Beloha contre 7 seulement dans le district de Tsihombe.

En termes de logistique, les écoles primaires privées de la Région Androy ont 177 salles de classes ce qui fait qu'en moyenne une école primaire privée dispose entre 1 et 2 salles de classe. Sur le plan national, une école primaire privée possède entre 3 et 4 salles de classes (3,8). Par district, le ratio de 1 à 2 salles de classe par école reste valable pour la région.

Collèges privés

Au total, 7,8 % des communes de la Région Androy disposent de collèges privés sur leurs territoires, contre un pourcentage moyen de 25,6 % pour tout Madagascar. On a compté 7 collèges privés dans la région lors de l'enquête CREAM 2009 dont 4 à Ambovombe Androy, et une unité pour chacun des districts de Bekily, Tsihombe et Beloha.

En termes de nombre de salles de classe, les collèges privés de la région possèdent 30 salles de classe, ce qui, rapporté au nombre d'écoles fait en moyenne entre 4 et 5 salles par établissement (4,2). Ce taux a été plus ou moins égal dans les districts à l'exception d'Ambovombe Androy où ce taux est compris entre 4 et 5 salles par établissement (4,75). Au niveau national, en moyenne un collège privé comprend entre 4 et 5 salles de classe (4,6).

Photo 9. Légende image



Tableau 53. Les infrastructures scolaires privées en 2008 dans la Région Androy

	Ambovombe Androy	Bekily	Beloha	Tsihombe	Ensemble région	Niveau national
Disponibilité des infrastructures						
Existence d'école primaire privée	73,7 %	47,4 %	66,7 %	71,4 %	62,7 %	57,6 %
Existence de collège privé	5,3 %	5,3 %	16,7 %	14,3 %	7,8 %	25,6 %
Existence de lycée Privé	5,3 %	0 %	0 %	0 %	2,0 %	8,0 %
Nombre d'infrastructures						
Ecoles primaires privées	65	17	15	7	104	1,7 %
Collèges privés	4	1	1	1	7	0,4 %
Lycées privés	1	0	0	0	1	0,2 %
Nombre des salles de classe⁵						
Dans les écoles primaires privées	108	36	19	14	177	0,7 %
Dans les collèges privés	19	4	3	4	30	0,4 %
Dans les lycées privés	1	0	0	0	1	0,0 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009, ⁵ Part de la Région par rapport au niveau national



Lycées privés d'Enseignement Général

Au total, 2 % des communes de la région possèdent des lycées privés sur leur territoire. Cette proportion correspond à un seul lycée privé appartenant au district d'Ambovombe Androy.

En termes de salles de classe, cet établissement n'est doté que d'une seule salle de classe.

IV.2.2. Accessibilité

L'accès de la population à l'encadrement pédagogique est principalement mesuré d'une part, par rapport à la distance de l'infrastructure pédagogique la plus proche et la majorité de la population au sein de chaque commune; et d'autre part, par rapport aux moyens les plus utilisés par la majorité de la population au sein de chaque commune pour se déplacer vers l'infrastructure scolaire la plus proche. Par ailleurs, il est parfois nécessaire de parler de la localisation et l'origine de la formation pédagogique. L'accès de la population par rapport aux trois niveaux d'enseignements : primaire, secondaire de premier cycle et secondaire de second cycle sera présenté ci-après.

a) Dans l'enseignement primaire

Distance

D'après l'enquête monographique 2009, la majorité de la population de la région parcourt une distance assez courte pour rejoindre l'école primaire.

Au niveau des districts, les élèves sont avantagés car dans toutes les communes des 4 districts, ils ne parcourent qu'une distance de moins d'1 km.

Tableau 54. Répartition des communes selon la distance pour la majorité de la population de l'école primaire la plus proche dans la Région Androy

District	Moins de 1 km	1 à 5 km	6 à 10 km	11 km et plus
Ambovombe Androy	100 %	0 %	0 %	0 %
Bekily	100 %	0 %	0 %	0 %
Beloha	100 %	0 %	0 %	0 %
Tsihombe	100 %	0 %	0 %	0 %
Ensemble de la Région	100 %	0 %	0 %	0 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Moyen de déplacement

Le moyen de déplacement le plus pratique et le plus fréquent pour aller à l'école primaire la plus proche dans toutes les communes de la Région Androy est la marche à pied.

Localisation et origine

Pour toutes les communes de la Région Androy, l'école primaire la plus proche par rapport à la majorité de la population se situe dans la commune elle-même. L'école primaire la plus proche est publique.

b) Dans l'enseignement secondaire du premier cycle

Distance

Dans près de 68,6 % de communes de la région, le collège le plus proche pour la majorité de la population se trouve à une distance de moins de 1 km et dans près de 31,4 % à une distance entre 1 et 5 km. Au niveau des districts, dans 94,7 % des communes d'Ambovombe Androy, 71,4 % de celles de Tsihombe, 50 % de celles de Beloha et 47,4 % de celles de Bekily, les élèves ne parcourent qu'une distance de moins de 1 km pour aller au collège le plus proche. Tandis que dans la moitié des communes de Bekily et de Beloha, les élèves doivent sillonner une distance entre 1 et 5 km, contre 28,6 % pour Tsihombe et seulement 5,3 % pour Ambovombe Androy

Tableau 55. Répartition des communes par district selon la distance pour la majorité de la population le collège le plus proche

District	Moins de 1 km	1 à 5 km	6 à 10 km	11 km et plus
Ambovombe Androy	94,7 %	5,3 %	0 %	0 %
Bekily	47,4 %	52,6 %	0 %	0 %
Beloha	50,0 %	50,0 %	0 %	0 %
Tsihombe	71,4 %	28,6 %	0 %	0 %
Ensemble de la région	68,6 %	31,4 %	0 %	0 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Localisation et origine

Pour aller au collège (CEG ou Collège privé) le plus proche, tous les élèves se rendent à pied.

La majorité des collèges les plus proches est sise dans leur commune d'origine sauf pour quelques élèves dans le district de Tsihombe. Le collège le plus proche pour la majorité des élèves est public, sauf pour quelques uns dans le district de Tsihombe.

Moyens de déplacement

Dans la Région Androy, la marche à pied est le moyen de déplacement le plus couramment utilisé pour atteindre le collège le plus proche.

c) Dans l'enseignement secondaire de second cycle

Distance

Dans plus de 92,2 % des communes de la région, le lycée le plus proche pour la majorité de la population se trouve à une distance de plus de 11 km. Au niveau des districts, c'est le cas des 94,7 % des communes d'Ambovombe Androy et de Bekily, de 85,7 % des communes de Tsihombe et de 83,3 % de celles de Beloha. C'est dans 7,8 % seulement des communes de la région que le lycée le plus proche se trouve à une distance de moins de 1 km. Au niveau des districts, cette situation se rencontre dans 16,7 % des communes de Beloha, dans 14,3 % de celles de Tsihombe et respectivement dans 5,3 % de celles d'Ambovombe Androy et de Bekily.

Tableau 56. Répartition des communes par district selon la distance pour la majorité de la population le lycée (public, privé ou confessionnel) le plus proche

District	Moins de 1 km	1 à 5 km	6 à 10 km	11 km et plus
Ambovombe Androy	5,3 %	0 %	0 %	94,7 %
Bekily	5,3 %	0 %	0 %	94,7 %
Beloha	16,7 %	0 %	0 %	83,3 %
Tsihombe	14,3 %	0 %	0 %	85,7 %
Ensemble de la région	7,8 %	0 %	0 %	92,2 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Localisation et origine

En général, le lycée le plus proche pour la majorité des élèves est en dehors de leur commune d'origine. Le lycée le plus proche est public.

IV.2.3. Les personnels enseignants

a) Dans l'enseignement primaire

Dans les écoles publiques (EPP)

L'effectif total des enseignants dans les EPP de la Région Androy durant l'année scolaire 2007-2008 s'élève à 1 270 et représente 2,1 % par rapport à l'effectif national⁸. Parmi ces enseignants, 677 d'entre eux sont des enseignants FRAM. Cet effectif représente 53,3 % du total des enseignants dans les EPP dans la Région Androy. Ce qui représente un pourcentage en dessous du niveau national qui est de 59,6 % durant l'année scolaire 2007-2008. D'un district à l'autre, les enseignants FRAM représentent 68,3 % à Bekily, 67,5 % à Beloha, 66,8 % à Ambovombe Androy et aucun à Tsihombe.

8. En 2012 ce chiffre devient 2334 intégrant les FRAM. Il est à signaler que parmi ces 2334, les enseignants non fonctionnaires (ENF) s'élèvent à 1924, et 2009 pour la totalité (ENF et non ENF).



Tableau 57. Effectifs des enseignants des EPP par district dans la Région Androy durant l'année scolaire 2007-2008

District	Total des Enseignants (2007-2008)	Enseignants FRAM (2007-2008)	Pourcentage (%) d'enseignants FRAM
Ambovombe Androy	485	324	66,8
Bekily	350	239	68,3
Beloha	169	114	67,5
Tsihombe	266	0	0,0
Ensemble de la région	1 270	677	53,3
Par rapport au niveau national	2,1 %	2,0 %	

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

L'effectif total des enseignants dans les écoles primaires privées dans la Région Androy est de 183 soit 0,9 % de l'effectif total national. Par district, 110 enseignants servent dans le district d'Ambovombe Androy contre 14 dans le district de Tsihombe, 33 dans le district de Bekily et 26 dans celui de Beloha.

Tableau 58. Effectifs des enseignants des écoles primaires privées par district dans la Région Androy durant l'année scolaire 2007 - 2008

District	Nombre d'enseignants durant l'année scolaire 2007-2008
Ambovombe Androy	110
Bekily	33
Beloha	26
Tsihombe	14
Ensemble de la région	183
Par rapport au niveau national	0,9 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

b) Dans l'enseignement secondaire du premier cycle

Dans les collèges publics (CEG)

Au total, on a recensé un nombre total de 142 enseignants pour toute la région (soit 1,1 % du niveau national) dans les collèges publics, dont 46 dans le district de Bekily, 37 dans celui d'Ambovombe Androy, 33 dans celui de Tsihombe et seulement 26 dans celui de Beloha. Tous les enseignants des CEG ne sont pas payés par l'Etat, certains d'entre eux sont pris en charge par le FRAM : de 38,5 % dans le district de Beloha à plus de 6 % dans les districts de Bekily et de Tsihombe.

Tableau 59. Effectif des enseignants dans les CEG, par district dans la Région Androy

District	Total des Enseignants (2007-2008)	Enseignants FRAM (2007-2008)	Pourcentage (%) Enseignants FRAM
Ambovombe Androy	37	0	0,0
Bekily	46	3	6,5
Beloha	26	10	38,5
Tsihombe	33	2	6,1
Ensemble de la région	142	15	10,6
Par rapport au niveau national	1,1 %		

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009

Dans les collèges privés

L'effectif total des enseignants dans les collèges privés de la région durant l'année scolaire 2007-2008 est de 48. Cet effectif représente en effet 0,2 % par rapport à l'effectif national.

Par ailleurs, un peu plus de la moitié d'entre eux sont en poste à Ambovombe Androy contre 11 à Bekily, 5 et 4 respectivement dans les districts de Tsihombe et de Beloha.

Tableau 60. Effectif des enseignants des collèges privés par district dans la Région Androy durant l'année scolaire 2007 - 2008

District	Nombre total d'enseignants (2007-2008)
Ambovombe Androy	28
Bekily	11
Beloha	4
Tsihombe	5
Ensemble de la région	48
Par rapport au niveau national	0,2 %

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009



c) Dans l'enseignement secondaire du second cycle

L'effectif total recensé au cours de l'enquête CREAM 2009 s'élève à 41 enseignants dans les lycées publics, durant l'année scolaire 2007-2008, représentant ainsi 0,9 % du niveau national. Parmi cet effectif, 14 travaillent dans le district de Bekily (34,2 % du niveau régional) et 12 dans celui d'Ambovombe Androy (29,3 % du niveau régional). Seulement, 8 et 7 enseignants ont été en poste respectivement aux lycées publics de Tsihombe et de Beloha.

Du côté des lycées privés, ils sont pourvus de 2 enseignants pour toute la région qui se trouvent uniquement dans le district d'Ambovombe Androy.

Tableau 61. Effectif des enseignants dans les lycées publics et privés par district dans la Région Androy durant l'année scolaire 2007-2008

	Lycée public	Lycée privé	Lycée technique public	Lycée technique privé
Ambovombe Androy	12	2	0	0
Bekily	14	0	0	0
Beloha	7	0	0	0
Tsihombe	8	0	0	0
Ensemble de la région	41	2	0	0
Au niveau national¹	0,9 %	0,0 %		

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009, 1 Pourcentage par rapport à l'effectif national.

IV.2.4. Fréquentation et performance scolaire

a) Dans l'enseignement primaire

En 2008, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) à l'enseignement primaire de la Région Androy s'élève à 116 %, un taux inférieur au TBS national (130 %). Dans le système éducatif malgache, le TBS à l'enseignement primaire est le rapport entre l'effectif total des élèves scolarisés

dans les écoles primaires (publiques et privées) et l'effectif total de la population entre 6 ans et 10 ans. Sa valeur supérieure à 100 % peut s'expliquer par l'entrée probablement tardive des élèves, occasionnée par la politique nationale de l'éducation pour tous et toutes les activités y afférentes.

Dans les Ecoles primaires publiques (EPP)

Le nombre total d'élèves inscrits en EPP de la Région Androy durant l'année scolaire 2007-2008 est estimé à 78 380. Cet effectif représente, en effet 2,3 % de l'effectif national.

Concernant la performance de l'enseignement primaire dans la Région Androy, la proportion de redoublants durant l'année scolaire 2007-2008 s'élève à 17 % des élèves inscrits en EPP dans la même période, contre une moyenne nationale de 21,1 %. Ce taux est le plus élevé à Beloha pour 41,1 % et le plus faible à Ambovombe Androy pour 12,3 %.

Par ailleurs, le nombre de candidats issus des EPP à l'examen de CEPE en 2008 dans la Région Androy s'élève à 4 724 et représente 1,3 % de l'effectif national. Le taux de réussite de candidats au CEPE en 2008 a été de 68,3 % pour l'ensemble de la région, contre 55,8 % au niveau national. Ce taux de réussite au CEPE est proche de celui de la région pour Beloha et Ambovombe Androy mais il est de 85,3 % à Tsihombe contre 53,5 % à Bekily.

Tableau 62. Tableau synthétique des élèves dans les EPP par district dans la Région Androy

District	Elèves inscrits (2007-2008)	Pourcentage (%) des redoublants (2007-2008)	Candidats au CEPE en 2008	Taux (%) de réussite au CEPE en 2008
Ambovombe Androy	33 584	12,3	2 192	64,1
Bekily	21 376	21,2	805	53,5
Beloha	5 154	41,1	470	67,9
Tsihombe	18 266	14,0	1 257	85,3
Ensemble région	78 380	17,0	4 724	68,3
Niveau National¹	2,3 %		1,3 %	

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009, ¹Par rapport au niveau national

Dans les écoles primaires privées

Dans la Région Androy, l'effectif total des élèves inscrits dans les écoles primaires privées est de 9 449, ce chiffre représente, entre autres 1,1 % de l'effectif national. Au niveau des districts, 6,3 % (596/9 449) seulement de cet effectif régional viennent du district de Beloha, contre 67,31 % (6 361/9 449) pour le district d'Ambovombe Androy. Les districts de Bekily et de Tsihombe ont respectivement 17,50 % (1 654/9 449) et 8,86 % (838/9 449) des élèves inscrits dans les écoles primaires privées de la région.

Le taux moyen de redoublement dans les écoles primaires privées est de 11,9 % pour toute la région contre un taux moyen national de 12,7 %. Au niveau des districts, ce taux de redoublement est proche de celui de la région pour Bekily et Tsihombe mais il est de 34,1 % à Beloha contre 9,8 % à Ambovombe Androy.

Pour ce qui est des candidats au CEPE en 2008, leur nombre est estimé à 560 élèves et le taux de réussite pour cette catégorie d'école s'élève à 96,3 %, niveau au-dessus de celui enregistré au niveau national qui est de 69,0 %. Au niveau de tous les districts, les taux de réussite au CEPE sont proches de celui de la région.

Tableau 63. Tableau synthétique des élèves dans les écoles primaires privées par district dans la Région Androy

District	Elèves inscrits (2007-2008)	Pourcentage(%) redoublants (2007-2008)	Candidats au CEPE en 2008	Taux (%) de réussite au CEPE en 2008
Ambovombe Androy	6 361	9,8	363	96,7
Bekily	1 654	12,3	120	95,8
Beloha	596	34,1	42	92,9
Tsihombe	838	11,5	35	97,1
Ensemble de la région	9 449	11,9	560	96,3
Niveau National ²	1,1 %		0,6 %	

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009, ²Par rapport au niveau national

b) Dans l'enseignement secondaire du premier cycle

Comme tous les niveaux pédagogiques, l'enseignement secondaire du premier cycle se divise en secteur public (CEG) et en secteur privé (Collèges privés).

Dans les Collèges d'Enseignement Général (Public)

Durant l'année scolaire 2008-2009, 3 533 élèves étaient inscrits en 6^e dans les CEG sis dans la Région Androy dont 39,25 % (1 387/3 533) à Ambovombe Androy et 36,62 % (1 294/3 533) à Tsihombe contre 8,1 % (289/3 533) à Beloha et 15,93 % (563/3 533) pour Bekily.

Pour l'ensemble des élèves inscrits aux CEG durant l'année scolaire 2007-2008, ils sont estimés à 6 743 élèves dans la Région Androy soit 1,4 % de l'effectif national. Pourtant, seulement 11,56 % (780/6 743) d'entre eux sont inscrits aux CEG du district de Beloha contre 39,25 % (2 339/6 743) dans le district d'Ambovombe Androy et 38,60 % (2 602/6 743) dans le district de Tsihombe. En ce qui concerne les redoublants, les CEG de la Région Androy en compteraient 20,4 % des élèves inscrits contre 10,4 % enregistrés au niveau national durant l'année scolaire 2007-2008.

Concernant les candidats au BEPC en 2008, 931 sont issus des CEG pour la Région Androy dont 119 soit 12,78 % (119/931) sont inscrits dans le district de Beloha contre 353 soit 37,91 % (353/931) dans le district d'Ambovombe Androy. Le taux de réussite au BEPC s'élève à 58,1 % contre un taux moyen national de 44,4 %. Ce taux est de 77,1 % pour le district d'Ambovombe Androy et 60,8 % pour le district de Bekily, contre 46,7 % et 23,5 %, respectivement pour les districts de Tsihombe et de Beloha

Tableau 64. Tableau synthétique des élèves dans les CEG par district dans la Région Androy

District	Inscrits 6ème (2008-2009)	Inscrits (2007-2008)	Pourcentage(%) redoublants (2007-2008)	Candidats au BEPC 2008	Taux(%) de réussite au BEPC 2008
Ambovombe Androy	1 387	2 339	16,5	353	77,1
Bekily	563	1 022	16,3	189	60,8
Beloha	289	780	13,6	119	23,5
Tsihombe	1 294	2 602	27,5	270	46,7
Ensemble de la région	3 533	6 743	20,4	931	58,1
Niveau National²		1,4 %		1,2 %	

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009, ²Par rapport au niveau national



Dans les collèges privés

D'après l'enquête monographique 2009, l'effectif des élèves inscrits en 6^{ème} dans les collèges privés était de 421 dans la Région Androy dont 268 soit 63,65 % (268/421) dans le district d'Ambovombe Androy contre 34 soit 8,07 % (34/421) dans celui de Beloha. Mais par rapport à cet effectif de Beloha, la proportion a été plus élevée dans les districts de Tsihombe 60 soit 14,25 % (60/421) et de Bekily 59 soit 14,01 % (59/421).

Tableau 65. Tableau synthétique de l'effectif des élèves dans les Collèges privés par district dans la Région Androy

District	Inscrits en 6 ^e durant l'année scolaire 08-09	Candidats au BEPC 2008	Taux (%) de réussite au BEPC 2008
Ambovombe Androy	268	139	49,6
Bekily	59	nd	
Beloha	34	nd	
Tsihombe	60	nd	
Ensemble de la région	421	139	49,6
Niveau National¹	0,4 %	0,2 %	

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009, ¹Par rapport au niveau national. Nd : non disponible

Concernant les candidats des collèges privés au BEPC 2008, 139 candidats ont pu être dénombrés dans le district d'Ambovombe Androy pour un taux de réussite de 49,6 %.

c) Dans l'enseignement secondaire du second cycle

Dans les lycées publics

Pour le cas de la Région Androy, l'effectif des élèves inscrits en 2^{nde} durant l'année scolaire 2008-2009 est de 687, ce qui représente 0,3 % de l'effectif national. Parmi cet effectif régional, 279 soit 40,61 % (279/687) sont inscrits dans le district d'Ambovombe Androy, 239 soit 34,78 % (239/687) dans celui de Tsihombe contre 118 soit 17,17 % (118/687) et 51 soit 7,42 % (51/687) respectivement dans les districts de Bekily et de Beloha.

Concernant les inscrits au lycée durant l'année scolaire 2007-2008, l'effectif total des élèves pour la Région Androy est de 1121 soit 0,2 % de l'effectif au niveau national. Parmi cet effectif régional, 521 soit 46,47 % (521/1121) sont inscrits dans le district d'Ambovombe Androy, 351 soit 31,31 % (351/1121) dans celui de Tsihombe contre 142 soit 12,66 % (142/1121) et 107 soit 9,54 % (107/1121) respectivement dans les districts de Beloha et de Bekily.

En ce qui concerne les redoublants dans les lycées publics durant l'année scolaire 2007-2008, en ramenant l'effectif des redoublants à l'effectif des inscrits au lycée, on a un taux de redoublement régional de 24,4 %. Ce taux est légèrement supérieur comparé au niveau national qui est de 16,7 %. Cependant, le taux le plus élevé est recensé dans le district de Tsihombe avec 35,0 %, et le plus faible dans le district de Beloha avec 14,1 %.

Tableau 66. Tableau synthétique de l'effectif des élèves dans les lycées publics d'enseignement général par district dans la Région Androy

District	Inscrits en 2 nd e (2008-2009)	Inscrits au lycée (2007-2008)	Pourcentage (%) redoublants (2007-2008)	Candidats BACC 2008	Taux (%) de réussite au BACC 2008
Ambovombe Androy	279	521	21,1	99	71,7
Bekily	118	107	18,7	27	63,0
Beloha	51	142	14,1	27	33,3
Tsihombe	239	351	35,0	40	47,5
Ensemble région	687	1121	24,4	193	60,1
Niveau national¹	0,3 %	0,2 %		0,2 %	

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009, 1 Par rapport au niveau national.

A propos du nombre de candidats au Baccalauréat 2008, les lycées publics de la Région Androy comptaient au total 193 candidats, ce qui représente 0,2 % de l'ensemble des candidats issus d'établissements de même catégorie au niveau national. La majorité de ces candidats sont inscrits dans les centres d'examen d'Ambovombe Androy et de Tsihombe, respectivement avec des taux de 51,3 % (99/93) et de 20,72 % (40/193). Pour l'ensemble de la région, les candidats inscrits ont connu en moyenne un taux de réussite de 60,1 %. Les districts d'Ambovombe Androy et de Bekily connaissent des taux de réussite supérieurs à celui de la moyenne régionale, respectivement de 71,7 % et de 63 % contre 47,5 % pour Tsihombe et 33,3 % pour Beloha.

Dans les lycées privés

Au niveau de la Région Androy, 35 élèves étaient inscrits en seconde dans les lycées privés d'enseignement général durant l'année scolaire 2008-2009. Cet effectif concerne uniquement le district d'Ambovombe Androy et représente 0,1 % de l'effectif national.

Durant l'année scolaire 2007-2008, l'effectif total des élèves inscrits dans les lycées privés de la Région Androy s'élevait à 34. Cet effectif concerne uniquement le district d'Ambovombe Androy. En matière de redoublement, le taux des redoublants s'élevait à 20,6 % durant l'année scolaire 2007-2008.

Concernant le nombre de candidats au baccalauréat 2008, on n'en a pu dénombrer aucun.

Tableau 67. Effectif des élèves dans les lycées privés d'enseignement général de la Région Androy

	Inscrits en 2 nd e (2008-2009)	Inscrits lycée (2007-2008)	Pourcentage (%) redoublants (2007-2008)	Candidats au BACC 2008	Taux (%) de réussite BACC 2008
Ambovombe Androy	35	34	20,6	0	0
Bekily	0	0		0	0
Beloha	0	0		0	0
Tsihombe	0	0		0	0
Ensemble de la Région	35	34	20,6	0	0
Niveau national¹	0,1 %	0,0 %		0 %	

Source : VPEI/CREAM/Monographie 2009 ¹Par rapport au niveau national.



Chapitre V
Activités économiques



V.1. Caractéristiques de la population active

V.1.1. Niveau d'instruction

Dans l'ensemble, un peu plus du quart de la population active de la Région Androy a suivi le cycle d'étude primaire avec un taux de 28,5 %, un niveau très faible comparé au niveau national de 52 %. De plus, 4,5 % de la population ont continué jusqu'au niveau secondaire, niveau en dessous de 7,4 points de la moyenne nationale. La population qui fréquente un centre d'enseignement supérieur représente seulement 0,3 % de la population active de la région contre 2,8 % qui ont fréquenté au niveau national.

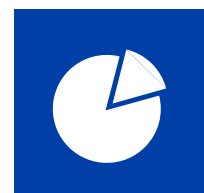
Tableau 68. Répartition par niveau d'instruction de la population active

Région	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Androy	66,6	28,5	4,5	0,3	100,0
Madagascar	33,3	52	11,9	2,8	100,0

Unité: %

Source : INSTAT/DSM/EPM2010

Toutefois, 66,6 % de la population sont sans instruction, un pourcentage relativement élevé par rapport à celui du niveau national qui est de 33,3 %.



V.1.2. Répartition de la population active dans les différents secteurs d'activité

La Région Androy peut être qualifiée de région agricole tant sur le nombre de personnes occupées par l'agriculture que par la diversité. D'après les données de l'enquête démographique et de santé (EDSMG IV), la majorité des femmes travaillent dans l'agriculture (91,2 %) contre une moyenne nationale de 72,7 %. Les autres secteurs emploient des femmes mais dans des proportions relativement faibles, à savoir 4,9 % dans les ventes et services contre 12,2 % au niveau national. De même, 2,1 % de femmes exercent le travail manuel qualifié qui ne représente que la moitié de la moyenne nationale. Enfin, la proportion des femmes exerçant comme cadre/technicien de direction n'est que de 0,6 % contre une moyenne nationale de 3,5 %.

Tableau 69. Proportion de femmes occupées dans les différents secteurs d'activité à Androy

Caractéristique socio-démographique	Cadre/Technicien / Direction	Employé	Ventes et Services	Manuel qualifié	Manuel non qualifié	Agriculture	Manquant	Total	Effectif de femmes
Androy	0,6	0,0	4,9	2,1	1,0	91,2	0,1	100,0	389
Ensemble	3,5	0,5	12,2	6,0	4,6	72,7	0,4	100,0	14 623

Source : EDSMD-IV Madagascar 2008-2009

Les mêmes tendances observées au niveau des femmes se retrouvent au niveau des hommes.

En effet, 85,8 % des hommes travaillent dans l'agriculture contre une moyenne de 73,5 % (15-59 ans) au niveau national. Ensuite, 9,6 % des hommes font du travail manuel (qualifié et non qualifié) contre 13,8 % au niveau national, 1,1 % dans les ventes et services et 1,8 % comme cadres/techniciens de direction contre respectivement 6,6 % et 5 % au niveau national. Il en ressort que les activités des femmes et des hommes à Androy sont surtout orientés vers l'agriculture, mais les hommes se distinguent par leur activité dans le travail manuel qualifié et les femmes dans les ventes et services.

Tableau 70. Proportion d'hommes occupés dans les différents secteurs d'activité à Androy

Caractéristique sociodémographique	Cadre/ Technicien / Direction	Employé	Ventes et Services	Manuel qualifié	Manuel non qualifié	Agriculture	Manquant	Total	Unité%
									Effectif de femmes
Androy	1,8	0,8	1,1	1,6	8,0	85,8	1,0	100,0	144
Ensemble 15-49	4,5	0,5	6,6	11,2	3,1	73,7	0,4	100,0	6 766
Hommes 50-59	9,2	1,5	6,4	9,3	1,6	71,6	0,4	100,0	926
Ensemble des hommes 15-59	5,0	0,6	6,6	10,9	2,9	73,5	0,4	100,0	7 693

Source: EDSMD-IV Madagascar 2008-2009

Photo 10. Légende image



V.1.3. Niveau de salaire des femmes comparé à celui gagné par les Maris¹

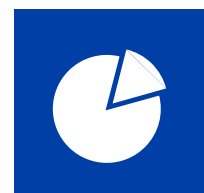
Au sein d'un ménage, lorsque l'homme et la femme travaillent tous les deux, 68 % des femmes gagnent moins que leur partenaire, 26,6 % à peu près le même et 2,8 % plus que leur partenaire. C'est ce qui résulte de l'enquête de démographie et de santé effectuée par l'INSTAT en 2008-2009. La proportion de femmes qui gagnent à peu près le même revenu que leur mari est inférieure de 12,5 points de celle du niveau national, tandis que la proportion de femmes qui ont un mari/partenaire n'ayant pas de revenu est inexistante.

Pour les femmes qui gagnent plus que leur mari, la région se trouve en deçà de la moyenne nationale et pour celles qui gagnent moins, la proportion est supérieure à celle du niveau national.

Tableau 71. Argent gagné par les femmes comparé à celui gagné par leurs maris (en %)

Région	Plus	Moins	A peu près le même	Mari/partenaire n'a pas de revenu	Ne sait pas/manquant	Total
Androy	2,8	68,0	26,6	0,0	2,6	100
Madagascar	8,1	47,6	39,1	1,2	4,1	100

Source : EDSIV Madagascar 2008-2009



V.2. Infrastructures économiques

V.2.1. Infrastructures routières

Le rôle primordial des infrastructures routières est de faciliter l'acheminement des produits des zones productrices vers les consommateurs et de rompre l'isolement géographique des communes de la région. En effet, 74,51 % des communes de la Région Androy se trouvent situées à plus de 11 km du chef-lieu de district.

Pendant toute l'année, 70,59 % des communes sont accessibles en voiture légère en permanence, tandis que 13,73 % uniquement pendant la saison sèche. D'autres communes ne sont accessibles qu'en camion et 4x4, voire à pied car le réseau des pistes rurales est souvent dégradé.

Par ailleurs, 54,9 % des communes sont desservies par une ligne régulière de transport en commun et 23,53 % disposent de terminus. Par contre, une faible proportion de communes (3,92 %) dispose de stations d'essence.

1. Sans considération de la nature de l'emploi occupé

Tableau 72. Accessibilité et moyens de transport

Distance du chef-lieu de commune par rapport au chef-lieu de district	Proportion de communes
moins de 1 km	7,84 %
1 à 5 km	3,92 %
6 à 10 km	3,92 %
11 km et plus	74,51 %
Total	100 %
Accessibilité en voiture légère du chef lieu de commune	
en permanence	70,59 %
uniquement en période sèche	13,73 %
non	13,73 %
manquant	1,96 %
Total	100 %
Accessibilité en camion et 4x4 toute l'année	
en permanence	23,53 %
uniquement en période sèche	3,92 %
manquant	72,55 %
Total	100,0 %
Moyen utilisé pour se rendre dans les communes non accessibles en voiture	
A pied	
manquant	100 %
Total	100 %
Durée du trajet	
1/2 journée à 1 journée	
plus d'une journée	
manquant	100 %
Total	100 %
Desserte régulière de la commune par une ligne de transport en commun	
oui	54,9 %
non	45,1 %
Total	100 %
Existence de terminus d'une ligne de transport en commun	
oui	23,53 %
non	37,25 %
manquant	39,22 %
Total	100 %
Existence d'une station d'essence dans la commune	
Oui, par des grandes compagnies pétrolière	3,92 %
Oui, mais essentiellement par des privées	11,76 %
non	84,31 %
Total	100 %

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

V.2.2. Réseau électrique

a) Puissance installée/fournie

Certains districts de la région disposent d'installations de réseau électrique dont il est difficile de connaître la puissance fournie, étant donné la faiblesse des réponses obtenues lors de l'enquête CREAM de 2009. Le tableau suivant fournit la puissance installée pour chaque district, le nombre d'abonnés à la JIRAMA en 2009 au niveau de quelques districts. Les demandes d'abonnement non satisfaites enregistrées en 2009 figurent sur la dernière colonne du même tableau.

En considérant la puissance d'électricité fournie par la JIRAMA, c'est le district d'Ambovombe Androy qui est le plus doté avec 549 suivi de Bekily pour 180 kWh, les autres districts en sont moins dotés tels que Tsihombe 96 kWh, Beloha 98 kWh. Quant au nombre cumulé de demandes d'abonnement non satisfaites en 2009, le plus élevé concerne Ambovombe Androy à savoir 85 contre 11 pour Bekily pour un nombre d'abonnés respectifs de 688 et 412, mais avec une grande différence en matière de puissance installée et de quantité consommée. Pour Beloha et Tsihombe, les données structurelles sont plus ou moins équivalentes à l'exception de la quantité consommée qui pour Beloha est de 82 385 kWh contre 14 559 kWh pour Tsihombe.

Malgré tout, la région connaît un déficit en matière d'électricité.

Tableau 73. Electricité/Données structurelles²

District	Puissance fournie ou installée JIRAMA (kWh)	Quantité consommée (kWh)	Nombre d'abonnés JIRAMA en 2009	Nombre cumulé de demandes d'abonnement non satisfaites en 2009
Ambovombe Androy	549	47 964	688	85
Bekily	180	243 719	412	11
Beloha	98	82 385	171	30
Tsihombe	96	14 559	220	32
Total	923	388 627	1491	158

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

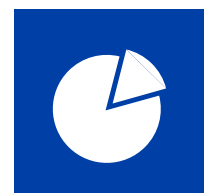
b) Sources d'énergie

L'énergie produite dans la région provient de source thermique pour 13,73 % des communes. Étant donné une forte proportion de réponses manquantes (86,27 %), ces résultats de l'enquête CREAM 2009 sont à relativiser.

c) Principaux opérateurs

La libéralisation de la production d'électricité entreprise par le gouvernement malgache depuis 1999 a permis à des opérateurs privés d'entrer dans le secteur. C'est le cas dans les villes où les communes ne sont pas couvertes par le réseau de la JIRAMA. Par conséquent, suivant les cas, l'on pourrait rencontrer une diversité des fournisseurs d'électricité au niveau des communes. Dans la Région Androy, 7,84 % des communes sont desservies par la JIRAMA contre 5,88 % par des fournisseurs autres que la JIRAMA.

2. En 2012 on recense pour Ambovombe 385 kWh pour la puissance fournie, 69 533 kWh pour la quantité consommée, 819 pour le nombre d'abonnés de la JIRAMA et 78 pour le nombre de demandes d'abonnement non satisfaites en 2012.



Il importe toutefois de signaler que malgré la présence effective sur le terrain d'autres fournisseurs, une grande majorité des communes de la région (86,27 %) ne disposent pas de réseau électrique.

d) Offre/demande, qualité de service

En ce qui concerne la zone de couverture de la JIRAMA, les données de l'enquête CREAM de 2009 montrent qu'une faible proportion (3,92 %) des communes sont couvertes en totalité par le réseau de la JIRAMA et que 5,88 % d'entre elles sont couvertes en partie.

Quant à la disponibilité du service de fourniture d'électricité, la forte proportion de données manquantes (plus de 90 %) ne permet pas de fournir un état des lieux fiable et exhaustif au moment de l'enquête.

Concernant le délestage, les données de l'enquête CREAM de 2009 montrent que 5,88 % des communes ont connu un délestage de plus d'une heure, 5,88 % seulement en sont épargnés. Le délestage peut frapper l'ensemble des quartiers d'une commune, c'est le cas de 3,92 % d'entre elles tandis que pour 1,96 % de communes, il est partiel dont la durée peut varier de 3 à 6 heures, 3,92 % pour une durée de 6 à 12 heures et 1,82 % pour une durée de 24 heures et plus. Mais avec l'importance des données manquantes, on ne peut avoir un état des lieux fiable et exhaustif.

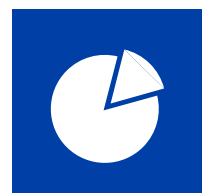
Photo 11. Légende image



Tableau 74. Electricité/Données opérationnelles

Principal source de production d'électricité		Proportiondes communes
	Thermique	13,73 %
	Manquant	86,27 %
	Total	100 %
Existence de fournisseurs de réseau électrique		
	JIRAMA uniquement	7,84 %
	Oui, mais pas de fournisseur autres que JIRAMA	5,88 %
	non	86,27 %
	Total	100,0 %
Zone couverte par le réseau de la JIRAMA		
	Toute la commune	3,92 %
	Une partie de la commune	5,88 %
	Manquant	90,2 %
	Total	100,0 %
Proportion de communes ayant un délestage de plus d'une heure		
	Oui	5,88 %
	Non	5,88 %
	Manquant	88,24 %
	Total	100,0 %
Zone de délestage		
	Tous les quartiers (ou fokontany) sans exception	3,92 %
	Certains quartiers seulement	1,96 %
	Manquant	94,12 %
	Total	100,0 %
Durée du délestage		
	3 à 6 heures	1,96 %
	6 à 12 heures	3,92 %
	24h et plus	1,82 %
	manquant	94,12 %
	Total	100,0 %
Fréquence du délestage par jour		
	1 fois par jour	3,92 %
	2 à 3 fois par jour	1,96 %
	Manquant	94,12 %
	Total	100,0 %

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009



V.2.3. Réseau de distribution d'eau

a) Capacité fournie/consommée

Sur les quatre districts de la région, seul celui de Bekily dispose d'une capacité d'eau fournie par la JIRAMA très élevée à savoir 50 275 m³ suivi de Tsihombe pour 21 321 m³ contre seulement 32 m³ pour Beloha et aucune pour Ambovombe Androy. Pour les districts de Bekily et de Tsihombe, comme le volume d'eau consommée est inférieur à la capacité fournie, les demandes d'abonnement non satisfaites en 2009 sont peu nombreuses. Mais pour les deux autres districts, aucune comparaison capacité fournie/consommation ne pourrait être effectuée du fait qu'ils n'ont pas communiqué le volume d'eau consommée, ni le nombre d'abonnés, ni le nombre cumulé de demandes d'abonnement. Bien que le nombre cumulé de demandes d'abonnement non satisfaites en 2009 soit faible, l'inexistence de capacité d'eau fournie à Ambovombe Androy et la faiblesse de cette dernière pour Beloha montrent l'insuffisance des réseaux de distribution d'eau potable dans la région, ainsi, l'élargissement ou la réhabilitation de ces réseaux est considéré comme les opérations les plus urgentes à mener dans le cadre de l'amélioration des conditions de desserte en eau potable de la population de la région.

Tableau 75. Eau /Données structurelles

District (m ³)	Capacité fournie (m ³)	Volume d'eau consommée	Nombre d'abonnés en 2009	Nombre cumulé de demandes d'abonnement non satisfaites en 2009
Ambovombe Androy	0	0	0	0
Bekily	50 275	35 741	175	2
Beloha	32	0	0	0
Tsihombe	21 321	2 500	98	8
Total	71 628	38 241	273	10

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

Fournisseurs

La JIRAMA n'est pas la seule à assurer la distribution d'eau dans la région. La distribution est assurée uniquement par la JIRAMA, pour 3,92 % des communes. Pour 13,73 % d'autres communes, elles sont desservies uniquement par de fournisseurs autres que la JIRAMA. Mais pour 82,35 % communes restantes, elles ne bénéficient d'aucune fourniture d'eau courante.

Zones de couverture

Dans la Région Androy, la zone de couverture est assez faible dans la mesure où les réseaux de distribution d'eau courante ne concernent que 1,96 % des communes pour une couverture totale. Pour les 15,69 % des communes, la couverture est partielle et pour le reste, 82,35 % des communes aucune donnée n'est disponible.

Disponibilité du service de distribution

Par ailleurs, la disponibilité du service est limitée dans le temps. La distribution d'eau dure 24 heures/24 heures dans seulement 11,76 % des communes, elle dure entre 12 et 23 heures pour 1,96 % et moins de 12 heures par jour pour 3,92 % des communes. Les données manquantes sont de l'ordre de 82,35 %.

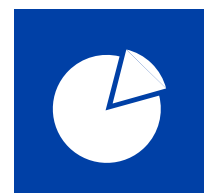
Infrastructures de distribution

En termes d'infrastructures de distribution, 5,88 % des communes de la région disposent de bornes fontaines contre une forte proportion de 86,27 % qui n'en dispose pas. Concernant les structures de gestion et d'entretien de ces bornes fontaines, 13,73 % seulement des communes déclarent en disposer (à relativiser compte tenu du taux élevé de réponses manquantes 86,27 %). Le mode d'approvisionnement de la population en eau est diversifié. Les puits occupent une place importante pour 54,9 % des communes, le camion citerne pour 15,69 %, les rivières et fleuves pour 13,73 % d'entre elles. Le forage manuel et l'eau courante se trouvent respectivement dans 5,88 % et 3,92 % des communes de la région.

Tableau 76. Eau/Données opérationnelles

Fournisseurs d'eau courante	Proportion de communes
Oui, JIRAMA uniquement	3,92 %
Oui, mais par de fournisseurs autres que Jirama	13,73 %
non	82,35 %
Total	100,0 %
Zone couverte par le réseau d'eau courante	
Toute la commune	1,96 %
Une partie de la commune	15,69 %
Manquant	82,35 %
Total	100,0 %
Nombre d'heures par jour de distribution d'eau	
24 heures/24 heures	11,76 %
12 heures à 23 heures	1,96 %
Moins de 12h/j	3,92 %
Manquant	82,35 %
Total	100,0 %
Existence de bornes fontaines dans la commune	
JIRAMA uniquement	3,92 %
Oui, mais par de fournisseurs autres que JIRAMA	9,8 %
Non	86,27 %
Total	100,0 %
Structure de gestion et d'entretien de bornes fontaine	
Existence	13,73 %
Manquant	86,27 %
Total	100,0 %
Mode d'approvisionnement en eau de la population	
Eau courante	3,92 %
Borne fontaine	5,88 %
Camion citerne	15,69 %
Puits	54,9 %
Forage manuel	5,88 %
Rivière, fleuve	13,73 %
Total	100 %

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2008V



V.3. Secteur primaire

Les principales activités comprennent l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture.

V.3.1. Agriculture

a) Surface cultivable/surface cultivée

La Région Androy dispose d'un potentiel agricole mesuré par l'existence d'une surface cultivable répartie entre les quatre districts Bekily (109 945 ha), Tsihombe (78 645 ha), Ambovombe Androy (75 462 ha) et Beloha dont on ne dispose pas de données. La superficie cultivée est répartie de façon plus ou moins égalitaire entre Ambovombe Androy et Tsihombe pour une étendue respective de 29 821 ha et 26 215 ha mais pour Bekily, elle est beaucoup plus importante s'élevant à 52 513 ha, aucune donnée n'a pu être collectée à l'endroit de Beloha.

Par rapport à la situation au niveau national, la Région Androy représente des surfaces cultivables totales et des surfaces cultivées assez faibles. Le rapport surface cultivée/ cultivable au niveau des districts est compris entre 2,06 % et 3 %, ce qui est assez faible par rapport à une moyenne nationale de 51,7 %.

Tableau 77. Surface cultivable/ cultivée

District	Surface cultivable (ha)	Surface cultivée(ha)	Surface cultivée/cultivable
Ambovombe Androy	75 462	29 821	2,5 %
Bekily	109 945	52 513	2,06 %
Beloha	nd	nd	nd
Tsihombe	78 645	26 215	3 %
Total de la Région			
MADAGASCAR	10 140 964	5 245 237	51,7 %

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2011, source : DRDR Androy

b) Les principales cultures agricoles³ :

Les principales cultures agricoles sont :

- les cultures vivrières, généralement de destination mixte (autoconsommation alimentaire, et commercialisation) ;
- les céréales, le riz, le maïs, le mil, le sorgho, les légumineuses : *le voanjobory*, le haricot, le pois de cap, le haricot, l'arachide et autres ;
- les tubercules : le manioc, la patate douce, *le saonjo*, la pomme de terre ;
- les cultures maraîchères : tomates, petits pois, légumes à feuilles, pomme de terre ;
- Les cultures industrielles (cultures à vocation quasi-exclusivement commerciale) : l'arachide, la canne à sucre, le tabac.

3. PRD, Région Androy, 2005

La région est parmi les gros producteurs du pays en matière de manioc et de patate douce occupant respectivement 50,78 % et 30,29 % de ses surfaces cultivées. La majorité de la production est consommée en tant qu'aliment de base et une partie importante exportée vers Taolagnaro.

La région présente une structure de production céréalière particulière. La région produit des denrées classiques comme le riz et le maïs, mais de plus depuis toujours, était le berceau de la production de petit mil et de sorgho. En fait, l'existence de ces céréales est un indicateur typique de passage et/ou de présence de peuplement AntAndroy.

Les statistiques indiquent une structure particulière de production. La région est parmi les rares qui produisent plus de maïs que de riz avec des superficies respectives de 26,63 % et 8,36 % de terres cultivées. Les caractéristiques de production reflètent également le régime alimentaire de la population. L'alimentation de base de la population est constituée par ordre d'importance décroissante, de la patate douce, du manioc, du maïs/petit mil/et de sorgho, enfin du riz. Le riz semble être plus une alimentation de luxe qu'une alimentation de base.

Il est à noter que la région produit du riz de luxe du côté de Bekily. Cette production est consommée localement à l'intérieur de la région bien qu'elle puisse faire l'objet de vente sur le marché national, et sur le marché régional et international avec l'ouverture dans un futur proche du port de Taolagnaro.

La région est également une région de prédilection pour la production de grains secs (lentilles, pois voandzou, des haricots de toutes les couleurs et de toutes les tailles, de pois



Photo 12. Légende image



de cap) qui occupent plus du quart des terres cultivées. Ces productions sont à la fois pour l'auto-consommation du ménage et une activité génératrice de revenus par la vente des surplus commercialisables sur le marché local. Une petite partie de la production est transformée à l'échelle artisanale. La région n'a que très peu d'unités de traitement post récolte et de transformation.

La production de grains secs en particulier celle de l'arachide (9,98 % des terres cultivées) a significativement diminué à cause du déclin des unités de transformation dans la région et faute d'organisation de la filière. Par ailleurs, avec l'appui des projets, il est à noter la dégradation et l'insuffisance des semences de qualité. Les transformations de ces produits offrent des opportunités de prolongement des chaînes de valeur non négligeable au niveau de l'intensification de l'élevage dans son ensemble que ce soit pour les élevages à cycle court que pour les élevages à cycle long.

La production de culture maraîchère (tomate, petits pois, légume à feuilles, pomme de terre) commence à prendre de l'ampleur sur les zones périphériques des gros bourgs avec l'appui des projets et programmes. Leur pratique assez récente ne permet pas encore d'évaluer leur étendue. Cependant, l'ouverture des routes, l'instauration d'un Pôle Intégré de Croissance à Taolagnaro, l'appui intensif de l'Etat à la promotion du tourisme, ainsi que les besoins induits par l'urbanisation et l'industrialisation future offrent des sources de demandes conséquentes. La région doit donc intensifier cette filière pour améliorer le niveau de sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que de produire des surplus commercialisables pour les marchés nationaux et internationaux.

Les fruits sauvages abondent dans la région, pour ne citer que le Raketa ou figue de barbarie endémique à la région, la mangue, la goyave, le Lamoty et de bigarade. Leur collecte a une grande

Photo 13. Légende image



importance pour toute la région. Ils viennent la plupart du temps en complément des aliments principaux et une petite partie est destinée pour la vente. Il faut noter qu'en période de soudure, le *Raketa* et la mangue rentrent dans le menu principal. Vu l'étendue de leur couverture spatiale et l'importance des pertes post-récoltes à la maturité, ces fruits sauvages offrent des opportunités non négligeables pour la transformation, soit pour la consommation domestique comme apports d'appoint nutritionnel dans le temps, soit pour la commercialisation comme sources de revenus secondaires.

Pour les cultures industrielles, la canne à sucre et l'arachide se font et peuvent se faire à grande échelle. La production d'arachide bien qu'ayant significativement déclinée commence à reprendre de manière significative.

La canne à sucre tient une place privilégiée dans les districts de Bekily et d'Ambovombe-Androy. Etant donné le niveau de production actuelle, les potentiels d'extension de la plantation doivent faire l'objet de valorisation conséquente. En effet, les technologies de traitement et de transformation disponibles actuellement font que la Canne à Sucre est appelée « *la plante miracle de l'avenir* » : outre sa vocation principale de produire du sucre, elle est aussi une source de bioénergie non négligeable et de sous-produits à haute valeur ajoutée comme les polymères pour les emballages et les engrais.

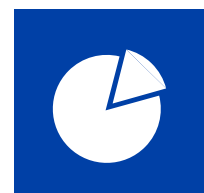
Tableau 78. Répartition des terres cultivées selon les cultures

		Surface ha	% Superficie physique totale
Céréales	Riz	5 134	8,36
	Maïs	16 353	26,63
	Autres céréales	517	0,84
Tubercules et racines	Manioc	31 181	50,78
	Patate	18 595	30,29
	Pomme de terre	5	0,008
	Saonjo	83	0,13
	Igname	-	
Légumineuses	Haricot	70	0,11
	Voanjobory	2 071	3,37
	Poids de cap	63	0,10
	Autres légumineuses	15 112	24,61
Cultures temporaires industrielles	Arachide	6 130	9,98
	Soja	13	0,02
	Coton	-	-
	Tabac	259	0,42
	Canne à sucre	168	0,27
Cultures permanentes industrielle	Café	-	
	Vanille	-	
Superficie physique des exploitations agricoles		61 394	

Source: MAEP / Recensement de l'Agriculture - Campagne agricole 2004-2005—Tome III Parcelles et Superficies des Culture, Octobre 2007

c) Méthodes et techniques de cultures utilisées :

Concernant l'utilisation de méthode culturale améliorée et de fumure dans la Région Androy, suivant les données recueillies en 2010, ce sont les cultivateurs de Bekily (134) et d'Ambovombe Androy (60) qui pratiquent une méthode culturale améliorée. Selon les mêmes données, pour le district



d'Ambovombe Androy, on a pu dénombrer que 40 utilisent de la fumure organique et 20 de la fumure minérale.

Tableau 79. Méthode culturales/engrais utilisés

District	Nombre de paysans pratiquant une méthode culturale améliorée	Nombre de paysans utilisant de la fumure organique	Nombre de paysans utilisant la fumure minérale
Ambovombe Androy	60	40	20
Bekily	134	nd	nd
Beloha	nd	nd	nd
Tsihombe	nd	nd	nd
Total de la Région	nd	nd	nd

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2010, source : DRDR Androy nd : non disponible

Selon les données disponibles sur Ambovombe Androy, l'un des quatre districts de la région, la technique agricole la plus utilisée est la technique traditionnelle. La technique semi mécanisée vient en deuxième position. La technique mécanisée est la moins utilisée.

L'irrigation est principalement localisée dans la zone cristalline dans le district de Bekily sous forme de micro-périmètres irrigués. La région enregistre une trentaine de micro-périmètres mais qui ont tous besoin de réhabilitation.

En effet, l'intensification ainsi que l'extension de l'agriculture et de l'élevage se trouvent limitées par le non disponibilité en eau et la non-maîtrise des techniques agrobiologiques ainsi que les techniques d'irrigation. C'est la raison pour laquelle, la pratique de la culture contre saison est limitée bien que la température soit favorable toute l'année. Les cultures nouvelles comme le maraîchage s'observent dans les zones où l'eau est disponible.

Tableau 80. Classement des types de techniques utilisés selon leur importance

District	La plus utilisée	Deuxième technique utilisée	La moins utilisée
Ambovombe Androy	Traditionnelle	Semi-mécanisée	Mécanisée
Bekily	nd	nd	nd
Beloha	nd	nd	nd
Tsihombe	nd	nd	nd
Ensemble Androy	Traditionnelle	Semi-mécanisée	Mécanisée

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2008 nd : non disponible

d) Les cultures pratiquées à des fins commerciales

La Région Androy produit une variété de spéculations. On y cultive essentiellement, par ordre d'importance, à des fins commerciales les racines et tubercules (98,04 % des communes), les fruits (92,16 % des communes), les légumineuses (86,27 % des communes), les céréales (62,75 % des communes), les cultures industrielles (54,9 % des communes), les légumes (43,14 % des communes) et les épices (39,22 % des communes).

⁴La région offre aussi des opportunités exceptionnelles pour l'exploitation de produits naturels et /ou plantes médicinales tels que la pervenche, le vahona, le farehitra, les plantes à essence, les espèces connues de la pharmacopée traditionnelle etc. La collecte et transformation de ces produits consti-

4. PRD, Région Androy, 2005

tuent des sources alternatives de revenus, mais l'intensité d'exploitation est limitée par un manque de structuration de filières. En effet, leur intérêt économique en tant que produits naturels collectés et/ou possibilité de domestication pour en faire de culture à grande échelle reste fortement envisageable.

Seule la pervenche connaît une production substantielle. La Région Androy est le premier producteur mondial de pervenche qui est destinée principalement pour l'exportation : la production totale⁵ (collecte et production) est estimée à plus de 30 000 tonnes concentrée dans le district de Tsihombe et très peu dans le district de Beloha (56 tonnes). Elle constitue une activité de rente par excellence et fournit des revenus d'appoint non négligeables. Cependant cette exportation est constituée de produits bruts sans transformation ne créant que très peu de valeur ajoutée pour la région et la population.

D'autres essences d'importance internationale pour l'homéopathie et l'aromathérapie doivent faire de plus amples prospections et études, en particulier *le Vahona*, *le farehitra*, les plantes à essence, les espèces connues de la pharmacopée traditionnelle etc. Malheureusement, elles sont très peu valorisées dans la région, malgré la hausse des demandes. Ces produits sont devenus des produits phares des produits naturels. Cette activité doit être structurée pour la commercialisation dans un marché très porteur, très solide et à haute valeur marchande

La région regorge également de plantes sources de bioénergie : c'est le cas du *Jatropha* et du ricin, etc. Les opportunités d'étendre ces spéculations et de les valoriser à grande échelle existent : des plantations et unités de transformations semi-industrielles existent et commencent à s'implanter.

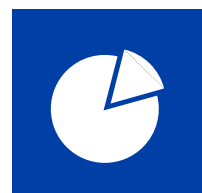


Tableau 81. Cultures pratiquées à des fins commerciales

Unité : Pourcentage de communes

District	Céréales	Racines et tubercules	Légumineuses	Légumes	Cultures industrielles	Epices	Fruits	Autres
Ambvombe Androy	nd	100	84,21	nd	nd	nd	100	
Bekily	100	94,74	100	100	100	100	100	
Beloha	100	100	33,33	16,67	83,33	16,67	33,33	
Tsihombe	100	100	100	28,57	57,14	0	100	
Total	62,75	98,04	86,27	43,14	54,9	39,22	92,16	

Source: MEEI/CREAM/Monographie 2009

e) Elevage

Zone à vocation agropastorale par excellence, vu ses conditions climatiques propices à des activités agricoles diversifiées, la Région Androy est favorable à toutes les spéculations en matière d'élevage.

5. Source : Services Techniques Déconcentrés et de la Communauté de base, 2004

f) Le cheptel

La Région Androy est caractérisée par l'élevage de grands et petits ruminants qui constituent un signe extérieur de richesse et de statut social. Dans cette partie du Sud ouest de l'île, la région détient le tiers de l'effectif de bovidés et est la zone productrice de dindons.

Suivant les données de l'enquête CREAM de 2009, la région compte 391 069 têtes de bovidés, 505 763 de têtes de caprin, 237 112 de têtes d'ovins, 1 580 939 de volailles et 16 407 têtes de porcs.

L'élevage bovin, constitue l'une des filières prioritaires, tient le premier rang suivi par celui des ovidés et des caprins. L'élevage des volailles tient une importance non négligeable.

Pour ce qui est de l'élevage bovin, ce sont les districts de Bekily, d'Ambovombe Androy, qui sont les principaux éleveurs, chacun détenant respectivement 42, 56 % et 30, 03 % du nombre de zébus du total de la région, soit un ratio moyen de 36 têtes de zébu par éleveurs pour Ambovombe Androy, 21 pour Bekily. Concernant l'élevage de caprins, il est plus ou moins réparti équitablement entre les districts en faveur de Beloha pour 33, 26 % et Tsihombe pour 24, 86 %, mais pour l'élevage d'ovins, c'est Beloha qui détient 41,15 % du cheptel et Tsihombe seulement 12, 04 %. Quant à l'élevage de volailles, il s'exerce majoritairement dans le district d'Ambovombe Androy pour 43,60 %, et de l'ordre de 24 % chacun pour Bekily et Beloha. L'élevage de porcins est le moins important, il est surtout concentré dans les districts de Bekily (49,74 %) et d'Ambovombe Androy (35,72 %).

Photo 14. Légende image



Tableau 82. Part des cheptels porcine, ovine, caprine, avicole et bovine par district

	Pourcentage (%)						Effectif
	Bovin	Porcin	Ovin	Caprin	Volaille	Nombre d'éleveurs bovins	Cheptel bovin/éleveur
Ambovombe Androy	30,03 %	35,72 %	24,46 %	19,70 %	43,60 %	3 222	02-100
Bekily	42,56 %	49,74 %	22,34 %	22,18 %	24,95 %	7 551	02-150
Beloha	16,90 %	3,30 %	41,15 %	33,26 %	24,06 %	2 075	03-80
Tsihombe	10,49 %	11,22 %	12,04 %	24,86 %	7,38 %	790	02-70
Total Région	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	13 638	
%Madagascar	nd	nd	nd	nd	nd		

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009, source : DR ELEVAGE Androy nd : non disponible

6 L'élevage de ruminants est l'apanage des hommes. Il est aussi la fondation des valeurs traditionnelles. Plus un individu a un grand troupeau, plus il a un rang social élevé. Les bovins sont abattus pour marquer les rites et cérémonies traditionnelles.

Les bœufs sont également des animaux de trait par excellence pour les travaux du sol (labours et patinage) et de transport/traction des charrettes pour le transport de l'eau, des marchandises et même des personnes.

Les petits ruminants sont l'objet d'échanges de cadeaux qui se font entre les hôtes de marques. Par ailleurs, l'élevage de petits ruminants forme un mécanisme de thésaurisation. Ils constituent des ressources facilement mobilisables pour être vendues. Il est à noter que l'élevage de chèvres angora se pratique dans la commune rurale de Marolinta, district de Beloha. Cet élevage constitue une source non négligeable de fibre de *mohair* pour les tisserands d'Ampanihy Andrefana.

Ce cheptel de petits ruminants fournit également une production laitière non négligeable.

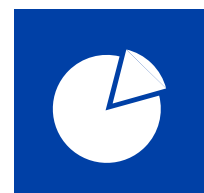
L'élevage de volailles est principalement une activité des femmes pour subvenir à leurs propres besoins et ceux du ménage. Ces volailles font l'objet de commerce important vers Taolagnaro, Toliara, Fianarantsoa.

Pour les autres petits élevages, la région pratique également l'apiculture et la sériciculture. L'apiculture est menée de façon traditionnelle et est favorisée par la présence des forêts où sont déposées les ruches. La sériciculture a été pratiquée dans le district d'Ambovombe-Androy, où en est fabriqué les « *Lamba* » vêtements traditionnels des AntAndroy. Le tissage fait partie de l'artisanat local, cependant la matière première est importée de Fianarantsoa ou d'Antananarivo faute d'organisation de la production. Ces spéculations méritent d'être à nouveau reprises et promues avec l'essor du tourisme et l'ouverture du PIC dans la région de l'Anosy.

g) Disponibilité des services aux agriculteurs et aux éleveurs

Les trois districts de la Région Androy sont pourvus de structures d'appui, en l'occurrence de cabinets vétérinaires pour l'élevage, à l'exception de Beloha. Tandis que seul le district d'Ambovombe Androy dispose de dépôts de vente d'engrais et de semence pour l'agriculture. Toutefois, les unités

6. PRD, Région Androy, 2005



de transformation des produits de l'élevage ne sont pas mentionnées au cours de l'enquête effectuée par le CREAM.

Tableau 83. Disponibilité des services aux agriculteurs et aux éleveurs

District	Cabinet Vétérinaire	Dépôt de vente d'engrais, de semence
Ambovombe Androy	Oui	Oui
Bekily	Oui	Non
Beloha	Non	Non
Tsihombe	Oui	Non

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

V.3.2. Pêche et pisciculture

La population de la région pratique des activités de pêche comprenant la pêche côtière et la pêche en eau douce. Parmi ces activités, la pêche en eau douce détient le premier rang car 50,98 % des communes de la région la pratiquent. La pêche côtière vient au second rang et se pratique dans 17,65 % des communes de la région.

Par ailleurs, la pêche en eau douce est pratiquée dans tous les districts de la région à savoir par toutes les communes de Bekily et la moitié de celles de Beloha. Pour Ambovombe Androy et Tsihombe, elle n'est pratiquée respectivement que par 15,79 % et 14,29 % de leurs communes.

Par contre la pêche côtière ne s'exerce que dans ces deux districts pour 57,14 % des communes à Tsihombe et 26,32 % des communes à Ambovombe Androy.

⁷En effet, les 200 km de côte offrent une gamme de produits halieutiques à haute valeur marchande à savoir, langoustes, crevettes, poissons, ailerons de requin, thons, pieuvres, moules, concombres de mer, algues marines, burgausses, coquillages et autres. Il est à noter que la région offre cinq variétés de langoustes, une vingtaine de variétés de trépangs et une centaine de poissons de mer. Des réseaux d'exploitation commencent à se structurer sur les douze communes rurales longeant la côte de la région.

Cependant à terme, des problèmes de surexploitation se posent, à cause non seulement du manque de réserve marine et de réserve de reproduction spécifique mais aussi de la faiblesse du système de contrôle des captures et du non organisation de la filière. De plus, la région manque de connaissances de base sur la richesse et la vulnérabilité de ses ressources halieutiques. Ainsi, il est urgent de structurer la filière et faire des inventaires des potentialités.

En ce qui concerne la commercialisation, les produits halieutiques intègrent le marché dès l'arrivée de l'embarcation. La collecte se fait aux villages mêmes avec ou sans premiers traitements (lavages, calibrages, conditionnement...). La majorité des produits sont acheminés vers Taolagnaro et par avion à Antananarivo, une petite partie vers la consommation urbaine de la région et une partie inconnue vers Fianarantsoa et Toliary. Il n'existe pas encore d'unités de transformation et de conditionnement dans la région. De ce fait, particulièrement pour la langouste, les pertes en cours de transport sont estimées considérables.

⁷ PRD, Région Androy, 2005

Tableau 84. Proportion des communes pratiquant pêche, Rizipisciculture et pisciculture

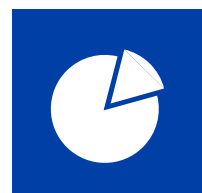
Unité : % de communes

District	Pêche industrielle et maritime	Pêche côtière	Pêche en eau douce	Rizipisciculture	Pisciculture	Aquaculture
Ambovombe Androy	nd	26,32	15,79	0	0	0
Bekily	0	0	100	0	0	0
Beloha	0	nd	50	0	0	0
Tsihombe	nd	57,14	14,29	0	0	0
Total Région	0	17,65 %	50,98 %	0 %	0 %	0 %

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

V.4. Secteur secondaire

L'état et le développement du secteur secondaire sont conditionnés, entre autres, par ceux du secteur primaire qui lui fournit les matières premières, et l'existence des débouchés locaux ou internationaux. Il en est de même des infrastructures et de l'accès à l'énergie (eau, électricité, carburant). La richesse du sous-sol surtout et une tradition artisanale confirmée prédisposent les zones à jouer un rôle de pôle de développement industriel.



V.4.1. Les activités de transformation

Les activités du secteur secondaire au niveau de la région sont surtout constituées par la décortiquerie, la transformation des produits de culture, du bois, et des produits miniers.

L'Enquête Monographique de 2009 a permis de dénombrer 24 unités de décortiquerie dont 20 à Bekily et 4 à Ambovombe Androy, 11 unités de menuiserie et scierie dont 4 dans chaque district d'Ambovombe Androy et de Bekily, 2 à Tsihombe et une à Beloha, 5 unités de lapidairerie bijouterie dont 3 à Bekily, 2 à Ambovombe Androy, et une à Tsihombe, 2 unités de transformation de produits agricoles localisées chacune à Ambovombe Androy et Tsihombe.

Toutefois le nombre d'unités de menuiserie, scierie et d'unités de lapidairerie, bijouterie correspond à des entreprises informelles.

Tableau 85. Les activités de transformation

Unités : nombre d'unités

	Décorterie	Boisson	Transformation de produits agricoles	Menuiserie, scierie	Transformations de bois, fibres, cornes et coquillages	textile, confection	Lapidairerie, bijouterie	travaux métalliques	Autres
Ambovombe Androy	4	0	1	4	0	2	2	1	0
Bekily	20	0	0	4	0	0	3	0	0
Beloha	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Tsihombe	0	0	1	2	0	0	1	0	0
Total Androy	24	0	2	11	0	0	5	1	0
Poids de l'unité dans les activités de transformations dans la région	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Part Androy dans le total national	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2011 ns : non significatif

* NB : ce sont des bijoutiers et menuisiers informels

V.4.2. Création d'entreprises

En 2008, 54 entreprises et 1 société ont été créées à Androy. Il s'agit d'entreprises formelles au sens de la possession d'un numéro statistique (NS) et d'un numéro d'identification fiscale (NIF). Ambovombe Androy tient le premier rang avec 70,37 % (38) des entreprises créées en 2008 suivi par le district de Bekily qui arrive en deuxième place avec 15 entreprises créées. Quant aux autres districts comme Tsihombe, une entreprise et une seule société créée ont été enregistrées.

Tableau 86. Nombres d'entreprises individuelles et de sociétés nouvellement créées en 2008, par District

Unités: Effectif et % pour la dernière ligne

District	Nombre d'Entreprises créées en 2008	Nombre de Sociétés créées en 2008
Ambovombe Androy	38	0
Bekily	15	0
Beloha	0	0
Tsihombe	1	1
Total Androy	54	1
Part Androy dans le total national	nd	nd

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2011 nd : non disponible

V.4.3. Activité minière

a) Principales ressources du sous-sol dans la Région Androy⁸

La région offre des opportunités d'exploitation de pierres précieuses et fines ainsi que des minerais à savoir : le grenat, l'améthyste, la tourmaline, la citrine, le cristal, le zircon, le béryl, l'olivine, le saphir, le rubis et l'alexandrite, le platine et l'argent ainsi que des opportunités d'exploitation de ressources industrielles et d'ornementation tels que: le mica, le graphite, la calcite, le jaspe, le cordiérite, l'apatite, le gabbros, le corindon industriel, quartz, leptynite, cipolin, l'opale, sel de terre.

Son sous-sol commence à être l'objet d'exploitation formelle dans la zone cristalline du côté de Bekily. Il faut noter que les enquêtes et inventaires sur terrain par les responsables régionaux indiquent l'existence de petits exploitants miniers informels dans presque tous les districts.

Actuellement, c'est le mica et le graphite qui font l'objet d'exploitation industrielle. L'ilménite est l'objet d'étude dans le district d'Ambovombe. Les sels de terre font l'objet d'exploitation artisanale principalement pour le commerce local.

b) Exploitation et collecte des produits du sous-sol

La notion de communes « minières » se réfère ici aux communes qui font de l'exploitation minière d'une manière formelle. D'après le tableau suivant, 9,8 % des communes dans la région sont présentées des titulaires du permis minier : 16,67 % de ces communes appartiennent à Beloha où 200 exploitants miniers travaillent sur 5 carrés miniers de grenat, bellactiu et de grera ; tandis que 10,53 % de ces communes sont localisées dans chacune des districts d'Ambovombe pour l'exploitation de grenat, de cristal, de saphir et de Bekily pour l'exploitation de pierres fines, de pierres précieuses, de métaux précieux et de pierres industrielles.

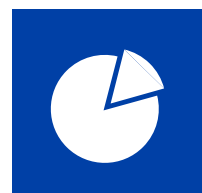


Tableau 87. Activité minière de la Région

District	% communes minières	Nb exploitants miniers	Surface exploitées (Nb carré)	Substances exploitées
Ambovombe	10,53			Grenat, cristal, saphir
Bekily	10,53			Pierres fines, pierres précieuses métaux précieux, pierres industrielle
Beloha	16,67	200	5	Grenat, bellactiu, grera
Tsihombe	0			
Total	9,8			

Source : VPEI/ CREAM / Monographie 2009

8. PRD, Région Androy, 2005

V.5. Secteur tertiaire

V.5.1. Commerce

Les échanges commerciaux figurent parmi les activités économiques dominantes de la région. En effet, comme il a été mentionné ci-haut, dans la majorité des communes, les produits de l'agriculture sont essentiellement destinés à être vendus sur le marché. En témoignent l'existence d'infrastructures de commercialisation au niveau des communes et le nombre de jours de marché par semaine.

a) Infrastructures de commercialisation

Au total, 96,08 % des communes disposent de places de marché et 86,27 % d'un lieu aménagé à cet effet. Pour la majorité des communes soit 84,31 %, le marché le plus proche se trouve à moins de 1 km. L'éloignement pourrait toutefois constituer un obstacle au développement des échanges, étant donné que pour se rendre au marché le plus proche, il faudrait parcourir plus de 6 à 10 km dans 13,73 % des communes. Le trajet se fait généralement à pied dans toutes les communes de la région.

Photo 15. Légende image



Le nombre total de jours de marché s'élève à 59 jours par semaine pour les 51 communes de la région.

Tableau 88. Infrastructures de commercialisation

Existence d'un marché	Proportion de communes
Oui	96,08 %
Non	3,92 %
Total	100,0 %
Marché sur un lieu aménagé	
Oui	86,27 %
Non	9,8 %
Manquant	3,92 %
Total	100,0 %
Distance du marché le plus proche	
Moins de 1 km	84,31 %
1 à 5 km	1,96 %
6 à 10 km	13,73 %
Total	100,0 %
Moyens utilisés pour aller au marché	
A pied	100,0 %
Total	100,0 %
Nombre cumulé de jours de marché dans la commune	Jours par semaine
Ambovombe Androy	19
Bekily	17
Beloha	12
Tsihombe	11
Total	59

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

b) Collecte de produits agricoles

La vente de produits agricoles peut se faire directement sur le marché entre producteur et acheteur. Elle peut également transiter par des intermédiaires en l'occurrence des collecteurs qui font profession d'achats et de revente. Les statistiques de l'enquête du CREAM en 2009 font ressortir la faiblesse de ce type de circuit de commercialisation dans la région. En effet, la plupart des données ne sont pas disponibles du fait que la plupart des collecteurs exercent dans le secteur informel et on n'a pu dénombrer que 2 collecteurs officiels et formels de produits halieutiques et d'eau douce dans la région dans le district de Tsihombe : il s'agit des sociétés Madapêche et Martin Pêcheur.

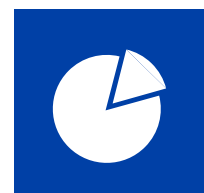


Tableau 89. Collecte de produits agricoles

District Nombres de	Collecteurs de produits agricoles	Collecteurs de produits halieutiques et d'eau douce
Ambovombe Androy	2	nd
Bekily	nd	nd
Beloha	nd	nd
Tsihombe	nd	2*
Total Androy	nd	2
Part Androy dans le total national	nd	nd

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009 nd : non disponible

2* : MADAPECHE et MARTIN PECHEUR (Collecteurs officiels et formels)

c) Circuit commercial du produit phare

L'utilisation du principal produit de la région est partagée entre la vente (78,43 % des communes) et l'autoconsommation (21,57 % des communes). Pour ce qui est de la vente, plus de la moitié (64,71 %) se fait à l'intérieur de la commune et seulement 27,45 % à l'extérieur. Concernant le circuit de commercialisation du principal produit de la région, les données obtenues attribuent la première place aux intermédiaires (dans 52,94 % des communes), la deuxième aux consommateurs particuliers (dans 27,45 % des communes) ; tandis que la vente auprès de collecteurs grossistes ne se fait qu'auprès de 9,8 % des communes.

Tableau 90. Circuit commercial du produit phare

Principale destination du principal produit de la commune	Proportion de communes
Vente	78,43 %
Autoconsommation	21,57 %
Manquant	12,73 %
Total	100,0 %
Lieu de vente du principal produit de la commune	
Dans la commune	64,71 %
Hors de la commune	27,45 %
Manquant	7,84 %
Total	100 %
Circuit commercial du principal produit	
Collecteur, grossiste	9,8 %
intermédiaire	52,94 %
Consommateur particulier	27,45 %
Manquant	9,8 %
Total	100,0 %

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

V.5.2. Transport et communication

a) Transport routier

Le transport routier assure la liaison entre les communes de la région ainsi que de cette dernière avec les autres régions. Il comprend le transport de voyageurs et celui de marchandises.

La région est traversée par les routes nationales RN 10 et RN 13 qui relient respectivement les Villes de Toliara et de Fianarantsoa à la Ville de Taolagnaro. Vingt deux routes et chemins provinciaux (RIP, CIP) sillonnent également la région. Des routes de desserte et de désenclavement sont construites pour faciliter la servitude des zones reculées et l'évacuation de la production.

b) Transport de voyageurs :

Le transport de voyageurs est organisé selon la zone d'intervention. En effet, on distingue la « Zone Urbaine » qui assure le transport des voyageurs au sein des communes urbaines, la « Zone Suburbaine » qui assure les transports de voyageurs dans la ville et entre les communes, en général jusqu'à 30 km, la « Zone Régionale » qui assure la liaison interrégionale au sein d'une province, et enfin la « Zone Nationale » qui relie au moins deux provinces.

Dans la Région Androy, l'effectif total des coopératives œuvrant dans les zones régionales, suburbaines et nationales s'élève à 10 dont 7 appartiennent au district d'Ambovombe Androy, 2 au district de Bekily, et une au district de Tsihombe.

Ces coopératives permettent de desservir de lignes locales (péri-urbaines), régionales (inter districts et interrégionales) et nationales (destination hors de la région).

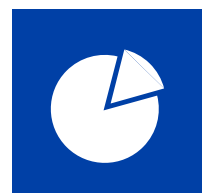


Tableau 91. Transport routier

District	Nombre de coopératives de transport desservant le district
Ambovombe Androy	7
Bekily	2
Beloha	0
Tsihombe	1
Total Androy	10
Part Androy dans le total national	nd

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

c) Infrastructures portuaires et aéroportuaires

La région possède un aéroport avec une piste non-bitumée et accessible par les Twin Otter. Le trafic a été abandonné faute de rentabilité. Bien qu'un aéroport existe et toujours en service à Tsihombe, il est à usages restreints. Par conséquent, la population est obligée de prendre l'avion à Taolagnaro pour s'envoler vers les autres régions. Outre, l'obligation de faire des déplacements sur de centaines de kilomètres, la population de la région constitue une clientèle source de commerce pour la région de l'Anosy.

Malgré ses 200 km de côte, la région ne possède pas de port maritime.

d) Réseau de télécommunication

La disponibilité des réseaux de téléphonie fixe et mobile réduit l'éloignement physique et permet la communication à l'intérieur de la région ainsi qu'avec l'extérieur. La connexion au réseau de téléphonie fixe est relativement limitée au niveau de la région. Elle n'est disponible que dans les districts de Beloha et d'Ambovombe Androy dont respectivement 16,67 % et 5,26 % des communes sont raccordées.

Tableau 92. Réseaux de télécommunication

District	Connexion tél fixe (% communes)	Connexion tél Mobile (% communes)	Accès internet (% communes)	Cybercafé ou télé Centre (% communes)	Communication chef-lieu commune par BLU (% communes)
Ambovombe Androy	5,26	100	5,26	5,26	42,11
Bekily	0	100	0	0	15,79
Beloha	16,67	33,33	0	0	50
Tsihombe	0	14,29	14,29	0	0
Total Androy	3,92	80,39	3,92	1,96	27,45

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

La disponibilité des réseaux de téléphonie mobile atténue le problème de communication au niveau de certains districts comme Ambovombe Androy et Bekily où 100 % des communes y sont connectées, contre 33,33 % des communes à Beloha et 14,29 % à Tsihombe. En moyenne, 3,92 % des communes sont connectées au réseau fixe contre 80,39 % connectées aux réseaux mobiles pour l'ensemble de la région. Pour ce qui est de la connexion à internet, elle est encore faible au niveau de la région (3,92 % des communes) et elle n'est effective qu'au niveau de 2 districts à savoir Tsihombe (14,29 % des communes) et Ambovombe Androy (5,26 % des communes), qui est d'ailleurs le seul district doté de cybercafé.

La communication par BLU est utilisée dans 27,45 % des communes de la région avec une large couverture à Beloha (50 %) et à Ambovombe Androy (42,11 %). Elle est relativement faible au niveau de Bekily (15,79 %) et inexistante à Tsihombe.

L'accès aux médias

La radio nationale peut être captée dans toute la région, cependant beaucoup de familles ne disposent pas de postes de réception pour écouter la radio. Une radio privée existe à Ambovombe Androy, son rayon d'émission est limité aux alentours de la ville.

En ce qui concerne la télévision, seuls les chefs de district peuvent capter les émissions. Aucune télévision privée n'émet dans la région

L'accès au service postal

Pour l'ensemble de la région 13,73 % disposent sur leur territoire d'une agence de la Paositra Malagasy (PAOMA) et 11,76 % bénéficieraient des services offerts par la PAOMA comme la poste, les colis postaux, la messagerie. Les services de transfert d'argent sont disponibles dans des faibles proportions de communes de la région pour une moyenne de 11,76 % dont 16,67 % à Beloha, 14,29 % Tsihombe et 10,53 % à Bekily. Pour la Caisse d'épargne, le pourcentage de communes qui y ont accès n'est que de 9,8 % pour toute la région dont 16,67 % à Beloha, 14,29 % Tsihombe, 10,53 % à Bekily contre 5,26 % à Ambovombe Androy.

Tableau 93. Service postal au niveau des communes

Unité : %

District	Agence de la Paoma	Services postaux	Transfert d'argent	Caisse d'épargne	Service privé de poste
Ambovombe Androy	10,53	5,26	10,53	5,26	nd
Bekily	15,79	15,79	15,79	10,53	nd
Beloha	16,67	16,67	0	16,67	nd
Tsihombe	14,29	14,29	14,29	14,29	nd
Total Androy	13,73	11,76	11,76	9,8	1,96

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

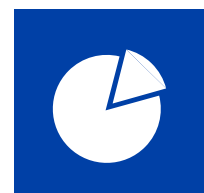
V.5.3. Tourisme et hôtellerie–Artisanat

a) Service touristique et Sites touristiques

La région avec sa diversité biologique, culturelle et artisanale unique, ses 200 km de côte, offre de multitude d'opportunité pour le développement intégré du tourisme. La région envisage avec l'appui de ses différents partenaires la mise en place de complexe d'aires protégées terrestres et marines en vue de la promotion de l'écotourisme et de l'artisanat local.

La région regorge d'artisanat unique Androyenne dans plusieurs sous-secteurs à savoir : la vannerie, l'ébénisterie, la bijouterie, le tissage, la fourgeonnerie, etc.

La région reconnaît les potentiels de développement de ces deux secteurs combinés. La région se doit d'élaborer des plans développement multisectoriel intégrant de manière systématique ces secteurs.



b) Infrastructures hôtelières

La région manque énormément d'infrastructures hôtelières et de ressources humaines qualifiées. L'enquête CREAM 2009 a fait ressortir qu'aucun district de la région n'est doté ni d'infrastructures hôtelières ni d'agences de voyage.

Tableau 94. Infrastructures hôtelières/agences de voyage

District	Catégorie Etoile	Catégorie Ravinala		Agence de Voyage
		2009	2012	
Ambovombe Androy	0	0	4	0
Bekily	0	0	0	0
Beloha	0	0	2	0
Tsihombe	0	0	2	0
Total Androy	0	0	8	0

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2008

c) Les motivations des touristes :

L'environnement naturel et l'unicité de la culture et de l'artisanat sont des potentiels touristiques uniques

La proximité de la région avec le Pôle Intégré de Croissance Anosy promet une augmentation significative de mouvements de personnes ou de biens dont une grande partie doit transiter dans la Région pour rejoindre ou aller à Taolagnaro.

V.5.4. Banques et institutions financières

La couverture en termes de banques et d'institutions financières montre une grande lacune au niveau des districts de la région. Ce sont les établissements de microcrédit qui couvrent tous les 4 districts. Le Trésor public y est représenté dans 4 districts tandis que seul le district d'Ambovombe Androy dispose d'une agence de la CNAPS, d'une agence de Banque.

Cette insuffisance de banques oblige la population de la région à se déplacer à Taolagnaro ou à Toliara pour accéder aux services bancaires.

Les institutions de microcrédit existantes offrent des services pour le crédit rural et crédit urbain et leur entrée dans la région s'est réalisée par le projet Objectif Sud installé à Ambovombe Androy.

Tableau 95. Existence d'Agences de Banques et d'Institutions financières au niveau district

District	Agence CNAPS	Bureau du Trésor/ perception	Compagnie d'assurances	Agence de banque	Institution micro crédit	Caisse d'épargne
Ambovombe Androy	1	1	0	1	1	0
Bekily	0	1	0	0	1	0
Beloha	0	1	0	0	1	0
Tsihombe	0	1	0	0	1	0
Total	1	4	0	1	4	0
Pourcentage de Districts qui en possèdent	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Part d'Androy dans le total national	ns	ns	ns	ns	ns	ns

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2011 ns : non significatif

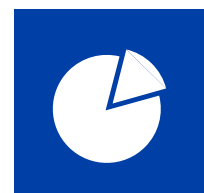
V.5.5. Autres services

D'autres services dont de proximité sont disponibles dans quelques communes. Des terminus de ligne de transport en commun dans 23,53 % des communes. Des stations d'essence existent dans 15,68 % des communes dont des grandes compagnies pétrolières dans 3,92 % et une privée dans 11,76 %, des ateliers de vulcanisation dans 7,84 %, des ateliers de dépannage de voitures dans 7,84 % et des ateliers de tôlerie dans 1,96 %.

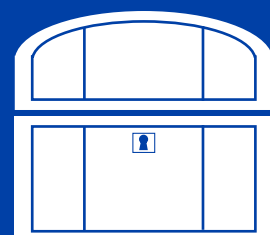
Tableau 96. Disponibilité des services de proximité

Existence de	Proportion de communes
Terminus de ligne de transport en commun	
oui	23,53 %
non	37,25 %
manquant	39,22 %
Total	100 %
Stations d'essence	
Oui, des grandes compagnies pétrolières	3,92 %
Oui, essentiellement par une privée	11,76 %
non	84,31
Total	100,0 %
Ateliers de vulcanisation	
Oui	7,84 %
non	92,16 %
Total	100 %
Ateliers de dépannage de voitures	
oui	7,84 %
non	92,16 %
Total	100,0 %
Ateliers de tôlerie de voiture	
oui	1,96 %
non	98,04 %
Total	100,0 %

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009



Chapitre VI
Les ressources financières des
collectivités de la région



Dans un objectif de renforcement de la contribution des régions et des communes au développement national, le décret N°2007-444 fixant les règles de gestion budgétaire, financière et comptable des régions, stipule que ces dernières sont dotées de l'autonomie administrative, budgétaire et financière. Ainsi, les ressources budgétaires des régions et de leurs démembrements sont constituées notamment par :

- les droits, taxes et redevances prescrits par les textes en vigueur ;
- les produits du domaine et ventes diverses ;
- les dotations ou les transferts de ressources de l'Etat ;
- les produits financiers ;
- les subventions d'investissement ;
- les dotations, fonds divers et réserves ;
- les produits des emprunts et dettes assimilées ;
- les produits exceptionnels.

Les données collectées dans le cadre de l'enquête monographique de 2009 et les informations obtenues auprès des Ministères ont permis d'apporter les descriptions et analyses des ressources des collectivités dans la Région Androy. Ces informations ne sont pas exhaustives. Par contre, elles présentent les possibilités de la région et des communes qui la composent en matière de moyens financiers et de mesurer les efforts à entreprendre.



VI.1. Transfert de ressources de l'Etat central et Programme d'Investissement Public dans la région

L'Etat central transfère des ressources financières aux régions. En août 2011, le Ministère chargé de la décentralisation a transféré aux 22 régions une somme de 90 millions d'Ariary. Ce montant sera géré par les régions et est destiné à financer des projets et activités au niveau des communes. Ces dernières, dans leur ensemble dans une région donnée, décideront des projets et activités à financer et des localités de leur implantation.

Pour ce qui est du Programme d'Investissement Public (PIP), en 2008, une somme de plus de 733,93 millions d'Ariary a été prévue pour être gérée au niveau de la région. Ce montant a été presque doublé en 2009. De plus, si le taux d'engagement était de 11,02 % en 2008, il atteignait 76,53 % en 2009 et 98,59 % en 2010. Avec la politique d'austérité budgétaire, le montant programmé a diminué de plus de 1 milliard d'Ariary en 2010 par rapport à celui de 2009.

Une proportion de 98,59 % de la totalité de cette dotation a été engagée. Les montants engagés du PIP dans la Région Androy de 2008 à 2010.

10 représentent 0,2 % en 2008, 1,6 % en 2009 et 1,4 % en 2010 des totaux au niveau des 22 régions. En incluant dans le calcul les montants gérés au niveau central, ils représentent 0,0 % à 0,2 % des totaux des engagements.

Tableau 97. Evolution du montant du PIP d'Androy et son taux d'engagement de 2008 à 2010

Année	2008	2009	2010
Montant du PIP modifié	733 932	1 512 208	472 863
Montant du PIP engagé	80 878	1 157 328	466 203
Pourcentage d'engagement	11,02%	76,53%	98,59%
Pourcentage par rapport au montant du PIP des 22 régions	0,2%	1,6%	1,4%
Pourcentage par rapport au montant du PIP national	0,0%	0,2%	0,1%
Pourcentage d'engagement au niveau national	69,5%	32,9%	56,9%

Source : MFB

Photo 16. Légende image



VI.2. Sources de revenu des communes

Les montants des budgets primitifs des 32 communes parmi les 51 de la Région Androy ont été communiqués.

La somme des budgets des communes se chiffre à un peu moins de 2,9 milliards d'Ariary. Au niveau des districts, Bekily arrive en tête avec un montant de 1,4 milliards d'Ariary. Il est suivi d'Ambovombe Androy dont le total des budgets primitifs des communes est de 940 millions d'Ariary. Tsihombe dispose d'un budget de 280 millions d'Ariary pour une commune et Beloha n'est doté que de 341,1 millions d'Ariary pour 5 communes, cela représente un budget moyen de 68,2 millions d'Ariary par commune.

Tableau 98. Montant des budgets primitifs des communes en 2008

District	Nombre de communes ayant répondu avoir un budget primitif	Nombre total de communes	Montant total en millier d'Ariary	Montant moyen en millier d'Ariary
Ambovombe Androy	8	19	940 063	117 508
Bekily	18	19	1 409 434	78 302
Beloha	5	6	341 121	68 224
Tsihombe	1	7	280 000	280 000
Total Androy	32	51	2 970 618	92 832

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

Pour ce qui est des subventions obtenues de l'Etat en 2008 par les 21 communes sur 51, leur total de 1,3 milliards d'Ariary a couvert 45,72 % de la somme des budgets des communes. Un peu plus des deux tiers de ces subventions sont versées aux communes des districts d'Ambovombe Androy et de Bekily. Les communes des districts de Beloha et de Tsihombe bénéficient un peu moins du tiers restant.

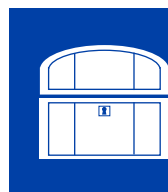


Tableau 99. Montant des subventions obtenues des communes en 2008

District	Nombre de communes ayant répondu recevoir des subventions	Nombre total de communes	Montant total en millier d'Ariary	Montant moyen en millier d'Ariary
Ambovombe Androy	8	19	518 765	64 846
Bekily	10	19	469 537	46 954
Beloha	2	6	218 223	109 112
Tsihombe	1	7	151 882	151 882
Total Androy	21	51	1 358 407	64 686

Source : VPEI /CREAM/ Monographie 2009

En complément des subventions qu'elles reçoivent, les communes collectent aussi des recettes. En ce qui concerne les recettes collectées en 2008, les montants respectifs auprès de 15 communes sur 51 ont été communiqués. Ces recettes totalisent 236,7 millions d'Ariary, ne couvrant que 7,97 % des budgets des communes. Les trois quart de cette somme ont été collectées dans le district de Beloha et couvrent 57,46 % du montant de son budget primitif. Pour Ambovombe Androy, le montant

des recettes ne couvre que 0,095 % de son budget primitif. Pour Bekily et Tsihombe les taux de couverture sont respectivement de 1,74 % et 5,42 %.

Tableau 100. Montant des recettes collectées par les communes en 2008

District	Nombre des communes ayant répondu collecter des recettes	Nombre total de communes	Montant total en millier d'Ariary	Montant moyen en millier d'Ariary
Ambovombe Androy	1	19	902	902
Bekily	10	19	24 627	2 463
Beloha	3	6	196 034	65 345
Tsihombe	1	7	15 186	15 186
Total Androy	15	51	236 749	15 783

Source: VPEI/CREAM/Monographie 2009

Chapitre VII
Les potentialités économiques
de la région



La région d'Androy dispose d'atouts qui lui permettent de développer son économie et de rehausser le niveau de vie de sa population. Les activités économiques sont cependant soumises à des contraintes de divers ordres constituant de véritables défis aux actions de développement.

VII.1. Les atouts

VII.1.1. Potentiel environnemental

Du point de vue environnemental, la Région Androy est très riche en biodiversité. Elle fait partie du réseau de formation forestière unique au monde : les fourrés d'épineux. Ces fourrés sont classés parmi les écosystèmes les plus riches au monde avec des faunes et flores uniques.

Toutes ces formations forestières sont également de sources de matières premières pour la pharmacopée traditionnelle et les produits naturels à usages multiples.

VII.1.2. Potentiel en ressources minérales

La Région offre des opportunités d'exploitation de pierres précieuses et fines ainsi que des minerais à savoir : le grenat, l'améthyste, la tourmaline, la citrine, le cristal, le zircon, le béryl, l'olivine, le saphir, le rubis et l'alexandrite, le platine et l'argent ainsi que des opportunités d'exploitation de ressources industrielles et d'ornementation tels que: le mica, le graphite, la calcite, le jaspe, le cordiérite, l'apatite, le gabbros, le corindon industriel, le quartz, le leptynite, le cipolin, l'opale, le sel de terre.

VII.1.3. Capital humain

La Région Androy dispose d'un potentiel humain important. En termes d'effectif, la région abrite 3,4 % de la population nationale (moyenne nationale 4,5 %). La taille du ménage de 5,7 personnes est bien supérieure à celles du niveau national (4,8) tandis que la proportion de population alphabétisée qui représente 39 % pour les individus âgés de 15 ans et plus est inférieure de 31,4 points à celle du niveau national. L'accès à l'éducation primaire mesuré par le taux brut de scolarisation de 116 % est inférieur à celui du niveau national (130 %). Les taux de réussite aux examens officiels sont assez élevés comparés aux chiffres obtenus au niveau national. Ce qui présage une jeunesse dynamique susceptible d'être valorisée pour des activités en agriculture, en élevage, en artisanat, en tourisme et industrie.

Environ 1 enfant sur 4 âgé de 12 à 23 mois d'Androy a bénéficié de tous les vaccins nécessaires. Mais deux enfants en bas âge sur cinq n'ont reçu aucun vaccin. La situation des enfants de la région en termes de vaccination est nettement inférieure comparée à celle au niveau national (30,1 % contre 61,6 %). Et les incidences des maladies ou les symptômes de maladies telles que la diarrhée y sont plus importantes, avec un taux de 13,3 % contre 8,3 % au niveau national. Par contre, le taux



de symptômes d'IRA de 2,6 % est proche de celui du niveau national (2,9 %) et le taux de fièvre, inférieur de 1,4 point de celui du niveau national.

En termes de mouvements démographiques, la région connaît à la fois des mouvements d'émigration et d'immigration, en raison entre autres de la période de soudure et de cataclysme naturel. La région est habitée par un nombre non négligeable d'autres groupes ethniques, en dehors des Antandroy, en particulier des Antanosy, Mahafaly, Merina et Betsileo. La diversité de la population pourrait être mise à profit pour la mise en valeur du potentiel de la région.

VII.1.4. Potentiel de développement

La région a défini cinq secteurs phares de développement à savoir l'Agriculture, l'Élevage, la Pêche, le Tourisme/Eco-tourisme, et l'exploitation minière. Ces pôles se basent sur les vocations économiques naturelles de chaque district pour assurer un développement équilibré à l'intérieur de la région tout en considérant des effets d'entraînement de ces pôles pour asseoir un développement socio-économique à base élargie.

La Région Androy est dotée d'une vocation économique et touristique importante.

Dans le domaine de l'agriculture, bien que les surfaces cultivables et cultivées soient limitées, on y trouve aussi bien des cultures vivrières que de rente.

Photo 17. Légende image



La région présente une structure de production céréalière particulière. La région produit des denrées classiques comme le riz et le maïs, mais elle est de plus depuis toujours, le berceau de la production de petit mil et de sorgho. En fait, l'existence de ces céréales est un indicateur typique de passage et/ou de présence de peuplement AntAndroy. La région est parmi les rares qui produisent plus de maïs que de riz.

Il est à noter que la région produit du riz de luxe du côté de Bekily. Cette production est consommée localement à l'intérieur de la région bien qu'elle puisse faire l'objet de vente sur le marché national, et sur le marché régional et international avec l'ouverture dans un futur proche du port de Taolagnaro.

La région est également une région de prédilection pour la production de grains secs (lentilles, pois *voandzou*, des haricots de toutes les couleurs et de toutes les tailles, de pois de cap) qui occupent plus du quart des terres cultivées.

La région présente aussi des opportunités de culture telles que les cultures maraichères et les cultures industrielles telles que la canne à sucre et l'arachide. Elle présente également de grandes opportunités pour les plantes médicinales.

Dans le domaine de l'élevage, la région est surtout réputée pour l'élevage bovin, celui de la chèvre angora dont le poil sert à fabriquer le tapis mohair dont la réputation dépasse le cadre national. Par ailleurs, d'autres types d'élevage y sont également pratiqués tels que l'élevage de volailles, l'apiculture et la sériciculture.

Concernant la pêche, les 200 km de côte de la région offrent une gamme de produits halieutiques à haute valeur marchande à savoir, langoustes, crevettes, poissons, ailerons de requin, thons, pieuvres, moules, concombres de mer, algues marines, burgausses, coquillages et autres. Il est à noter que la région offre cinq variétés de langoustes, une vingtaine de variétés de trépangs et une centaine de poissons de mer.

Le secteur secondaire montre également un dynamisme marqué par une grande variété des activités allant de la décortiquerie, la transformation du bois, et des produits miniers.

Dans le domaine du tourisme, la région possède une diversité biologique, culturelle et artisanale unique, ses 200 km de côte offre de multitude d'opportunités pour le développement intégré du tourisme. L'environnement naturel et l'unicité de la culture et de l'artisanat sont des potentiels touristiques uniques.



VII.1.5. Accès à l'information

La radio nationale peut être captée dans toute la région, cependant beaucoup de familles ne disposent pas de postes de réception pour écouter la radio.

En ce qui concerne la télévision, seuls les chefs de district peuvent capter les émissions. Aucune télévision privée n'émet dans la région.

VII.1.6. Présence d'institutions financières

Les institutions financières et de crédit, non seulement elles sécurisent les transactions financières mais facilitent aussi la monétarisation de l'économie.

Les quatre districts de la région sont pourvus des institutions de micro-crédit qui offrent des services pour le crédit rural et crédit urbain et leur entrée dans la région s'est réalisée par le projet Objectif Sud installé à Ambovombe Androy.

Le Trésor public y est représenté dans 4 districts tandis que seul le district d'Ambovombe Androy dispose d'une agence de la CNAPS et d'une agence de Banque.

Cette insuffisance de banques oblige la population de la région à se déplacer à Taolagnaro ou à Toliara pour accéder aux services bancaires.

VII.1.7. Présence de divers organismes d'appui, de programmes ou projets de développement¹

Le région bénéficie de l'appui d'un grand nombre d'organismes étatiques comme privés dont les activités couvrent plusieurs domaines.

Une bonne coordination des activités de ces organismes avec celles des acteurs locaux et régionaux ne pourrait être que bénéfique pour l'économie et la population de la région. Par ailleurs, en ce qui concerne les projets de développement, leur efficacité repose en grande partie sur l'adhésion de la population locale à leurs objectifs ; une appropriation de leurs activités et résultats en constituent une garantie de pérennité.

Photo 18. Légende image



La région a besoin d'une plate-forme de représentation des groupes d'intérêt régional qui aura la charge de défendre, de négocier, de plaider en faveur des besoins et intérêts de la région de l'Androy. Cette plate-forme doit être composée d'élus locaux - maires, parlementaires, de hauts fonctionnaires de la région, de services techniques, d'organismes de développement et d'appuis ainsi que de la société civile, des congrégations religieuses, de représentants des différents groupements professionnels sous la coordination de la région.

La création de *Pôle Intégré de Croissance* (PIC) dans la Région Anosy promet une ouverture économique et commerciale non-négligeable pour la Région Androy. En effet, étant un passage obligé des biens et des personnes entrant ou sortant de la Région Anosy. La Région Androy va forcément bénéficier des effets indirects ou directs de ce pôle. En particulier, la Région Androy doit se positionner pour fournir les besoins alimentaires créés par l'expansion du PIC, s'organiser pour pouvoir mieux exporter ses produits avec l'ouverture et l'expansion des activités portuaires, se doter des services connexes modernes nécessaires (services de poste et télécommunication, services financiers, eau et électricité, chaînes de froid, mécanismes de contrôle et de fiscalité) pour créer et renforcer son développement industriel et la promotion de son secteur privé.

VII.2. Les contraintes et défis

Un potentiel ne se transforme en richesses que lorsqu'il est exploité moyennant la mise en place de facteurs favorables. Les contraintes auxquelles doivent faire face les responsables régionaux et communaux sont de diverses origines et nécessitent que des actions ciblées soient entreprises.

VII.2.1. Les infrastructures économiques gagneraient à être développées

D'après les données de l'enquête CREAM 2009, 74,51 % des communes de la Région Androy se trouvent situées à plus de 11 km du chef lieu de district. La région dispose d'un réseau routier qui permet de circuler en voiture légère toute l'année dans une bonne partie des communes (près de 70,59 %) contre 13,73 % uniquement pendant la saison sèche. D'autres communes ne sont accessibles qu'en camion et 4x4 voire à pied car le réseau de pistes rurales est souvent dégradé. Le développement du potentiel de la région repose en grande partie sur l'amélioration du réseau routier pour favoriser le déplacement des personnes et des biens tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région.

Du côté des autres infrastructures comme l'électricité, l'eau courante, la couverture géographique ainsi que la disponibilité des services sont limitées à quelques communes selon les informations recueillies. La même faiblesse est observée pour ce qui concerne la télécommunication et le service postal.



VII.2.2. Dégradation de l'environnement

La région fait face à de graves problèmes environnementaux provenant de diverses origines dont l'action de l'homme sur l'environnement se traduisant par la perte de la biodiversité, la dégradation des ressources marines et côtières, l'exploitation irrationnelle de ressources naturelles (tortues), etc.

D'une façon explicite, ces problèmes environnementaux se caractérisent par :²

- menace de disparition des plantes endémiques : 90 à 95 % des plantes dans les forêts épineux sont endémiques à Madagascar, mais sont soumis à de fortes pressions anthropiques, un grand nombre de ces espèces sont menacées de disparition.
- menace de disparition de la faune : les divers types d'habitats forestiers accueillent une faune terrestre diversifiée et particulière à l'écorégion de forêts sèches du sud. Une grande majorité des espèces connues, notamment chez les Vertébrés, sont endémiques tels la tortue radiée et le lémurien Lémur catta. Ces espèces endémiques sont menacées de disparition à cause de la déforestation, des feux de végétation, de la destruction des habitats, de l'extension des zones de cultures ou des terrains pastoraux ainsi que de la chasse et de l'exploitation illicites pour l'alimentation ou de la commercialisation.
- menace de disponibilité des ressources en eau douce : la sévérité des étiages et la profondeur des aquifères constituent un grave handicap pour la disponibilité des ressources en eau douce. Elles diminuent les possibilités d'usage de l'eau, de prélèvements et surtout de captage pour les puits et les forages. Elles amoindrissent aussi les capacités de dilution des rejets (rejets domes-

Photo 19. Légende image



tiques, polluants minéraux et organiques, sous-produits liés à des activités agricoles, industrielles et minières).

- menace sur la biodiversité marine et côtière caractérisée par :
 - la déforestation en amont et les phénomènes d'érosion dans les bassins versants entraînant l'ensablement et l'envasement des écosystèmes côtiers ;
 - le développement de la pêche et de l'aquaculture insuffisamment réglementées ou la surexploitation des espèces à haute valeur commerciale (crevettes, langoustes, holothurie) ;
 - les changements climatiques et la désertification ;
 - les mouvements et flux sédimentaires avec l'érosion éolienne sur le littoral, en particulier.

l'avancée des dunes vives entraînant l'ensevelissement des champs, habitations, points d'eaux et végétation forestière.

Combiné aux contraintes liées aux conditions naturelles (climat, pluviométrie, etc.) de la région, l'impact de ces dégradations sur l'activité économique et la population est immense et nécessite des actions d'envergure.

VII.2.3. Insuffisance de l'eau³

La problématique de l'eau dans la région de l'Androy a toujours été une question préoccupante pour les gouvernements successifs et les projets de développement. La région connaît des problèmes chroniques aigus de disponibilité et d'accessibilité en eau. Toutefois, la préoccupation s'est limitée principalement à l'accès à l'eau potable, et à la multiplication des infrastructures hydro-agricoles dans les zones cristallines.

Les ressources en eau produites et disponibles actuellement ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins recensés.

En effet, l'intensification et l'extension de l'agriculture et de l'élevage se trouvent limitées d'une part, par la non disponibilité en eau due à l'insuffisance de la pluviométrie et l'irrégularité des précipitations et d'autre part, par la non-maîtrise des techniques agrobiologiques ainsi que les techniques d'irrigation.

Avec l'infime quantité utilisée actuellement, les dépenses en eau s'évaluent en moyenne à 50 000 Ariary jusqu'à 70 000 Ariary par an par ménage soit 12 à 15 % du budget du ménage. La qualité de l'eau ne répond pas aux normes. Elle est fortement contaminée et contient un taux de salinité élevé. Enfin, l'eau est transportée sur des rayons de 6 à 30 km par charrette et par camion citerne.

Ce qui indique que pour répondre aux besoins en eau du ménage et à la recommandation de droits de l'homme pour l'accès à l'eau pour tous, la région doit démultiplier par 60 sa disponibilité en eau potable et par trois les besoins du bétail. Le plan régional de développement doit également projeter les besoins par rapport à la forte croissance démographique, à l'intensification de la production agricole ainsi que la politique régionale de développement industriel.



3. PRD, Région Androy, 2005

VII.2.4. Niveau d'instruction bas de la population active

La Région Androy est l'une des régions où le niveau d'instruction de la population active est très faible dans l'ensemble au vu des proportions de personnes qui n'ont suivi aucune formation, qui ont suivi le cycle primaire, secondaire ou tertiaire.

Globalement, un peu plus du quart de la population active de la Région Androy a suivi le cycle d'étude primaire avec un taux de 28,5 %, un niveau très faible comparé au niveau national de 52 %. De plus, 4,5 % de la population ont continué jusqu'au niveau secondaire, niveau en dessous de 7,4 points de la moyenne nationale. La population qui fréquente un centre d'enseignement supérieur représente seulement 0,3 % de la population active de la région contre 2,8 % qui ont fréquenté au niveau national. Plus de 66 % de la population est sans instruction.

Or un niveau minimum d'éducation est nécessaire pour améliorer la productivité et assurer le développement du pays.

VII.2.5. L'accès aux services de santé mérite d'être amélioré

L'éloignement des infrastructures sanitaires pourrait constituer un frein à l'accès aux services de santé. En effet, pour l'ensemble de la région, la population dans 46,94 % des communes parcourt moins de 1 km pour se rendre à la formation sanitaire la plus proche, celle dans 6,12 % des communes entre 1 et 5 km, celle dans 36,73 % entre 6 et 10 km et celle dans 10,20 % des communes parcourt 11 km.

Photo 20. Légende image



Les populations des communes des districts de Bekily et de Tsihombe ne peuvent accéder à une formation sanitaire à moins de 1 km, contrairement à la majorité des communes d'Ambovombe Androy et de Beloha. Il est à noter que pour Bekily et Tsihombe, respectivement 10,53 % et 14,29 % de leurs communes ont leur formation sanitaire située entre 1 et 5 km. De plus, les populations des 78,95 % et 42,86 % des communes de ces deux districts sont confrontés à un éloignement de 6 à 10 km, et celles de 10,53 % et 42,86 % de leurs communes se trouvent à 11 km de la formation sanitaire la plus proche.

Par ailleurs, la pratique d'un accouchement par césarienne dans les services des maternités des communes de la Région Androy n'est possible actuellement que dans 5,88 % des communes d'Ambovombe Androy. Les femmes qui vont accoucher doivent parcourir une distance de 1 km dans 85,11 % des communes voire une distance de 11 km et plus dans 6,38 % des communes.

Pour la majorité, aussi bien vers la formation sanitaire la plus proche que pour rejoindre une maternité, le trajet se fait à pied.

VII.2.6. Pauvreté de la population et précarité des conditions de vie

Plus la pauvreté est élevée, plus le revenu est absorbé par les dépenses de consommation. La population de la Région Androy peut être classée relativement pauvre par rapport à la moyenne nationale eu égard à la possession de biens durables. Toutefois, c'est également la région où, en comparaison avec la situation nationale, l'incidence et l'intensité de la pauvreté sont graves car 94,4 % de la population de la région est classée comme pauvre en 2010 avec une consommation agrégée (alimentaire et non alimentaire) inférieure au seuil national de pauvreté de 468 800 Ar /pers /an.

VII.2.7. Ressources financières

Les ressources destinées au financement des investissements de la région ont enregistré une hausse importante en 2009 puis ont baissé en 2010 (68,73 %) suite à la politique d'austérité décrétée par le Gouvernement. Du côté de l'exécution des dépenses, le taux d'engagement était de 11,02 % en 2008, il atteignait 76,53 % en 2009 et 98,59 % en 2010.

Au niveau des communes, il se dégage de l'analyse des chiffres obtenus lors de l'enquête que l'équilibre budgétaire peut être atteint avec la prise en compte des subventions reçues du Gouvernement central. En effet, les recettes collectées au niveau de l'ensemble des communes auxquelles sont ajoutées les subventions de l'Etat dépassent les dépenses budgétisées en 2008.



VII.2.8. Activités économiques⁴

Malgré les contraintes sus citées, l'insuffisance des conditions incitatives aux investissements et la faiblesse de la capacité des organisations à améliorer ces conditions, les potentialités et défis dans chaque secteur d'activités économiques peuvent être envisagés comme suit :

4. PRD, Région Androy, 2005

a) Secteur de l'agriculture :

Pour les cultures vivrières :

La région présente une structure de production céréalière particulière. La région produit des denrées classiques comme le riz ordinaire, le riz de luxe et le maïs, mais de plus depuis toujours, elle était le berceau de la production de petit mil et de sorgho.

Mais la production de ces céréales semble insuffisante, or ces denrées devraient faire l'objet de vente sur le marché national, et sur le marché Régional et international avec l'ouverture dans un futur proche du port de Taolagnaro.

La région est un lieu de prédilection pour la production *de grains secs* (lentilles, des haricots de toutes les couleurs et de toutes les tailles, de pois de cap) qui servent à la fois pour l'autoconsommation du ménage et une activité génératrice de revenus par la vente des surplus commercialisables sur le marché local.

Cependant, la région n'a que très peu d'unités de traitement post récolte et de transformation de ces grains secs, or leur transformation offre des opportunités de prolongement des chaînes de valeur non négligeable au niveau de l'intensification de l'élevage dans son ensemble que ce soit pour les élevages à cycle court et que pour les élevages à cycle long.

Photo 21. Légende image



La production de *culture maraîchère* (tomate, petits pois, légume à feuilles, pomme de terre) commence à prendre de l'ampleur sur les zones périphériques des gros bourgs avec l'appui des projets et programmes. Mais leur pratique assez récente ne permet pas encore d'évaluer leur étendue.

Les fruits sauvages abondent dans la région, pour ne citer que le *Raketa* ou figue de barbarie endémique à la région, la mangue, la goyave, le *Lamoty* et de bigarade. Leur collecte a une grande importance pour toute la région pour servir de complément à la nutrition et de surplus de revenu par sa commercialisation. Mais ces fruits sauvages ne sont pas suffisamment exploités, or l'augmentation de leur production et leur transformation offrent des opportunités non négligeables.

L'intensification de *ces cultures vivrières* est nécessaire car l'ouverture des routes, l'instauration d'un Pôle Intégré de Croissance à Taolagnaro, l'appui intensif de l'Etat à la promotion du tourisme, ainsi que les besoins induits par l'urbanisation et l'industrialisation future offrent des sources de demandes conséquentes. La région doit donc intensifier ces filières pour améliorer le niveau de sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que de produire des surplus commercialisables pour les marchés nationaux et internationaux.

Pour *les cultures industrielles*, la canne à sucre et l'arachide se font et peuvent se faire à grande échelle. La production de l'arachide (9,98 % des terres cultivées) a significativement diminué à cause du déclin des unités de transformation dans la région, de l'inexistence d'organisation de la filière et de l'insuffisance des semences de qualité.

La canne à sucre possède un niveau de production élevé et les potentiels d'extension de la plantation doivent faire l'objet de valorisation conséquente permise par les technologies de traitement et de transformation disponible : outre sa vocation principale de produire du sucre, elle est aussi une source de bioénergie non négligeable et de sous-produits à haute valeur ajoutée comme les polymères pour les emballages et les engrais. D'où, la canne à sucre est appelée « **la plante miracle de l'avenir** ».

La région offre aussi des opportunités exceptionnelles, pour l'exploitation de produits naturels et de plantes médicinales tels que : la pervenche, le vahona, le farehitra, les plantes à essence, les espèces connues de la pharmacopée traditionnelle.

Or, l'intensité d'exploitation est limitée par un manque de structuration de filière, les espèces connues de la pharmacopée traditionnelle sont très peu valorisées. Pourtant, leur intérêt économique en tant que produits naturels collectés et/ou possibilité de domestication pour en faire de culture à grande échelle reste fortement envisageable.

Ces espèces, étant devenues des produits phares des produits naturels, leur demande est en hausse. Cette activité doit être structurée pour la transformation et la commercialisation dans un marché très porteur, très solide et à haute valeur marchande.

La région regorge également de plantes sources de bioénergie : c'est le cas du *Jatropha* et du ricin, etc. Les opportunités d'étendre ces spéculations et de les valoriser à grande échelle existent : des plantations et unités de transformations semi-industrielles existent et commencent à s'implanter.

En conclusion, les potentiels en matière agricole sont énormes compte tenu des atouts offerts par le climat, le sol et les grands espaces. Mais l'intensification de l'agriculture reste tributaire de la disponibilité et de la meilleure gestion des ressources en eau, ainsi que la maîtrise des techniques de gestion conservatoire de l'eau et de la fertilité du sol. En outre, l'organisation des filières et la



création des unités de transformation sont nécessaires pour inciter davantage les intentions pour l'intensification de la production. La concentration localisée et le volume global des productions offrent des opportunités immédiates de transformation soit par une multitude de petites unités en réseau soit par la création d'industrie de taille moyenne pour créer des emplois et de la valeur ajoutée.

Secteur de l'élevage et de la pêche

En matière d'élevage et de pêche, il existe des filières porteuses qui peuvent favoriser le développement de l'économie rurale de la région car elles sont tournées vers le marché et constituent ainsi une source de revenus : aviculture intensive, aviculture familiale, apiculture, lait, pêche et pisciculture.

L'aviculture, l'apiculture et la sériciculture

Ils méritent d'être à nouveau reprises et promues avec l'essor du tourisme et l'ouverture du PIC dans la région de l'Anosy.

En effet, l'apiculture est menée de façon traditionnelle et est favorisée par la présence des forêts où sont déposées les ruches. La sériciculture a été pratiquée dans le district d'Ambovombe-Androy, où en est fabriqué les « Lamba » vêtements traditionnels des AntAndroy. Le tissage fait partie de l'artisanat local, cependant la matière première est importée de Fianarantsoa ou d'Antananarivo faute d'organisation de la production. Ces spéculations méritent d'être à nouveau reprises et promues avec l'essor du tourisme et l'ouverture du PIC dans la région de l'Anosy.

Concernant la pêche

La région avec ses 200 km de côte offre une gamme de produits halieutiques à haute valeur marchande et une possibilité énorme de développement de l'aquaculture marine et continentale. Malgré cela, à terme, des problèmes de surexploitation des espèces rares mais très demandées sur le marché se posent, à cause non seulement du manque de réserve marine et de réserve de reproduction spécifique mais aussi de la faiblesse du système de contrôle des captures et de la non organisation de la filière. De plus, la région manque de connaissances de base sur la richesse et la vulnérabilité de ses ressources halieutiques.

Ainsi, il est urgent de faire des inventaires des potentialités, maîtriser la saisonnalité de pêche, intensifier la structuration communautaire dans les villages de pêcheurs malgré l'existence de quelques réseaux d'exploitation longeant la côte, créer des pôles économiques avec organisations de filières économiques porteuses.

- *Secteur minier* : la région offre des opportunités d'exploitation de pierres précieuses et fines ainsi que de minerais. Cependant la région ne possède pas les services techniques de base concernant l'exploitation minière. Il existe un grand besoin d'information, de sensibilisation, de formation sur la Gouvernance Minérale pour les autorités régionales et locales et les petits exploitants miniers. Il est tout aussi fondamental que les petites exploitations minières informelles reçoivent des séances d'information et de formation sur le Code Minier, leurs droits et obligations selon la Loi, ainsi que des formations sur la formalisation de leurs exploitations et les modes d'exploitation suivant les normes.
- *Secteur du Tourisme et de l'artisanat* : l'environnement naturel et l'unicité de la culture et de l'artisanat de la région sont des potentiels touristiques uniques.

La proximité de la région avec le Pôle intégré de croissance de la Région Anosy promeut une augmentation significative de mouvements de personnes ou de biens.

Cependant, la région manque énormément d'infrastructures hôtelières, d'infrastructures de services et de ressources humaines qualifiées. Elle doit ainsi augmenter le nombre de structures hôtelières et respecter les normes internationales en matière d'infrastructure.

La région reconnaît les potentiels de développement de ces deux secteurs combinés. La région se doit d'élaborer des plans développement multisectoriel intégrant de manière systématique ces secteurs.

- *Secteur Secondaire* : Les activités du secteur secondaire au niveau de la région sont surtout constituées par la décortiquerie, la transformation des produits de culture, du bois, et des produits miniers.

Mais ces activités ne sont pas assez développées surtout dans le domaine de la transformation des produits agricoles. La région ne possède pas d'unités post récolte ni de transformation de grains secs, or les transformations de ces produits offrent des opportunités de prolongement des chaînes de valeur non négligeable au niveau de l'intensification de l'élevage dans son ensemble que ce soit pour les élevages à cycle court et que pour les élevages à cycle long.

De même, la région ne possède pas d'unités industrielles de transformation de la canne à sucre et des autres plantes sources de bioénergie telles que le jatropha et le ricin.

Il n'existe pas également d'unités de transformation et de conditionnement des produits halieutiques.

L'implantation de ces unités industrielles nécessite une couverture électrique plus élevée car la région connaît un déficit en la matière.



Bibliographie

[1] INSTAT / DSM / EPM 2010, septembre 2011

[2] INSTAT / Rapport de l'EDS IV Madagascar 2008-2009

[3] UPDR, Monographie de la Région Anosy, 2003

[4] Plan Régional de Développement de l'Androy (PRD), Juin 2005

[5] GTDR Androy, Plan Régional de Développement Rural Androy (PRDR), 2006

[6] MAEP / Recensement de l'Agriculture, Campagne agricole 2004-2005, Octobre 2008

Tome III : Parcelles et superficie des cultures

[7] ONE, Prescriptions Environnementales, Région Androy, Mai 2009

ANNEXE

**Résultats d'enquête, enquête monographique,
CREAM 2009**

Annexe 1. Démographie et accessibilité

District	Commune	Nombre de Fokontany	Nb estimatif d'habitants	Accessibilité du chef lieu en voiture légère	Accessibilité du chef lieu en voiture 4x4	Existence ligne de transport en commun	Terminus ligne de transport en commun	Existence station d'essence
Ambovombe Androy	Ambanisarika	27	12 412	En permanence	.	Oui	Non	Non
Ambovombe Androy	Ambazoa	48	16 252	Non	En permanence	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Ambohimalaza	34	13 364	En permanence	.	Oui	Non	Non
Ambovombe Androy	Ambonaivo	18	10 053	En permanence	.	Oui	Non	Non
Ambovombe Androy	Ambandro	45	19 505	Période sèche	.	Oui	Oui	Non
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	78	71 320	En permanence	.	Oui	Oui	Grande Cie.
Ambovombe Androy	Ampamata	28	10 600	Non	En permanence	Oui	Non	Non
Ambovombe Androy	Andalatanosy	50	36 403	Non	En permanence	Oui	Non	Privé
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira	53	15 259	En permanence	.	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo	55	26 588	Période sèche	En permanence	Oui	Oui	Privé
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato	30	10 989	Non	En permanence	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Imanombo	25	21 114	Non	En permanence	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Jafaro	48	28 155	Non	En permanence	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Maradolomainte	55	34 117	En permanence	.	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Marolopoty	67	36 394	En permanence	.	Oui	Non	Non
Ambovombe Androy	Marovato Befeno	24	10 171	Non	En permanence	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Sihanamaro	45	22 633	Période sèche	.	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Tsيمانانادا	39	22 474	En permanence	.	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Analamary	23	10 526	Période sèche	.	Non	.	Non
Bekily	Ambahita	28	16 862	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Bekily	Ambatosola	10	9 319	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Bekily	Anivorano Mitsinjo	10	5 565	En permanence	.	Oui	Non	Non
Bekily	Anja Avaratra	6	3 767	En permanence	.	Non	Non	Non
Bekily	Ankaranabo Avaratra	14	4 932	En permanence	.	Oui	Non	Non
Bekily	Antsakoamaro	9	5 035	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Bekily	Bekitro	32	32 783	En permanence	.	Oui	Oui	Privé
Bekily	Belindo Mahasoa	27	12 896	En permanence	.	Oui	Non	Non

District	Commune	Nombre de Fokontany	Nb estimatif d'habitants	Accessibilité du chef lieu en voiture légère	Accessibilité du chef lieu en voiture 4x4	Existence ligne de transport en commun	Terminus ligne de transport en commun	Existence station d'essence
Bekily	Beraketa	22	14 004	En permanence	.	Oui	Oui	Privé
Bekily	Beteza	14	7 774	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Bekily	Bevitiky	9	10 080	En permanence	.	Non	Non	Non
Bekily	Manakompy	17	5 726	En permanence	.	Oui	Non	Non
Bekily	Marovito	12	15 400	En permanence	.	Non	Non	Non
Bekily	Morafeno Bekily	16	21 432	En permanence	.	Oui	Oui	Grande Cie.
Bekily	Tanandava	23	14 618	En permanence	.	Oui	Oui	Non
Bekily	Tsikolaky	8	5 124	En permanence	.	Oui	Non	Non
Bekily	Tanambao-Isirandrony	6	4 962	En permanence	.	Oui	Non	Non
Bekily	Vohimanga	9	5 558	En permanence	.	Oui	Non	Non
Bekily	Besakoa	7	3 305	En permanence	.	Oui	Non	Non
Beloha	Beloha	51	27 467	En permanence	En permanence	Oui	Oui	Privé
Beloha	Kopoky	39	19 201	Période sèche	En permanence	Oui	Non	Non
Beloha	Marolinta	26	14 645	Période sèche	Période sèche	Non	.	Non
Beloha	Tranoroa	35	22 132	.	En permanence	Oui	Non	Privé
Beloha	Tranovaho	32	24 000	En permanence	En permanence	Non	.	Non
Beloha	Behabobo	17	.	Période sèche	Période sèche	Non	.	Non
Tsihombe	Antaritarika	25	14 115	En permanence	.	Non	.	Non
Tsihombe	Betanty (Faux Cap))	14	14 259	En permanence	.	Non	.	Non
Tsihombe	Imongy	18	15 000	En permanence	.	Non	.	Non
Tsihombe	Marovato	18	14 122	En permanence	.	Non	.	Non
Tsihombe	Tsihombe	43	30 336	En permanence	.	Non	.	Non
Tsihombe	Anjapaly	14	12 142	En permanence	.	Non	.	Non
Tsihombe	Nikoly	26	18 500	En permanence	.	Non	.	Non

Annexe 2. Réseau électrique

District	Commune	Existence de marché	Lieu aménagé pour le marché	Existence réseau électrique	Zone couverte dans la Commune	Principale source de production	Puissance installée (KWh)
Ambovombe Androy	Ambanisarika	Oui	Oui	Non	.	.	.
Ambovombe Androy	Ambazoa	Oui	Oui	Non	.	.	.
Ambovombe Androy	Ambohimalaza	Oui	Oui	Non	.	.	.
Ambovombe Androy	Ambonaivo	Oui	Oui	Non	.	.	.
Ambovombe Androy	Ambondro	Oui	Oui	Non	.	.	.
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	Oui	Oui	JIRAMA	Une partie	Thermique	469
Ambovombe Androy	Ampamata	Oui	Oui	Non	.	.	.
Ambovombe Androy	Andalatanosy	Oui	Oui	Non	.	.	.
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira	Oui	Oui	Non	.	.	.
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo	Oui	Oui	Autre	.	Thermique	80
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato	Oui	Oui	Non	.	.	.
Ambovombe Androy	Imanombo	Oui	Oui	Non	.	.	.
Ambovombe Androy	Jafaro	Oui	Oui	Non	.	.	.
Ambovombe Androy	Maroalomainite	Oui	Oui	Non	.	.	.
Ambovombe Androy	Maroalopoty	Oui	Oui	Non	.	.	.
Ambovombe Androy	Marovato Befeno	Oui	Oui	Non	.	.	.
Ambovombe Androy	Sihanamaro	Oui	Oui	Non	.	.	.
Ambovombe Androy	Tsimananada	Oui	Oui	Non	.	.	.
Ambovombe Androy	Analamary	Oui	Oui	Non	.	.	.
Bekily	Ambahita	Oui	Oui	Non	.	.	.
Bekily	Ambatosola	Oui	Oui	Non	.	.	.
Bekily	Anivorano Mitsinjo	Oui	Oui	Non	.	.	.
Bekily	Anja Avaratra	Oui	Oui	Non	.	.	.
Bekily	Ankaranabo Avaratra	Non	.	Non	.	.	.
Bekily	Antsakoamaro	Oui	Oui	Non	.	.	.
Bekily	Bekitro	Oui	Oui	Non	.	.	.
Bekily	Belinda Mahasoa	Oui	Non	Non	.	.	.

District	Commune	Existence de marché	Lieu aménagé pour le marché	Existence réseau électrique	Zone couverte dans la Commune	Principale source de production	Puissance installée (KWh)
Bekily	Beraketa	Oui	Oui	Autre	.	Thermique	.
Bekily	Beteza	Oui	Oui	Non	.	.	.
Bekily	Bevitiky	Oui	Non	Non	.	.	.
Bekily	Manakompy	Oui	Non	Non	.	.	.
Bekily	Maroviro	Oui	Non	Non	.	.	.
Bekily	Morafeno Bekily	Oui	Oui	JIRAMA	Toute	Thermique	180
Bekily	Tanandava	Oui	Oui	Non	.	.	.
Bekily	Tsikolaky	Oui	Oui	Non	.	.	.
Bekily	Tanambao-Isirandran	Oui	Oui	Non	.	.	.
Bekily	Vohimanga	Oui	Non	Non	.	.	.
Bekily	Besakoa	Non	.	Non	.	.	.
Beloha	Beloha	Oui	Oui	JIRAMA	Une partie	Thermique	98
Beloha	Kopoky	Oui	Oui	Non	.	.	.
Beloha	Marolinta	Oui	Oui	Non	.	.	.
Beloha	Tranoroa	Oui	Oui	Autre	Une partie	Thermique	.
Beloha	Tranovaho	Oui	Oui	Non	.	.	.
Beloha	Behabobo	Oui	Oui	Non	.	.	.
Tsihombe	Antaritarika	Oui	Oui	Non	.	.	.
Tsihombe	Betanty (Faux Cap)	Oui	Oui	Non	.	.	.
Tsihombe	Imongy	Oui	Oui	Non	.	.	.
Tsihombe	Marovato	Oui	Oui	Non	.	.	.
Tsihombe	Tsihombe	Oui	Oui	JIRAMA	Toute	Thermique	96
Tsihombe	Anjapaly	Oui	Oui	Non	.	.	.
Tsihombe	Nikoly	Oui	Oui	Non	.	.	.

Annexe 3. Accès à l'eau courante

District	Commune	Existence réseau eau courante	Zone couverte dans la Commune	Nb heure de distribution / jour	Capacité fournie (m ³)	Nb abonnés en 2009	Demande d'abonnement non satisfaite en 2009	Volume d'eau consommé (m ³)
Ambovombe Androy	Ambanisarika	Non
Ambovombe Androy	Ambazoa	Non
Ambovombe Androy	Ambahimalaza	Non
Ambovombe Androy	Ambonaivo	Non
Ambovombe Androy	Ambondro	Non
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	Non
Ambovombe Androy	Ampamata	Non
Ambovombe Androy	Andalatanosy	Autre	Une partie	24 h/24
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira	Non
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo	Autre	Une partie	24 h/24
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato	Non
Ambovombe Androy	Imanombo	Autre	Une partie	24 h/24
Ambovombe Androy	Jafaro	Autre	Une partie	24 h/24
Ambovombe Androy	Maroalomaine	Non
Ambovombe Androy	Maroalopoty	Non
Ambovombe Androy	Marovato Befeno	Non
Ambovombe Androy	Sihanamaro	Non
Ambovombe Androy	Tsimananada	Non
Ambovombe Androy	Analamary	Non
Bekily	Ambahita	Non
Bekily	Ambatosala	Non
Bekily	Anivorano Mitsinjo	Non
Bekily	Anja Avaratra	Non
Bekily	Ankaranabo Avaratra	Non
Bekily	Antsakoamaro	Non
Bekily	Bekitro	Non
Bekily	Belindo Mahasoa	Non

District	Commune	Existence réseau eau courante	Zone couverte dans la Commune	Nb heure de distribution / jour	Capacité fournie (m³)	Nb abonnés en 2009	Demande d'abonnement non satisfaite en 2009	Volume d'eau consommé (m³)
Bekily	Beraketa	Autre	Une partie	Moins de 12h	7	.	.	.
Bekily	Beteza	Non
Bekily	Bevitiky	Non
Bekily	Manakompy	Non
Bekily	Maroviro	Non
Bekily	Morafeno Bekily	JIRAMA	Toute	24 h/24	50 268	175	2	35 741
Bekily	Tanandava	Non
Bekily	Tsikolaky	Non
Bekily	Tanambao-Isirandran	Non
Bekily	Vohimanga	Non
Bekily	Besakoa	Non
Beloha	Beloha	Autre	Une partie	Moins de 12h	20	.	.	.
Beloha	Kopoky	Non
Beloha	Marolinta	Non
Beloha	Tranoroa	Non
Beloha	Tranovaho	Autre	Une partie	24 h/24	12	.	.	.
Beloha	Behabobo	Non
Tsihombe	Antaritarika	Non
Tsihombe	Betanty (Faux Cap)	Non
Tsihombe	Imongy	Non
Tsihombe	Marovato	Non
Tsihombe	Tsihombe	JIRAMA	Une partie	12 à 23h	21 321	98	8	2 500
Tsihombe	Anjapaly	Non
Tsihombe	Nikoly	Non

Annexe 4. Réseau de télécommunication

District	Commune	Existence de bornes fontaines	Structure de gestion et d'entretien des BF	Principal mode d'appro. en eau	Réseau téléphonique fixe	Réseau téléphonique mobile	Accès internet	Nb cybercafé	Possibilité communication BLU
Ambovombe Androy	Ambanisarika	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Ambazoa	Non	.	Impluvium, citerne	Non	Oui	Non	.	Oui
Ambovombe Androy	Ambohimalaza	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Ambonaivo	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Ambondro	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	Non	.	Puits	Oui	Oui	Oui	2	Oui
Ambovombe Androy	Ampamata	Non	.	Forage manuel	Non	Oui	Non	.	Oui
Ambovombe Androy	Andalatanosy	Autre	Oui	Borne fontaine	Non	Oui	Non	.	Oui
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo	Autre	Oui	Borne fontaine	Non	Oui	Non	.	Oui
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Imanombo	Non	.	Forage manuel	Non	Oui	Non	.	Oui
Ambovombe Androy	Jafaro	Non	.	Forage manuel	Non	Oui	Non	.	Oui
Ambovombe Androy	Maroalomainte	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Maroalopoty	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Marovato Befeno	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Oui
Ambovombe Androy	Sihanamaro	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Tsimananada	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Ambovombe Androy	Analamary	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Bekily	Ambahita	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Bekily	Ambatosola	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Bekily	Anivorano Mitsinjo	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Bekily	Anja Avaratra	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Bekily	Ankaranabo Avaratra	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Bekily	Antsakoamaro	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Bekily	Bekitro	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Oui	Non	.	Oui

District	Commune	Existence de bornes fontaines	Structure de gestion et d'entretien des BF	Principal mode d'appro. en eau	Réseau téléphonie fixe	Réseau téléphonie mobile	Accès internet	Nb cybercafé	Possibilité communication BLU
Bekily	Belindo Mahasoa	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Oui	Non	.	Non
Bekily	Beraketa	Autre	Oui	Borne fontaine	Non	Oui	Non	.	Oui
Bekily	Beteza	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Bekily	Bevitiky	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Bekily	Manakompy	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Oui	Non	.	Non
Bekily	Maroviro	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Bekily	Morafeno Bekily	JIRAMA	Oui	Rivière, fleuve	Non	Oui	Non	.	Oui
Bekily	Tanandava	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Bekily	Tsikolaky	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Bekily	Tanambao-Isirandranany	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Bekily	Vohimanga	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Bekily	Besakoa	Non	.	Puits	Non	Oui	Non	.	Non
Beloha	Beloha	Autre	Oui	Domestique	Non	Oui	Non	.	Oui
Beloha	Kopakly	Non	.	Puits	Non	Non	Non	.	Non
Beloha	Marolinta	Non	.	Impluvium, citerne	Non	Non	Non	.	Oui
Beloha	Tranoroa	Non	.	Rivière, fleuve	Oui	Non	Non	.	Oui
Beloha	Tranovaho	Autre	Oui	Domestique	Non	Oui	Non	.	Non
Beloha	Behabobo	Non	.	Rivière, fleuve	Non	Non	Non	.	Non
Tsihombe	Antaritarika	Non	.	Impluvium, citerne	Non	Non	Non	.	Non
Tsihombe	Betanty (Faux Cap)	Non	.	Impluvium, citerne	Non	Non	Non	.	Non
Tsihombe	Imongy	Non	.	Impluvium, citerne	Non	Non	Non	.	Non
Tsihombe	Marovato	Non	.	Impluvium, citerne	Non	Non	Non	.	Non
Tsihombe	Tsihombe	JIRAMA	Oui	Rivière, fleuve	Non	Oui	Oui	.	Non
Tsihombe	Anjapaly	Non	.	Impluvium, citerne	Non	Non	Non	.	Non
Tsihombe	Nikoly	Non	.	Impluvium, citerne	Non	Non	Non	.	Non

Annexe 5. Accès à l'information et sécurité

District	Commune	Existence agence PAOMA	Existence service privé de poste	Capter RNM	Capter TVM	Capter radio privé	Capter TV privé	Nb caserne Gendarmerie	Nb poste de Police	Nb Caserne détachement de l'armée
Ambovombe Androy	Ambanisarika	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	-	-	-
Ambovombe Androy	Ambazoa	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Ambovombe Androy	Ambohimalaza	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Ambovombe Androy	Ambonaivo	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Ambovombe Androy	Ambondro	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	1	1	-
Ambovombe Androy	Ampamata	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Ambovombe Androy	Andalatanosy	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	1	-	-
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Ambovombe Androy	Imanombo	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	1	-	-
Ambovombe Androy	Jafaro	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Ambovombe Androy	Maroalomainte	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Ambovombe Androy	Maroalopoty	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Ambovombe Androy	Marovato Befeno	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Ambovombe Androy	Sihanamaro	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Ambovombe Androy	Tsimananada	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	-	-	-
Ambovombe Androy	Analamary	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Bekily	Ambahita	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	1	-	1
Bekily	Ambatosola	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	1	-	1
Bekily	Anivorano Mitsinjo	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	-	-	-
Bekily	Anja Avaratra	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	-	-	-
Bekily	Ankaranabo Avaratra	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	-	-	-
Bekily	Antsakoamaro	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	1	-	-
Bekily	Bekitro	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	1	-	-

District	Commune	Existence agence PAOMA	Existence service privé de poste	Capter RNM	Capter TVM	Capter radio privé	Capter TV privé	Nb caserne Gendarmerie	Nb poste de Police	Nb Caserne détachement de l'armée
Bekily	Belindo Mahasoa	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	-	-	-
Bekily	Beraketa	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	1	-	-
Bekily	Beteza	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	-	-	-
Bekily	Bevitiky	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	-	-	-
Bekily	Manakompy	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	-	-	-
Bekily	Maroviro	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	1	-	-
Bekily	Morafeno Bekily	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	1	-	-
Bekily	Tanandava	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	1	-	1
Bekily	Tsikolaky	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	-	-	-
Bekily	Tanambao-Tsirandranany	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	-	-	-
Bekily	Vohimanga	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	-	-	-
Bekily	Besakoa	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	-	-	-
Beloha	Beloha	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	1	-	-
Beloha	Kopoky	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	-	-	-
Beloha	Marolinta	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Beloha	Tranoroa	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Beloha	Tranovaho	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-
Beloha	Behabobo	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	-	-	-
Tsihombe	Antaritarika	Non	Non	Non	Non	Non	Non	-	-	-
Tsihombe	Betanty (Faux Cap)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	1	-	-
Tsihombe	Imongy	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	-	-	-
Tsihombe	Marovato	Non	Non	Non	Non	Non	Non	-	-	-
Tsihombe	Tsihombe	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	1	-	-
Tsihombe	Anjapaly	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	-	-	-
Tsihombe	Nikoly	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	-	-	-

Annexe 6. Religion

District	Commune	Nb EKAR	Nb édifice Anglicane	Nb FJKM	Nb FLM	Nb édifice Adventiste	Nb édifice Jesosy Mamony	Nb édifice Autre Chrétiennes	Nb édifice Musulmane	Nb Autres édifices
Ambovombe Androy	Ambanisarika	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Ambazoa	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Ambahimalaza	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Ambonaivo	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Ambondro	1	1	1	1	1	1	2	-	-
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	1	-	-	1	-	1	4	1	-
Ambovombe Androy	Ampamata	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Andalatanosy	1	-	-	1	-	1	-	-	-
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo	1	-	1	1	-	1	-	-	-
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Imanombo	1	-	-	1	-	1	-	-	-
Ambovombe Androy	Jafaro	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Maroalomaine	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Marolopoty	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Marovato Befeno	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Sihanamaro	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Tsimananada	1	-	-	1	-	-	1	-	-
Ambovombe Androy	Analamary	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Bekily	Ambahita	2	-	-	1	-	-	-	-	-
Bekily	Ambatosola	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Bekily	Anivorano Mitsinjo	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Bekily	Anja Avatra	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Bekily	Ankaranabo Avatra	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Bekily	Antsakoamaro	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bekily	Bekitro	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Bekily	Belindo Mahaso	1	-	-	1	-	1	-	-	-

District	Commune	Nb EKAR	Nb édifice Anglicane	Nb FJKM	Nb FLIM	Nb édifice Adventiste	Nb édifice Jesosy Mamoni	Nb édifice Autre Chrétiennes	Nb édifice Musulmane	Nb Autres édifices
Bekily	Beaketa	1	-	-	1	-	1	1	-	-
Bekily	Beteza	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Bekily	Bevitiky	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bekily	Manakompy	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Bekily	Maroviro	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bekily	Morafeno Bekily	2	-	1	1	1	1	3	-	-
Bekily	Tanandava	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bekily	Tsikolaky	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Bekily	Tanambao-Isirandran	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Bekily	Vohimanga	1	-	-	-	-	-	1	-	-
Bekily	Besakoa	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Beloha	Beloha	1	-	1	1	-	1	1	1	-
Beloha	Kopoky	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Beloha	Marolinta	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Beloha	Tranoroa	1	-	-	1	-	1	1	-	-
Beloha	Tranovaho	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Beloha	Behabobo	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Tsihombe	Antaritarika	10	-	-	-	-	-	-	-	-
Tsihombe	Betanty (Faux Cap)	9	-	-	6	-	-	-	-	-
Tsihombe	Imongy	6	-	-	-	-	-	-	-	-
Tsihombe	Marovato	6	-	-	6	-	-	-	-	-
Tsihombe	Tsihombe	9	-	-	6	1	1	-	-	-
Tsihombe	Anjapaly	3	-	-	8	-	-	-	-	-
Tsihombe	Nikoly	5	-	-	1	-	-	-	-	-

Annexe 7. Sports et loisirs

District	Commune	Nb terrain de sport public	Nb terrain de sport privé	Nb salle de spectacle publique	Nb salle de spectacle privé
Ambovombe Androy	Ambanisarika	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Ambazoa	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Ambohimalaza	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Ambonaivo	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Ambondro	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	3	1	-	1
Ambovombe Androy	Ampamata	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Andalafanasy	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo	1	1	1	-
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Imanombo	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Jafaro	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Maroalomaine	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Maroalopoty	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Marovato Befeno	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Sihanamaro	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Tsimananada	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Andalamary	-	-	-	-
Bekily	Ambahita	1	-	-	-
Bekily	Ambatosola	-	-	-	-
Bekily	Anivorano Mitsinjo	-	-	-	-
Bekily	Anja Avaratra	-	-	-	-
Bekily	Ankaranabo Avaratra	-	-	-	-
Bekily	Antsakoamaro	-	-	-	-

District	Commune	Nb terrain de sport public	Nb terrain de sport privé	Nb salle de spectacle publique	Nb salle de spectacle privé
Bekily	Bekitro	2	-	1	1
Bekily	Belindo Mahasoa	1	-	-	-
Bekily	Beraketa	-	2	-	-
Bekily	Beteza	-	-	-	-
Bekily	Bevitiky	-	-	-	-
Bekily	Manakompy	-	-	-	-
Bekily	Maroviro	-	-	-	-
Bekily	Morafeno Bekily	1	5	2	1
Bekily	Tanandava	-	1	-	-
Bekily	Tsikolaky	-	-	-	-
Bekily	Tanambao-Tsirandramy	-	-	-	-
Bekily	Vohimanga	-	-	-	-
Bekily	Besakoa	-	-	-	-
Beloha	Beloha	4	2	1	1
Beloha	Kopoky	1	-	-	-
Beloha	Marolinta	1	-	1	-
Beloha	Tranoroa	2	-	1	1
Beloha	Tranovaho	1	3	1	-
Beloha	Behabobo	-	-	1	-
Tsihombe	Antaritarika	.	.	1	.
Tsihombe	Betanty (Faux Cap)	.	.	1	.
Tsihombe	Imongy	.	.	1	.
Tsihombe	Marovato	.	.	1	.
Tsihombe	Tsihombe	3	1	1	1
Tsihombe	Anjapaly
Tsihombe	Nikoly

Annexe 8. Education - Primaire publique

District	Commune	Nombre EPP	Nb école communautaire	Nb salle de classe des EPP	Inscrits en EPP en 07-08	Candidats des EPP au CEPE 08	Candidats des EPP reçus au CEPE 08	Total enseignants des EPP en 07-08	Enseignants FRAM des EPP en 07-08
Ambovombe Androy	Ambanisarika	5	-	12	830	30	21	19	10
Ambovombe Androy	Ambazoa	5	-	14	1 189	65	41	18	12
Ambovombe Androy	Ambohimalaza	7	-	15	765	58	34	19	9
Ambovombe Androy	Ambonaivo	5	-	12	940	65	22	17	9
Ambovombe Androy	Ambondro	12	-	27	1 963	172	118	37	16
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	25	-	75	7 516	847	537	59	65
Ambovombe Androy	Ampamata	8	-	16	694	14	7	11	8
Ambovombe Androy	Andalatanosy	26	-	48	3 025	175	94	49	32
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira	6	-	12	1 024	34	21	11	7
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo	30	-	48	3 179	67	66	49	34
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato	7	-	15	1 437	118	83	18	12
Ambovombe Androy	Imanombo	12	-	18	1 218	30	30	28	18
Ambovombe Androy	Jafaro	8	-	23	1 302	22	21	22	16
Ambovombe Androy	Marodomaine	8	-	15	1 503	78	35	21	12
Ambovombe Androy	Marolopoty	9	-	18	1 609	121	76	21	12
Ambovombe Androy	Marovato Befeno	4	-	8	589	31	29	10	3
Ambovombe Androy	Sihanamaro	21	-	38	2 611	129	98	45	32
Ambovombe Androy	Tsimananada	4	-	13	999	109	68	19	8
Ambovombe Androy	Analamary	4	-	10	1 191	27	3	12	9
Bekily	Ambahita	27	17	43	2 973	91	46	11	35
Bekily	Ambatosola	11	8	25	1 649	56	22	5	18
Bekily	Anivorano Mitsinjo	1	-	5	107	14	9	1	1
Bekily	Anja Avaratra	4	3	7	304	7	-	1	3
Bekily	Ankaranabo Avaratra	7	5	16	750	8	4	4	12
Bekily	Antsakoamaro	7	3	15	688	12	2	5	7
Bekily	Bekitro	22	10	41	2 821	87	51	23	19
Bekily	Belindo Mahasoa	20	13	26	1 231	52	26	9	12

District	Commune	Nombre EPP	Nb école communautaire	Nb salle de classe des EPP	Inscrits en EPP en 07-08	Candidats des EPP au CEPE 08	Candidats des EPP reçus au CEPE 08	Total enseignants des EPP en 07-08	Enseignants FRAM des EPP en 07-08
Bekily	Beraketa	10	6	32	1 782	56	41	10	23
Bekily	Beteza	7	6	13	691	13	5	2	5
Bekily	Bevitiky	7	5	9	429	-	-	2	4
Bekily	Manakompy	13	10	16	1 182	26	15	3	15
Bekily	Maroviro	9	7	13	673	2	-	2	10
Bekily	Morafeno Bekily	9	6	28	1 787	231	170	18	15
Bekily	Tanandava	18	13	23	1 908	59	7	6	27
Bekily	Tsikolaky	7	4	11	624	10	1	3	9
Bekily	Tanambao-Tsirandany	6	3	17	746	43	21	1	10
Bekily	Vohimanga	3	1	8	424	22	3	3	4
Bekily	Besakoa	8	5	13	607	16	8	2	10
Beloha	Beloha	18	6	43	1 540	244	178	52	30
Beloha	Kopoky	12	6	17	594	65	18	26	20
Beloha	Marolinta	10	-	15	755	43	26	23	15
Beloha	Tranoroa	19	9	25	1 112	41	40	31	24
Beloha	Tranovaho	14	5	22	823	52	33	28	18
Beloha	Behabobo	5	2	8	330	25	24	9	7
Tsihombe	Antaritarika	15	.	24	2 089	218	151	34	.
Tsihombe	Betanty (Faux Cap)	17	.	43	2 675	176	165	42	.
Tsihombe	Imongy	18	.	19	1 844	109	104	24	.
Tsihombe	Marovato	26	.	40	2 495	139	118	32	.
Tsihombe	Tsihombe	39	.	78	4 876	387	349	76	.
Tsihombe	Aniapaly	12	.	32	1 955	145	108	26	.
Tsihombe	Nikoly	30	.	39	2 332	83	77	32	.

Annexe 9. Education - Primaire privé

District	Commune	Nb école primaire privé	Nb salle de classe	Inscrits dans les écoles privées en 07-08	Candidats écoles privés au CEPE 08	Candidats écoles privés reçus au CEPE 08	Enseignants école privé en 07-08	Existence Bibliothèque	Existence hall d'information
Ambovombe Androy	Ambanisarika	2	2	133	-	-	2	1	2
Ambovombe Androy	Ambazoa	1	2	163	5	5	3	2	2
Ambovombe Androy	Ambohimalaza	1	1	75	-	-	1	2	2
Ambovombe Androy	Ambonaivo	2	2	143	-	-	1	2	2
Ambovombe Androy	Ambondro	5	6	359	-	-	5	2	2
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	21	51	2 241	259	247	54	1	2
Ambovombe Androy	Ampamata	2	2	148	-	-	2	2	2
Ambovombe Androy	Andalafanasy	6	6	426	-	-	6	2	2
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira	2	3	219	10	10	3	2	2
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo	6	11	700	46	46	10	1	2
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato	2	2
Ambovombe Androy	Imanombo	2	2	212	-	-	2	2	2
Ambovombe Androy	Jafaro	10	11	827	-	-	11	2	2
Ambovombe Androy	Marolaimainte	2	2
Ambovombe Androy	Maroalopoty	4	8	667	43	43	9	2	2
Ambovombe Androy	Marovato Befeno	2	2
Ambovombe Androy	Sihanamaro	1	1	48	-	-	1	2	2
Ambovombe Androy	Tsimananada	2	2
Ambovombe Androy	Analamary	2	2
Bekily	Ambahita	2	2
Bekily	Ambatosola	2	2
Bekily	Anivorano Mitsinjio	2	2	80	-	-	2	2	2
Bekily	Anja Avaratra	2	2
Bekily	Ankaranabo Avaratra	2	2
Bekily	Antsakoamaro	1	1	70	-	-	1	2	2
Bekily	Bekitro	1	1	47	-	-	1	2	2

District	Commune	Nb école primaire privé	Nb salle de classe	Inscrits dans les écoles privés en 07-08	Candidats écoles privés au CEPE 08	Candidats écoles privés reçus au CEPE 08	Enseignants école privé en 07-08	Existence Bibliothèque	Existence hall d'information
Bekily	Belindo Mahasoa	1	1	77	-	-	1	2	2
Bekily	Beraketa	4	9	420	29	29	9	2	2
Bekily	Beteza	2	2
Bekily	Bevitiky	3	3	202	-	-	3	2	2
Bekily	Manakompy	2	2
Bekily	Maroviro	2	2
Bekily	Morafeno Bekily	2	16	588	91	86	13	2	2
Bekily	Tanandava	2	2	113	-	-	2	2	2
Bekily	Tsikolaky	1	1	57	-	-	1	2	2
Bekily	Tanambao-Tsirandranany	2	2
Bekily	Vohimanga	2	2
Bekily	Besakoa	2	2
Beloha	Beloha	3	8	117	42	39	10	1	1
Beloha	Kopoky	5	4	269	-	-	7	-	-
Beloha	Marolinta	-	-
Beloha	Tranoroa	2	2	103	-	-	2	-	-
Beloha	Tranovaho	5	5	107	-	-	7	-	-
Beloha	Behabobo	-	-
Tsihombe	Antaritarika	1	1	72	.	.	1	2	2
Tsihombe	Betanty (Faux Cap)	2	2	155	.	.	2	2	2
Tsihombe	Imongy	1	1	79	.	.	1	2	2
Tsihombe	Marovato	2	2	120	.	.	2	2	2
Tsihombe	Tsihombe	1	8	412	35	34	8	1	2
Tsihombe	Anjapaly	2	2
Tsihombe	Nikoly	2	2

Annexe 10. Education - Secondaire publique

District	Commune	Nb CEG	Nb salle de classe CEG	Inscrits en 6ème dans les CEG en 08-09	Inscrits aux CEG en 07-08	Candidats CEG inscrits au BEPC 08	Candidats CEG reçus au BEPC 08	Enseignants des CEG en 07-08	Enseignants FRAM des CEG en 07-08
Ambovombe Androy	Ambanisarika
Ambovombe Androy	Ambazoa
Ambovombe Androy	Ambohimalaza
Ambovombe Androy	Ambonaivo
Ambovombe Androy	Ambondro	1	4	157	266	40	35	3	-
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	1	11	760	1 363	271	198	16	-
Ambovombe Androy	Ampamata
Ambovombe Androy	Andalafanasy	1	3	122	130	-	-	3	-
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo	1	5	135	283	42	39	5	-
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato	1	2	36	107	-	-	3	-
Ambovombe Androy	Imanombo
Ambovombe Androy	Jafaro
Ambovombe Androy	Maralomainte
Ambovombe Androy	Maralopoty	1	2	33	35	-	-	4	-
Ambovombe Androy	Marovato Befeno
Ambovombe Androy	Sihanamaro	1	2	144	155	-	-	3	-
Ambovombe Androy	Tsimananada
Ambovombe Androy	Analamary
Bekily	Ambahita
Bekily	Ambatosola
Bekily	Anivorano Mitsinjo
Bekily	Anja Avaratra
Bekily	Ankarambo Avaratra
Bekily	Antsakoamaro
Bekily	Bekitro	1	2	70	117	13	5	7	-

District	Commune	Nb CEG	Nb salle de classe CEG	Inscrits en 6ème dans les CEG en 08-09	Inscrits aux CEG en 07-08	Candidats CEG inscrits au BEPC 08	Candidats CEG reçus au BEPC 08	Enseignants des CEG en 07-08	Enseignants FRAM des CEG en 07-08
Bekily	Belindo Mahasoa
Bekily	Beraketa	1	4	89	173	23	7	12	1
Bekily	Beteza
Bekily	Bevitiky
Bekily	Manakompy
Bekily	Maroviro
Bekily	Morafeno Bekily	1	14	404	732	153	103	27	2
Bekily	Tanandava
Bekily	Isikolaky
Bekily	Tanambao-Tsirandranany
Bekily	Vohimanga
Bekily	Besakoa
Beloha	Beloha	1	3	184	538	82	22	16	7
Beloha	Kopoky
Beloha	Marolinta	1	.	24	41	-	-	1	-
Beloha	Tranoroa	1	.	81	201	37	6	9	3
Beloha	Tranovaho
Beloha	Behabobo
Tsihombe	Antaritarika	1	5	209	406	39	9	4	.
Tsihombe	Betanty (Faux Cap)	1	4	196	517	39	12	5	.
Tsihombe	Imongy	1	3	155	318	.	4	4	2
Tsihombe	Marovato	1	2	79	204	26	14	4	.
Tsihombe	Tsihombe	1	8	655	1 157	166	87	16	.
Tsihombe	Anjapaly
Tsihombe	Nikoly

Annexe 11. Education - Secondaire privé

District	Commune	Nb collèges privés	Nb salle de classe des collèges privés	Inscrits en 6ème aux collèges privés en 08-09	Inscrits aux collèges privés en 07-08	Candidats collèges privés au BEPC 08	Candidats collèges privés reçus au BEPC 08	Total enseignants des collèges privés en 07-08
Ambovombe Androy	Ambanisarika
Ambovombe Androy	Ambazoa
Ambovombe Androy	Ambohimalaza
Ambovombe Androy	Ambonaivo
Ambovombe Androy	Ambondro
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	4	19	268	649	139	69	28
Ambovombe Androy	Ampamata
Ambovombe Androy	Andalafanasy
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato
Ambovombe Androy	Imanombo
Ambovombe Androy	Jafaro
Ambovombe Androy	Maroalomainite
Ambovombe Androy	Maroalopoty
Ambovombe Androy	Marovato Befeno
Ambovombe Androy	Sihanamaro
Ambovombe Androy	Tsimanada
Ambovombe Androy	Analamary
Bekily	Ambahita
Bekily	Ambatosola
Bekily	Anivorano Mitsinjo
Bekily	Anja Avaratra
Bekily	Ankaranabo Avaratra
Bekily	Antsakoamaro
Bekily	Bekitro

District	Commune	Nb collèges privés	Nb salle de classe des collèges privés	Inscrits en 6ème aux collèges privés en 08-09	Inscrits aux collèges privés en 07-08	Candidats collèges privés au BEPC 08	Candidats collèges privés reçus au BEPC 08	Total enseignants des collèges privés en 07-08
Bekily	Belindo Mahasoa
Bekily	Beraketa
Bekily	Beteza
Bekily	Bevitiky
Bekily	Manakompy
Bekily	Maroviro
Bekily	Morafeno Bekily	1	4	59	147	-	-	11
Bekily	Tanandava
Bekily	Tsikolaky
Bekily	Tanambao-Tsirandranany
Bekily	Vohimanga
Bekily	Besakoa
Beloha	Beloha	1	3	34	104	-	-	4
Beloha	Kopoky
Beloha	Marolinta
Beloha	Tranoroa
Beloha	Tranovaho
Beloha	Behabobo
Tsihombe	Antaritarika
Tsihombe	Betanty (Faux Cap)
Tsihombe	Imongy
Tsihombe	Marovato
Tsihombe	Tsihombe	1	4	60	60	.	.	5
Tsihombe	Anjapaly
Tsihombe	Nikoly

Annexe 12. Education - Lycée public

District	Commune	Nb lycées d'enseignement général publics	Nb salle de classe lycées publics	Inscrits en 2 nd dans lycées publics en 08-09	Inscrits dans lycées publics en 07-08	Candidats lycées publics au BACC 08	Candidats lycées publics reçus au BACC 08	Enseignants lycées publics en 07-08
Ambovombe Androy	Ambanisirika
Ambovombe Androy	Ambazoa
Ambovombe Androy	Ambohimalaza
Ambovombe Androy	Ambonaivo
Ambovombe Androy	Ambondro
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	1	12	279	521	99	71	12
Ambovombe Androy	Ampamata
Ambovombe Androy	Andalatanosy
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato
Ambovombe Androy	Imanombo
Ambovombe Androy	Jafaro
Ambovombe Androy	Maroalomaine
Ambovombe Androy	Maroalopoty
Ambovombe Androy	Marovato Befeno
Ambovombe Androy	Sihanamaro
Ambovombe Androy	Tsimananada
Ambovombe Androy	Analamary
Bekily	Ambahita
Bekily	Ambatosola
Bekily	Anivorano Mitsinjo
Bekily	Anja Avaratra
Bekily	Ankaranabo Avaratra
Bekily	Antsakoamaro
Bekily	Bekitro

District	Commune	Nb lycées d'enseignement général publics	Nb salle de classe lycées publics	Inscrits en 2 nd dans lycées publics en 08-09	Inscrits dans lycées publics en 07-08	Candidats lycées publics au BACC 08	Candidats lycées publics recus au BACC 08	Enseignants lycées publics en 07-08
Bekily	Belindo Mahasoa
Bekily	Beraketa
Bekily	Beteza
Bekily	Bevitiky
Bekily	Manakompy
Bekily	Maroviro
Bekily	Morafeno Bekily	1	4	118	107	27	17	14
Bekily	Tanandava
Bekily	Tsikolaky
Bekily	Tanambao-Tsirandranjy
Bekily	Vohimanga
Bekily	Besakoa
Beloha	Beloha	1	6	51	142	27	9	7
Beloha	Kopoky
Beloha	Marolinta
Beloha	Tranoroa
Beloha	Tranovaho
Beloha	Behabobo
Tsihombe	Antaritarika
Tsihombe	Betanty (Faux Cap)
Tsihombe	Imongy
Tsihombe	Marovato
Tsihombe	Tsihombe	1	4	239	351	40	19	8
Tsihombe	Anjapaly
Tsihombe	Nikoly

Annexe 13. Education - Lycée privé

District	Commune	Nb lycées privés d'ens. général	Nb salle de classe lycées privés	Inscrits en 2 nd dans lycées privés en 08-09	Inscrits aux lycées privés en 07-08	Candidats lycées privés au BACC 08	Candidats lycées privés reçus au BACC 08	Enseignants lycées privés en 07-08
Ambovombe Androy	Ambanisarika
Ambovombe Androy	Ambazoa
Ambovombe Androy	Ambohimalaza
Ambovombe Androy	Ambonaivo
Ambovombe Androy	Ambondro
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	1	1	35	34	-	-	2
Ambovombe Androy	Ampamata
Ambovombe Androy	Andalafanoso
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato
Ambovombe Androy	Imanombo
Ambovombe Androy	Jafaro
Ambovombe Androy	Maradlomainte
Ambovombe Androy	Maroalopoty
Ambovombe Androy	Marovato Befeno
Ambovombe Androy	Sihanamaro
Ambovombe Androy	Tsimananada
Ambovombe Androy	Analamary
Bekily	Ambahita
Bekily	Ambatosola
Bekily	Anivorano Mitsinjo
Bekily	Anja Avaratra
Bekily	Ankaranabo Avaratra
Bekily	Antsakoamaro
Bekily	Bekitro

District	Commune	Nb lycées privés d'ens. général	Nb salle de classe lycées privés	Inscrits en 2 nd dans lycées privés en 08-09	Inscrits aux lycées privés en 07-08	Candidats lycées privés au BACC 08	Candidats lycées privés reçus au BACC 08	Enseignants lycées privés en 07-08
Bekily	Belindo Mahasoa
Bekily	Beraketa
Bekily	Beteza
Bekily	Bevitiky
Bekily	Manakompy
Bekily	Maroviro
Bekily	Morafeno Bekily
Bekily	Tanandava
Bekily	Tsikolaky
Bekily	Tanambao-Tsirandranany
Bekily	Vohimanga
Bekily	Besakoa
Beloha	Beloha
Beloha	Kopoky
Beloha	Marolinta
Beloha	Tranoroa
Beloha	Tranovaho
Beloha	Behabobo
Tsihombe	Antaritarika
Tsihombe	Betanty (Faux Cap)
Tsihombe	Imongy
Tsihombe	Marovato
Tsihombe	Tsihombe
Tsihombe	Anjapaly
Tsihombe	Nikoly

Annexe 14. Santé - Accès aux soins

District	Commune	Durée pour aller à la formation sanitaire la plus proche	Nombre CSB I	Nombre CSB II	Nb médecins dans CSB II	Existence CHD I	Existence CHD II	Nb lits des hôpitaux publics
Ambovombe Androy	Ambanisarika	Moins d'1h	.	1	.	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Ambazoa	Moins d'1h	.	1	.	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Ambohimalaza	Moins d'1h	.	1	.	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Ambonaivo	Moins d'1h	.	1	.	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Ambondro	Moins d'1h	.	1	.	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	Moins d'1h	.	1	1	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Ampamata	Moins d'1h	.	1	.	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Andatatanosy	Moins d'1h	2	1	1	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira	Moins d'1h	.	1	.	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo	Moins d'1h	1	1	.	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato	Moins d'1h	.	1	.	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Imanombo	Moins d'1h	1	1	.	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Jafaro	Moins d'1h	.	1	.	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Maradomainte	Moins d'1h	.	1	.	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Maratlopoty	Moins d'1h	.	1	.	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Marovato Befeno	Moins d'1h	.	1	.	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Sihanamaro	Moins d'1h	.	1	.	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Tsimananada	Non	Non	.
Ambovombe Androy	Analamary	Non	Non	.
Bekily	Ambahita	1h à 3h	1	1	1	Non	Non	.
Bekily	Ambatosola	1h à 3h	.	1	.	Non	Non	.
Bekily	Anivorano Miitsinjio	1h à 3h	1	1	.	Non	Non	.
Bekily	Anja Avaratra	1h à 3h	.	1	.	Non	Non	.
Bekily	Ankaranabo Avaratra	1h à 3h	.	1	1	Non	Non	.
Bekily	Antsakoamaro	1h à 3h	.	1	.	Non	Non	.
Bekily	Bekitro	1h à 3h	.	1	1	Non	Non	.
Bekily	Belindo Manasoa	1h à 3h	.	1	1	Non	Non	.

District	Commune	Durée pour aller à la formation sanitaire la plus proche	Nombre CSB I	Nombre CSB II	Nb médecins dans CSB II	Existence CHD I	Existence CHD II	Nb lits des hôpitaux publics
Bekily	Beraketa	1h à 3h	1	2	1	Non	Non	.
Bekily	Beteza	1h à 3h	.	1	1	Non	Non	.
Bekily	Bevitiky	1h à 3h	.	1	-	Non	Non	.
Bekily	Manakompy	1h à 3h	.	1	-	Non	Non	.
Bekily	Maroviro	1h à 3h	1	1	-	Non	Non	.
Bekily	Morafeno Bekily	1h à 3h	1	1	1	Oui	Non	10
Bekily	Tanandava	1h à 3h	2	1	-	Non	Non	.
Bekily	Tsikolaky	1h à 3h	.	1	-	Non	Non	.
Bekily	Tanambao-Tsirandranjy	1h à 3h	.	1	-	Non	Non	.
Bekily	Vohimanga	1h à 3h	.	.	.	Non	Non	.
Bekily	Besakoa	1h à 3h	.	.	.	Non	Non	.
Beloha	Beloha	Moins d'1h	2	1	-	Oui	Oui	32
Beloha	Kopoky	Moins d'1h	3	1	-	Non	Non	.
Beloha	Marolinta	Moins d'1h	1	1	1	Non	Non	.
Beloha	Tranoroa	Moins d'1h	.	1	1	Non	Non	.
Beloha	Tranovaho	Moins d'1h	.	1	-	Non	Non	.
Beloha	Behabobo	.	.	1	-	Non	Non	.
Tsihombe	Antaritarika	1h à 3h	2	1	1	Non	Non	.
Tsihombe	Befanty (Faux Cap)	1h à 3h	2	1	.	Non	Non	.
Tsihombe	Imongy	1h à 3h	.	1	1	Non	Non	.
Tsihombe	Marovato	1h à 3h	.	1	.	Non	Non	.
Tsihombe	Tsihombe	1h à 3h	.	1	1	Oui	Non	9
Tsihombe	Anjapaly	1h à 3h	1	1	.	Non	Non	.
Tsihombe	Nikoly	1h à 3h	1	1	1	Non	Non	.

Annexe 15. Santé - Personnel de santé

District	Commune	Nb aide-sanitaires	Nb infirmiers(ères)	Nb sages-femmes	Nb médecins généralistes	Nb médecins spécialistes
Ambovombe Androy	Ambanisarika	1	-	1	-	-
Ambovombe Androy	Ambazoa	1	1	-	-	-
Ambovombe Androy	Ambohimalaza	-	1	1	-	-
Ambovombe Androy	Ambonaivo	1	-	1	-	-
Ambovombe Androy	Ambondro	-	1	1	-	-
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	2	-	1	1	-
Ambovombe Androy	Ampamata	-	1	1	-	-
Ambovombe Androy	Andalatanosy	1	-	1	1	-
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira	-	1	1	-	-
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo	2	1	2	-	-
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato	1	1	-	-	-
Ambovombe Androy	Imanombo	-	1	1	-	-
Ambovombe Androy	Jafaro	1	1	1	-	-
Ambovombe Androy	Maroalomainite	-	1	1	-	-
Ambovombe Androy	Maroalopoty	-	1	2	-	-
Ambovombe Androy	Marovato Befeno	-	1	1	-	-
Ambovombe Androy	Sihanamaro	1	1	1	-	-
Ambovombe Androy	Tsimananada	-	-	-	-	-
Ambovombe Androy	Analamary	-	-	-	-	-
Bekily	Ambahita	-	1	1	1	-
Bekily	Ambatosola	-	1	-	-	-
Bekily	Anivorano Mitsinjo	-	1	-	-	-
Bekily	Anja Avaratra	-	1	-	-	-
Bekily	Ankaranabo Avaratra	-	-	-	1	-
Bekily	Antsakoamaro	-	1	-	-	-

District	Commune	Nb aide-sanitaires	Nb infirmiers(ères)	Nb sages-femmes	Nb médecins généralistes	Nb médecins spécialistes
Bekily	Bekitro	1	1	1	1	.
Bekily	Belindo Mahasoa	-	-	1	1	.
Bekily	Beraketa	1	2	-	1	.
Bekily	Beteza	-	-	-	1	.
Bekily	Bevitiky	-	1	-	1	.
Bekily	Manakompy	-	1	-	-	.
Bekily	Maroviro	2	-	-	-	.
Bekily	Morafeno Bekily	1	2	4	2	.
Bekily	Tanandava	2	-	-	-	.
Bekily	Tsikolaky	-	1	-	-	.
Bekily	Tanambao-Tsirandramy	-	1	-	-	.
Bekily	Vohimanga	-	-	-	-	.
Bekily	Besakoa	-	-	-	-	.
Beloha	Beloha	3	2	2	1	.
Beloha	Kopoky	2	2	-	-	.
Beloha	Marolinta	2	.	.	1	.
Beloha	Tranoroa	.	.	1	1	.
Beloha	Tranovaho	.	1	.	.	.
Beloha	Behabobo	.	1	.	.	.
Tsihombe	Antaritarika	2	.	1	1	.
Tsihombe	Betanty (Faux Cap)	1	1	1	.	.
Tsihombe	Imongy	.	.	1	1	.
Tsihombe	Marovato	.	.	1	.	.
Tsihombe	Tsihombe	.	1	1	2	.
Tsihombe	Anjapaly	1	.	1	.	.
Tsihombe	Nikoly	1	.	.	1	.

Annexe 16. Santé - Accessibilité maternité sans risque

District	Commune	Durée pour aller au service de maternité le plus proche	Accessibilité en permanence du service	Existence de médecin dans le service	Possibilité accouchement césarienne	Nb service public de maternité	Nb sages-femmes dans les services publics de maternité
Ambovombe Androy	Ambanisarika	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	1
Ambovombe Androy	Ambazoa	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	-
Ambovombe Androy	Ambohimalaza	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	1
Ambovombe Androy	Ambonaivo	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	1
Ambovombe Androy	Ambondro	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	1
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Oui	1	5
Ambovombe Androy	Ampamata	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	1
Ambovombe Androy	Andalatanosy	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	1
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	1
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	2
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	-
Ambovombe Androy	Imanombo	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	1
Ambovombe Androy	Jafaro	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	1
Ambovombe Androy	Maroalomainte	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	1
Ambovombe Androy	Maroalopoty	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	2
Ambovombe Androy	Marovato Befeno	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	1
Ambovombe Androy	Sihanamaro	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	1
Ambovombe Androy	Tsimananada
Ambovombe Androy	Analamary
Bekily	Ambahita	1h à 3h	Toute l'année	Oui	Non	2	1
Bekily	Ambatosola	1h à 3h	Toute l'année	Non	Non	1	-
Bekily	Anivorano Mitsinjo	1h à 3h	Toute l'année	Non	Non	1	-
Bekily	Anja Avaratra	1h à 3h	Toute l'année	Non	Non	1	-
Bekily	Ankaramabo Avaratra	1h à 3h	Toute l'année	Oui	Non	1	-
Bekily	Antsakoamaro	1h à 3h	Toute l'année	Non	Non	1	-
Bekily	Bekitro	1h à 3h	Toute l'année	Oui	Non	1	1

District	Commune	Durée pour aller au service de maternité le plus proche	Accessibilité en permanence du service	Existence de médecin dans le service	Possibilité accouchement césarien	Nb service public de maternité	Nb sages-femmes dans les services publics de maternité
Bekily	Belindo Mahasoa	1h à 3h	Toute l'année	Oui	Non	1	1
Bekily	Beraketa	1h à 3h	Toute l'année	Oui	Non	2	-
Bekily	Beteza	1h à 3h	Toute l'année	Oui	Non	1	-
Bekily	Bevitiky	1h à 3h	Toute l'année	Non	Non	1	-
Bekily	Manakompy	1h à 3h	Toute l'année	Non	Non	1	-
Bekily	Maroviro	1h à 3h	Toute l'année	Non	Non	2	-
Bekily	Morafeno Bekily	1h à 3h	Toute l'année	Oui	Non	1	4
Bekily	Tanandava	1h à 3h	Toute l'année	Non	Non	2	-
Bekily	Tsikolaky	1h à 3h	Toute l'année	Non	Non	1	-
Bekily	Tanambao-Tsirandranany	1h à 3h	Toute l'année	Non	Non	1	-
Bekily	Vohimanga	.	.	Non	Non	.	.
Bekily	Besakoa	.	.	Non	Non	.	.
Beloha	Beloha	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	2
Beloha	Kopoky	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	-
Beloha	Marolinta	Moins d'1h	Toute l'année	Oui	Non	1	-
Beloha	Tranoroa	Moins d'1h	Toute l'année	Oui	Non	1	1
Beloha	Tranovaho	Moins d'1h	Toute l'année	Non	Non	1	-
Beloha	Behabobo	.	.	Non	Non	1	1
Tsihombe	Antaritarika	1h à 3h	Toute l'année	Oui	Non	3	1
Tsihombe	Betanty (Faux Cap)	1h à 3h	Toute l'année	Non	Non	3	1
Tsihombe	Imongy	1h à 3h	Toute l'année	Oui	Non	1	1
Tsihombe	Marovato	1h à 3h	Toute l'année	Non	Non	1	1
Tsihombe	Tsihombe	1h à 3h	Toute l'année	Oui	Non	1	1
Tsihombe	Anjapaly	1h à 3h	Toute l'année	Non	Non	1	1
Tsihombe	Nikoly	1h à 3h	Période sèche	Oui	Non	2	-

Annexe 17. Santé - Structure sanitaire

District	Commune	Existence structure privé de maternité	Existence service public de soin dentaire	Existence service privé de soin dentaire	Existence cabinet médical privé	Existence clinique ou hôpital privés	Existence officine ou dépôt de vente de médicaments
Ambovombe Androy	Ambanisarika	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ambovombe Androy	Ambazoa	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ambovombe Androy	Ambohimalaza	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ambovombe Androy	Ambonaivo	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ambovombe Androy	Ambondro	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Ambovombe Androy	Ampamata	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ambovombe Androy	Andalatanosy	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ambovombe Androy	Imanombo	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ambovombe Androy	Jafaro	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ambovombe Androy	Maroalomainte	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ambovombe Androy	Maroalopoty	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ambovombe Androy	Marovato Befeno	Non
Ambovombe Androy	Sihanamaro	Non
Ambovombe Androy	Tsimananada
Ambovombe Androy	Analamary
Bekily	Ambahita	Non	Non	Non	Non	Non	.
Bekily	Ambatosola	Non	Non	Non	Non	Non	.
Bekily	Anivorano Mitsinjo	Non	Non	Non	Non	Non	.
Bekily	Anja Avaratra	Non	Non	Non	Non	Non	.
Bekily	Ankaramabo Avaratra	Non	Non	Non	Non	Non	.
Bekily	Antsakoamaro	Non	Non	Non	Non	Non	.
Bekily	Bekitro	Non	Non	Non	Non	Non	.

District	Commune	Existence structure privé de maternité	Existence service public de soin dentaire	Existence service privé de soin dentaire	Existence cabinet médical privé	Existence clinique ou hôpital privés	Existence officine ou dépôt de vente de médicaments
Bekily	Belindo Mahasoa	Non	Non	Non	Non	Non	.
Bekily	Beraketa	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Bekily	Beteza	Non	Non	Non	Non	Non	.
Bekily	Bevitiky	Non	Non	Non	Non	Non	.
Bekily	Manakompy	Non	Non	Non	Non	Non	.
Bekily	Marovito	Non	Non	Non	Non	Non	.
Bekily	Morafeno Bekily	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Bekily	Tanandava	Non	Non	Non	Non	Non	.
Bekily	Tsikolaky	Non	Non	Non	Non	Non	.
Bekily	Tanambao-Tsirandranany	Non	Non	Non	Non	Non	.
Bekily	Vohimanga	Non	Non	Non	Non	Non	.
Bekily	Besakoa	Non	Non	Non	Non	Non	.
Beloha	Beloha	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Beloha	Kopoky	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Beloha	Marolinta	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Beloha	Tranoroa	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Beloha	Tranovaho	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Beloha	Behabobo	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Tsihombe	Antaritarika	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Tsihombe	Betarany (Faux Cap)	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Tsihombe	Imongy	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Tsihombe	Marovato	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Tsihombe	Tsihombe	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Tsihombe	Anjapaly	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Tsihombe	Nikoly	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Annexe 18. Production agricoles, de la pêche, et pierre et métal précieux

District	Commune	Premier Produit	Second Produit	Pratique commerciale pêche côtière	Pratique commerciale pêche en eau douce	Premier pierre & métal précieux	Second pierre & métal précieux
Ambovombe Androy	Ambanisarika	.	.	Non	Non		
Ambovombe Androy	Ambazoa	.	.	Oui	Non		
Ambovombe Androy	Ambohimalaza	.	.	Non	Non		
Ambovombe Androy	Ambonaivo	.	.	Non	Non		
Ambovombe Androy	Ambandro	.	.	Non	Non		
Ambovombe Androy	Ambovombe/Androy	.	.	Oui	Non		
Ambovombe Androy	Ampamata	.	.	Non	Non		
Ambovombe Androy	Andalatanosy	.	.	Non	Oui		
Ambovombe Androy	Anjeke Ankilinkira	.	.	Non	Non		
Ambovombe Androy	Antanimora-Atsimo	.	.	Non	Non	grenat	crystal
Ambovombe Androy	Erada Tsimanato	.	.	Oui	Non		
Ambovombe Androy	Imanombo	.	.	Non	Oui		
Ambovombe Androy	Jafaro	.	.	Non	Non	saphir	
Ambovombe Androy	Maroalomainite	.	.	Oui	Non		
Ambovombe Androy	Maroalopoty	.	.	Oui	Non		
Ambovombe Androy	Marovato Befeno	.	.	Non	Non		
Ambovombe Androy	Sihanamaro	.	.	Non	Non		
Ambovombe Androy	Tsimananada	.	.	Oui	Oui		
Ambovombe Androy	Analamary	.	.	Non	Non		
Bekily	Ambahita	Céréale	Racine&tubercule	Non	Oui	pierres industrielles	pierres précieuses
Bekily	Ambatosola	Céréale	Racine&tubercule	Non	Oui		
Bekily	Anivorano Mitsinjo	Racine&tubercule	Culture industrielle	Non	Oui		
Bekily	Anja Avaratra	Racine&tubercule	Culture industrielle	Non	Oui		
Bekily	Ankaranabo Avaratra	Céréale	Racine&tubercule	Non	Oui		
Bekily	Antsakoamaro	Racine&tubercule	Culture industrielle	Non	Oui		
Bekily	Bekitro	Racine&tubercule	Culture industrielle	Non	Oui		
Bekily	Belindo Mahasoa	Racine&tubercule	Culture industrielle	Non	Oui		

District	Commune	Premier Produit	Second Produit	Pratique commerciale pêche côtière	Pratique commerciale pêche en eau douce	Premier pierre & métal précieux	Second pierre & métal précieux
Bekily	Beraketa	Céréale	Racine&tubercule	Non	Oui	Métaux précieux	
Bekily	Beteza	Racine&tubercule	Culture industrielle	Non	Oui		
Bekily	Bevitiky	Racine&tubercule	Culture industrielle	Non	Oui		
Bekily	Manakompy	Racine&tubercule	Culture industrielle	Non	Oui		
Bekily	Maroviro	Céréale	Racine&tubercule	Non	Oui		
Bekily	Morafeno Bekily	Culture industrielle	Racine&tubercule	Non	Oui		
Bekily	Tanandava	Céréale	Racine&tubercule	Non	Oui		
Bekily	Tsikolaky	Racine&tubercule	Culture industrielle	Non	Oui		
Bekily	Tanambao-Tsirandran	Racine&tubercule	Culture industrielle	Non	Oui		
Bekily	Vohimanga	Céréale	Racine&tubercule	Non	Oui		
Bekily	Besakoa	Céréale	Racine&tubercule	Non	Oui		
Beloha	Beloha	Céréale	Racine&tubercule	Non	Oui		
Beloha	Kopoky	Racine&tubercule	Céréale	Non	Non		
Beloha	Marolinta	Légumineuse	Céréale	Non	Oui		
Beloha	Tranoroa	Céréale	Racine&tubercule	Non	Non	grenat	bellactium
Beloha	Tranovaho	Céréale	Racine&tubercule	Non	Non		
Beloha	Behabobo	Céréale	.	Non	Oui		
Tsihombe	Antaritarika	Céréale	Racine&tubercule	Oui	Oui		
Tsihombe	Betanty (Faux Cap)	Céréale	Racine&tubercule	Oui	Non		
Tsihombe	Imongy	Céréale	Racine&tubercule	Non	Non		
Tsihombe	Marovato	Céréale	Racine&tubercule	Oui	Non		
Tsihombe	Tsihombe	Céréale	Racine&tubercule	Non	Non		
Tsihombe	Anjapaly	Céréale	Racine&tubercule	Oui	Non		
Tsihombe	Nikoly	Céréale	Racine&tubercule	Non	Non		

